

NUMERO DE DELIBERATION	OBJET	VOTE	PAGES
<u>01/09.04.2024</u>	Taux d'imposition des taxes directes locales 2024	ADOPTÉE	1 à 4
<u>02/09.04.2024</u>	Taux de TEOM 2024	ADOPTÉE	5 à 10
<u>03/09.04.2024</u>	Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024	ADOPTÉE	11 à 12
<u>04/09.04.2024</u>	Versement de participations au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	13 à 16
<u>05/09.04.2024</u>	Versement de subventions au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	17 à 21
<u>06/09.04.2024</u>	Engagement des opérations d'investissement et de fonctionnement prévues au budget primitif 2024	ADOPTÉE	22 à 23
<u>07/09.04.2024</u>	Fongibilité des crédits dans le cadre de la M57	ADOPTÉE	24 à 25
<u>08/09.04.2024</u>	Méthode de constatation d'une provision pour dépréciation de créances douteuses	ADOPTÉE	26 à 27
<u>09/09.04.2024</u>	Mise en place du dispositif des dépenses imprévues	ADOPTÉE	28 à 29
<u>10/09.04.2024</u>	Création d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement 2024 (CP) pour l'opération Tiers-Lieu Culturel de Saint Pol sur Ternoise	ADOPTÉE	30 à 32
<u>11/09.04.2024</u>	Modification du tableau des effectifs	ADOPTÉE	33 à 35
<u>12/09.04.2024</u>	Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Ternois à la date du 01/01/2026	ADOPTÉE	36 à 37
<u>13/09.04.2024</u>	Approbation des plans de zonage d'assainissement après enquête publique pour 18 communes	ADOPTÉE	38 à 49
<u>14/09.04.2024</u>	Révision des conditions du dispositif VAZY 2024-2025	ADOPTÉE	50 à 52
<u>15/09.04.2024</u>	Mise en place d'un règlement intérieur pour le service de portage de repas à domicile	ADOPTÉE	53 à 61
<u>16/09.04.2024</u>	Cession des goodies « Réseau Escapades Médiévales » par la Communauté de Communes du Ternois à la SPL Arras Pays d'Artois Tourisme	ADOPTÉE	62 à 63
<u>17/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes du Ternois au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	64 à 88
<u>18/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe BATIMENT RELAIS A HERLIN LE SEC au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	89 à 102
<u>19/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe PEPINIERE D'ENTREPRISES A FREVENT au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	103 à 115
<u>20/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe HOTEL D'ENTREPRISES DE PERNES au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	116 à 128
<u>21/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe ZAL d'Auxi le Château au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	129 à 141
<u>22/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe ZAL de Pernes au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	142 à 155
<u>23/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe Commerce Local Professionnel de Floringhem au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	156 à 168
<u>24/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe Maison de Santé Les Vertes Collines à Anvin au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	169 à 181
<u>25/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe de la Maison de Santé Léonard de Vinci à Gauchin Verloingt au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	182 à 194
<u>26/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	195 à 208
<u>27/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	209 à 221
<u>28/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif Gestion Déléguée au titre de l'exercice 2024	ADOPTÉE	222 à 236

LISTE DES DELIBERATIONS

NUMERO DE DELIBERATION	OBJET	VOTE	PAGES
<u>29/09.04.2024</u>	Approbation du budget primitif du budget annexe Collecte Tri Traitement des déchets au titre de l'exercice 2024	ADOPTEE	237 à 250

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°01/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quœux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Taux d'imposition des taxes directes locales 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 1639 A du Code général des impôts ;

Vu la notification par la Direction Départementale des Finances Publiques des bases d'imposition de CFE, de taxes foncières et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires, des produits de la taxe additionnelle sur le foncier non bâti, des IFR, de la TASCOM et du montant des allocations compensatrices ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en date du 13 mars 2024 ;

Considérant la décision de ne pas alourdir la pression fiscale pesant sur l'ensemble des contribuables communautaires ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

M. Le Président expose aux Délégués Communautaires qu'après estimation du produit nécessaire au budget et conformément au débat d'orientations budgétaires, il est proposé de maintenir et de reconduire les taux d'imposition appliqués en 2023, soit :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : **24,08 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **1,46 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **5,54 %**
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **12,90 %**

S'agissant du taux de CFE, conformément au IV de l'article 1636 B decies du code général des impôts, la Communauté de communes peut décider de capitaliser une fraction du taux de CFE, en la mettant en réserve pour les 3 prochaines années (2025, 2026 et 2027).

La fraction de taux capitalisable correspond à la différence entre le taux de droit commun et le taux voté, soit 0,14.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver et de fixer les taux 2024 comme suit :

- Taux de CFE : **24,08 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés bâties : **1,46 %**
- Taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties : **5,54 %**
- Taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : **12,90 %**

D'accepter de capitaliser les droits à augmentation du taux de CFE à hauteur de 0,14, conformément aux dispositions susvisées.

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024
 I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7	
Taxe foncière bâtie additionnelle	30 466 179	1,46		31 697 000	462 776	1,46	462 776	
Taxe foncière non bâtie additionnelle	4 136 461	5,54		4 297 000	238 054	5,54	238 054	
Taxe d'habitation additionnelle	2 432 847	12,90		2 150 000	273 561	12,90	273 561	
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
CFE unique ou de zone	9 065 856	24,08		11 019 000	2 652 940	24,08	2 652 940	
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>			974 391		974 391	
Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.				Total de la fiscalité additionnelle				Total
								2 652 940

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)

Produits attendus = 974 391
 Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) = 974 391
 Coefficient = 1,000000

Taxes additionnelles	8	9	10
Taxe foncière bâtie additionnelle			
Taxe foncière non bâtie additionnelle			
Taxe d'habitation additionnelle			
CFE additionnelle			
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne			
CFE unique ou de zone			
CFE éolienne			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
6 440 592	1 373 053	414 900	34 216	1 818 655	263 752	144 257	10 100

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II)	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
		10 489 425		

COMMUNAUTÉ DE TERRITOIRES A HOLLIN-LE-SEC
 Le 14 MARS 2024
 Pour la Direction des Finances Publiques, Pour le Groupement, Pour la Préfecture,
 CLAUDE GIRAULT
 TERNOIS

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le
 ID : 062-200069672-20240409-01_09042024-DE

Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote

763 DU TERNOIS

62

SGC DE SAINT-POL-SUR-TERNOISE

EPCI :

DEPARTEMENT :

TRÉSORERIE OU SGC :

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024



IV - INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :	
a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	46 537
d. Exonérations de longue durée	40
Taxe foncière non bâtie	41
Taxe d'habitation :	
a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	0
b. Base minimum	74 624
c. Locaux industriels	1 696 850
d. Autres allocations	563

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	4 381 522
Taxe foncière non bâtie :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	1 048 318
c. Par la loi (autres)	0
Cotisation foncière des entreprises :	
a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi	7 435 367

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	2 150 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	362 552
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	1 111 866
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	887
d. Centrales hydrauliques	0
e. Transformateurs électriques	80 622
f. Stations radioélectriques	143 356
g. Installations gazières et autres	36 322

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	4 559 427
b. TVA prév. (comp. CVAE)	1 881 165
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	>>>
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :	
a. De droit commun	>>>
b. Dérogatoire	>>>
c. Avec rattrapage	>>>
d. Avec capitalisation	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>
Taux moyens pondérés :	
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	>>>
b. En cas de changement de périmètre	>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	>>>

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 062-200069672-20240409-01_09042024-DE

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE		
a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national	26,75	
b. Taux plafond de 2024	53,50	
7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
Taux moyens des taxes foncières de 2023 :		CFE unique/de zone
a. au niveau national		CFE éolienne
b. au niveau de l'EPCI		
Taux maximum de la majoration spéciale	1,34	
8. DIMINUTION SANS LIEN		
Année antérieure à 2024 au titre de laquelle...		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		
Taux moyens de référence au niveau national :		
a. Taxe foncière bâtie		
b. Taxe foncière non bâtie		

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°02/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Taux de TEOM 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu l'état de notification des bases prévisionnelles d'imposition 2024 ;

Il est proposé de maintenir le taux de TEOM 2024 à l'identique de 2023, soit 14,30% ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau.

M. le Président propose au conseil communautaire de fixer le taux de la TEOM à **14,30 %** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes pour l'exercice 2024 ;

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

De fixer le taux de la TEOM à **14,30 %** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes pour l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

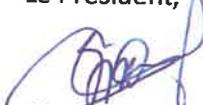
Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 15/04/24

et publication et notification le 15/04/24

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX



ETAT DE NOTIFICATION DES BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES

1268 TEOM - I

A LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

TAXE INSTITUTE PAR LEPCI

COMMUNAUTE DE COMMUNES : 763 C.C. DU TERNOIS

Bases exonérées sur délibération : 0
 Pas de plafonnement institué : >>>>>>>>
 Coefficient : >>>>>>>>
 Bases déduites de l'année précédente : 27 503 965
 Bases prévisionnelles d'imposition : 28 689 487

LES COMMUNES DONT LES TAUX TEOM NE SONT PAS EN COURS D'HARMONISATION PROGRESSIVE

ZIP	BASES PREVISIONNELLES	TAUX	PRODUITS ATTENDUS
ZONE UNIQUE	28 598 497	14,30	4 089 728

A. ARRAS le 04-mars 2024
 Le Directeur Départemental des Finances publiques
 CLAUDE GRAULT

A. ARRAS Le 05 Avril 2024
 Le Président
 Marc Bruboux



Envoyé en préfecture le 15/04/2024
 Reçu en préfecture le 15/04/2024
 Publié le
 ID : 062-200069672-20240409-02_09042024-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°03/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Fixation du produit de la taxe GEMAPI pour l'année 2024

La séance ouverte,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi « Notre », notamment ses articles 64 et 76 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5214-16 et L 5214-21 ;

Vu les missions définies au 1^{er}, 2^e, 5^e et 8^e du I de l'article L211-7 du Code l'environnement ;

Vu la délibération n° 5 du 29 septembre 2021 de la Communauté de Communes du Ternois instituant la taxe additionnelle GEMAPI ;

Vu l'article L 1530 bis du Code Général des impôts (CGI) ;

Il est rappelé que la Communauté de communes est compétente pour la GEMAPI, depuis le 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant que conformément à l'article L1530 bis du Code général des impôts susvisé, le produit de la taxe GEMAPI doit être arrêté, chaque année par l'organe délibérant dans les conditions prévues à l'article L1639 A bis du CGI ;

Considérant que le législateur a instauré un montant maximum de taxe pouvant être collecté d'une valeur de 40 € par habitant et par an, sur la base de la population dite « DGF ».

Considérant que le produit de la taxe additionnelle est réparti par l'Administration fiscale sur les taxes directes locales ;

Considérant que le produit voté de la taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI par l'EPCI ;

Considérant que le produit voté de la taxe doit être exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI

Considérant que le produit attendu de la taxe GEMAPI, pour l'année 2024, s'élève à la somme de 585 000€ ;

Considérant que la recette afférente à ce produit sera retranscrite au budget 2024.

M. le Président propose au Conseil communautaire d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à la somme de 585 000€ pour l'exercice 2024.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à la somme de 585 000€ pour l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à prendre toute décision s'y rapportant ;

D'autoriser le Président à notifier la présente délibération aux services préfectoraux.

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 15/04/24

et publication et notification le 15/04/24



Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°04/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoex Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	VERSEMENT DE PARTICIPATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024

La séance ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les demandes de participations sollicitées auprès de la Communauté de communes ;

Vu l'examen des demandes de participations au titre de l'exercice 2024 ;

Vu les crédits inscrits au Budget 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par les membres du bureau ;

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, en son article L.2131-121, les élus intéressés ne prennent pas part au vote à l'affaire qui en fait l'objet, ni en leur nom propre ni en leur qualité de mandataire.

M. le Président propose au Conseil communautaire de voter sur les versements de participations au titre de l'exercice 2024 suivants :

ACCUEILS DE LOISIRS ASSOCIATIFS : MONTANT SOLLICITE 2024 : 4 000.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ALLOCATION DE VETERANCE SDIS : MONTANT SOLLICITE 2024 : 20 000.00€

Ne prennent pas part au vote : M. FAY Jean-Luc (pouvoir à M. BRIDOUX Marc), Mme GAILLARD Ingrid

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

COLLECTE TRI TRAITEMENT (TEOM) : MONTANT SOLLICITE 2024 : 4 089 730.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INHARI ESPACE CONSEIL France RENOV : MONTANT SOLLICITE 2024 : 20 000.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

MISSION LOCALE ADEFI : MONTANT SOLLICITE 2024 : 112 407.00€

Ne prennent pas part au vote : M. DEJONGHE Henri, M. BRIDOUX Marc, M. FAY Jean-Luc (pouvoir à M. BRIDOUX Marc), M. BACHELET Claude, M. DELARCHE Johann (pouvoir à Mme CHABE Christine), Mme VASSEUR Danielle, M. RIGOT Olivier, Mme MERLIN Hélène (pouvoir à M. GENELLE André), M. GENELLE André, Mme DECAMP Nathalie, M. HOSTYN Yves, M. BEAUCAMP Bertrand, M. OLIVIER André, Mme JANSOONE Geneviève (pouvoir à M. LEWANDOWICZ Richard).

VOTE : POUR : 84 (98-14) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

PETR : MONTANT SOLLICITE 2024 : 98 241.00€

Ne prennent pas part au vote : M. BACHELET Claude, M. BRIDOUX Marc, M. DELARCHE Johann (pouvoir à Mme CHABE Christine), M. COQUET Dominique, M. OLIVIER André, Mme GAILLARD Ingrid, M. FAY Jean-Luc (pouvoir à M. BRIDOUX Marc), M. MAAS Franck, M. MONTEL Damien, M. HOSTYN Yves, M. DEJONGHE Henri, M. GENELLE André, M. BEAUCAMP Bertrand, M. MELIN Daniel.

VOTE : POUR : 84 (98 -14) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

REFUGE GOUILLART : MONTANT SOLLICITE 2024 : 22 481.40€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

S3PI : MONTANT SOLLICITE 2024 : 542.00€

Ne prend pas part au vote : M. COQUET Dominique

VOTE : POUR : 97 (98-1) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SPA CANCHE AUTHIE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 12 980.50€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SDIS DU PAS DE CALAIS : MONTANT SOLLICITE 2024 : 1 200 513.48€

Ne prennent pas part au vote : M. FAY Jean-Luc (pouvoir à M. BRIDOUX Marc), Mme GAILLARD Ingrid

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SDIS DE LA SOMME : MONTANT SOLLICITE 2024 : 3 781.58€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SYMCEA : MONTANT SOLLICITE 2024 : 199 500.00€

Ne prennent pas part au vote : M. COQUET Dominique, M. DUVAL Michel

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SYMSAGEL : MONTANT SOLLICITE 2024 : 19 762.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SYNDICAT MIXTE HAUTS DE France MOBILITE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 5 805€

Ne prennent pas part au vote : M. BRIDOUX Marc, M. BACHELET Claude

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le tableau des participations pour l'année 2024, comme suit :

Organismes	Montant voté en 2024
Accueils de loisirs associatifs	4 000,00 €
Allocation de vétéran SDIS	20 000,00 €
Collecte-Tri-Traitement (TEOM)	4 089 730,00 €
INHARI Espace Conseil France Rénov'	20 000,00 €
Mission Locale ADEFI	112 407,00 €
PETR	98 241,00 €
Refuge GOUILLART	22 481,40 €
S.3.P.I	542,00 €
S.P.A Canche Authie	12 980,50 €
SDIS Pas-de-Calais	1 200 513,48 €
SDIS Somme	3 781,58 €
SYMCEA	199 500,00 €
SYMSAGEL	19 762,00 €
Syndicat Mixte Hauts de France Mobilité	5 805,00 €

D'autoriser le versement des participations, concours divers et prestations de services aux organismes et structures figurant au tableau ci-dessus ;

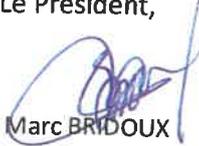
D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Marc BRIDOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°05/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<p><u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u></p> <p>EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98</p>	<p><u>Objet de la Délibération :</u></p> <p>VERSEMENT DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2024</p>
--	--

La séance ouverte,

M. le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la Communauté de Communes du Ternois est soucieuse de soutenir les associations du territoire, actrices de la cohésion sociale, de les accompagner en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions tant sur les plan financier, logistique que technique.

L'établissement public a, ainsi, pour objectif d'offrir aux associations de bonnes conditions pour développer leurs projets, quel que soit le domaine d'activité : solidarité, culture, santé, emploi, ... etc...

La Communauté de Communes du Ternois a, lors de sa séance du 20 février 2024, voté le versement d'un acompte à l'association Centre de Musique Ancienne sur la subvention 2024, dans l'attente du vote du budget, afin de lui éviter des difficultés de trésorerie.

Les acomptes déjà versés seront soustraits du solde pour l'association Centre de Musique Ancienne qui en a bénéficié.

Toute association sollicitant l'octroi d'une subvention supérieure à 23 000 € devra signer une convention d'objectifs et de moyens.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement les associations dans leurs activités pour les aider à pérenniser et développer leurs activités ;

Vu les dossiers de demandes de subvention reçus par les services de la Communauté de communes ;

Vu l'examen des demandes de subventions 2024 ;

Vu les crédits inscrits au Budget 2024 ;

Vu l'avis favorable émis par les membres du bureau ;

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, en son article L.2131-121, les élus intéressés ne prennent pas part au vote à l'affaire qui en fait l'objet, ni en leur nom propre ni en leur qualité de mandataire.

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'arrêter et de voter le montant des subventions accordées aux associations, pour l'année 2024, de la façon suivante :

ABBAYE DE BELVAL : MONTANT SOLLICITE 2024 : 20 000.00€

Ne prennent pas part au vote : M. TORCHY Charles (Pouvoir à Philippe de PLASSE), Mme GAILLARD Ingrid

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ABBAYE DE BELVAL (Centre d'accueil des auteurs de violences conjugales) : MONTANT SOLLICITE 2024 : 15 000.00€

Ne prennent pas part au vote : M. TORCHY Charles (Pouvoir à Philippe de PLASSE), Mme GAILLARD Ingrid

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ADEFI MISSION LOCALE (PROCH'EMPLOI) : MONTANT SOLLICITE 2024 : 15 512.00€

Ne prennent pas part au vote : M. DEJONGHE Henri, M. BRIDOUX Marc, M. FAY Jean-Luc (pouvoir à M. BRIDOUX Marc), M. BACHELET Claude, M. DELARCHE Johann (pouvoir à Mme CHABE Christine), Mme VASSEUR Danielle, M. RIGOT Olivier, Mme MERLIN Hélène (pouvoir à M. GENELLE André), M. GENELLE André, Mme DECAMP Nathalie, M. HOSTYN Yves, M. BEAUCAMP Bertrand, M. OLIVIER André, Mme JANSOONE Geneviève (pouvoir à M. LEWANDOWICZ Richard).

VOTE : POUR : 84 (98-14) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

AEROMODELISME : MONTANT SOLLICITE 2024 : 400.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

AMICALE DU PERSONNEL DE TERNOISCOM : MONTANT SOLLICITE 2024 : 20 000.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ARCADE RURAUX SOLIDAIRES : MONTANT SOLLICITE 2024 : 1 000.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE D'AUXI LE CHATEAU (CENTRE DE MUSIQUE ANCIENNE) : MONTANT SOLLICITE 2024 : 47 250.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ASSOCIATION GERONTOLOGIQUE DU TERNOIS : MONTANT SOLLICITE 2024 : 10 851.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ATRE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 34 000.00€

Ne prennent pas part au vote : M. FAY Jean-Luc (pouvoir à M. BRIDOUX Marc), M. ARMAND Philippe, M. OLIVIER André.

VOTE : POUR : 95 (98-3) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

AULA : MONTANT SOLLICITE 2024 : 78 308.00€

Ne prennent pas part au vote : M. HOCHART Didier, M. FAY Jean-Luc (pouvoir à M. BRIDOUX Marc), M. BRIDOUX Marc.

VOTE : POUR : 95 (98-3) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

BGE HAUTS DE FRANCE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 5 500.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CERCLE HISTORIQUE DU TERNOIS : MONTANT SOLLICITE 2024 : 300.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CIAS : MONTANT SOLLICITE 2024 : 83 977.05€

Ne prennent pas part au vote : M. BRIDOUX Marc, Mme MERLIN Hélène (Pouvoir à M. GENELLE André), Mme DUFOSSE-FRASER Marie-José, Mme VASSEUR Danielle, M. CHAMPAGNE Robert (Pouvoir à M. MARQUET Régis), M. NOURRY Philippe (représenté par son suppléant M. Henri BYASSON), Mme BRUNET Nadine, Mme OBIN Solweig, M. MARQUET Régis, M. CRETEL Jean-Marie (représenté par sa suppléante Mme COLLIER Réjane), M. GALIOT Patrick.

VOTE : POUR : 87 (98-11) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

CINEMA LE REGENCY : MONTANT SOLLICITE 2024 : 31 000.00€

Ne prennent pas part au vote : M. BACHELET Claude, M. ARMAND Philippe, Mme ROUSSEZ Claude.

VOTE : POUR : 95 (98-3) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

COMPAGNIE THEATRALE THELEME : MONTANT SOLLICITE 2024 : 750.00€

Ne prend pas part au vote : Mme ROUSSEZ Claude.

VOTE : POUR : 97 (98-1) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

ENSEMBLE AU VERGER : MONTANT SOLLICITE 2024 : 300.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

INITIATIVE TERNOIS ARTOIS 7 VALLEES (ITA) : MONTANT SOLLICITE 2024 : 37 469.00€

Ne prend pas part au vote : M. GENELLE André.

VOTE : POUR : 97 (98-1) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

JEUNESSE MUSICALE DE France NORD PAS DE CALAIS : MONTANT SOLLICITE 2024 : 1 000.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LA VIE ACTIVE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 750.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

L'EMBARDEE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 10 000.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LES AMIS DU LIVRE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 400.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LYS SANS FRONTIERE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 3 500.00€

Ne prennent pas part au vote : M. MELIN Daniel et M. CHOQUET René.

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

MUSIQUE ST POL SUR TERNOISE : MONTANT SOLLICITE 2024 : 3 000.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SPL ARRAS PAYS D'ARTOIS (DONJON) : MONTANT SOLLICITE 2024 : 246 235.00€ + 1 000.00€

Ne prennent pas part au vote : M. BRIDOUX Marc, M. MELIN Daniel

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

SPL ARRAS PAYS D'ARTOIS (TOURISME) : MONTANT SOLLICITE 2024 : 231 400.00€ + 7 000.00€

Ne prennent pas part au vote : M. BRIDOUX Marc, M. MELIN Daniel

VOTE : POUR : 96 (98-2) CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

VAZY 2023 2024 : MONTANT SOLLICITE 2024 : 24 000.00€

VOTE : POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le tableau global des subventions aux associations, pour l'année 2024 suivant :

Associations	Montant voté en 2024
Abbaye de Belval	20 000,00 €
Abbaye de Belval (Centre d'accueil des auteurs de violences conjugales)	15 000,00 €
ADEFI Mission Locale (Proch'Emploi)	15 512,00 €
Aéromodélisme	400,00 €
Amicale du Personnel de la Communauté de Communes	20 000,00 €
Arcade Ruraux Solidaires	1 000,00 €
Association Ecole de Musique d'Auxi le Château	47 250,00 €
Association Gérontologique du Ternois	10 851,00 €
ATRE	34 000,00 €
AULA	78 308,00 €

BGE Hauts de France	5 500,00 €
Cercle historique du Ternois	300,00 €
CIAS	83 977,05 €
Cinéma le Régency	31 000,00 €
Compagnie Théâtrale Thélème	750,00 €
Ensemble au Verger	300,00 €
Initiative Ternois Artois 7 Vallées (I.T.A)	37 469,00 €
Jeunesse Musicale de France Nord/PDC	1 000,00 €
La Vie Active	750,00 €
L'Embardée	10 000,00 €
Les Amis du Livre	400,00 €
Lys sans frontières	3 500,00 €
Musique Saint Pol (concert 7 au 9/06)	3 000,00 €
Organismes	Montant voté en 2024
SPL Arras Pays d'Artois (<i>Donjon</i>)	246 235,00 €
SPL Arras Pays d'Artois (<i>Donjon</i>)	1 000,00 €
SPL Arras Pays d'Artois (<i>Tourisme</i>)	231 400,00 €
SPL Arras Pays d'Artois (<i>Tourisme</i>)	7 000,00 €
VAZY 2023-2024	24 000,00 €

D'autoriser le versement des subventions aux associations, conformément au tableau ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer avec les associations percevant une subvention supérieure à 23 000 € une convention d'objectifs et de moyens ;

D'autoriser le Président à signer, le cas échéant, toute convention inférieure au seuil, si nécessaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°06/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Engagement des opérations d'investissement et de fonctionnement prévues au budget primitif 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu ensemble les nomenclatures budgétaires et comptables ;

Vu le règlement budgétaire et financier ;

Vu le débat d'orientations budgétaires 2024 en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le vote des différents budgets primitifs 2024 ;

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à :

- Déposer les demandes de subventions ;
- Engager les procédures d'appel d'offres ou de consultations nécessaires ;
- Signer tout document relatif à l'engagement de ces opérations ;
- Verser des subventions d'équilibre prévues aux différents budgets annexes ;
- Effectuer les opérations budgétaires nécessaires pour la récupération de flux financiers :
 - entre le budget principal et les différents budgets annexes,

- entre le budget principal , le budget collecte et les budgets du CIAS et du PETR Ternois-7Vallées, au titre des différentes charges de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel)

Il sera rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises, dans le cadre de la présente délibération.

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'autoriser le Président à :

- Déposer les demandes de subventions ;
- Engager les procédures d'appel d'offres ou de consultations nécessaires ;
- Signer tout document relatif à l'engagement de ces opérations ;
- Verser des subventions d'équilibre prévues aux différents budgets annexes ;
- Effectuer les opérations budgétaires nécessaires pour la récupération de flux financiers :
 - entre le budget principal et les différents budgets annexes,
 - entre le budget principal , le budget collecte et les budgets du CIAS et du PETR Ternois-7Vallées, au titre des différentes charges de fonctionnement (charges à caractère général et charges de personnel)

Il sera rendu compte au Conseil communautaire des décisions prises, dans le cadre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 15/04/24

et publication et notification le 15/04/24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°07/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Fongibilité des crédits dans le cadre de la M57

La séance ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-6 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M.57 et les budgets associés ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté en Conseil communautaire le 13 mars 2024 ;

Considérant que le Conseil communautaire peut déléguer au Président, lors du vote du budget primitif, la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre (à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que tout virement de crédits entre chapitres fait l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être notifiée au comptable et transmise au contrôle de légalité pour être exécutoire ;

Considérant qu'il incombe au Président d'informer l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance ;

Considérant qu'un tableau retraçant ces mouvements sera présenté au Conseil communautaire dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises, dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'autoriser le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°08/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoex Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Méthode de constatation d'une provision pour dépréciation de créances douteuses

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M.49 et M.57 ;

Vu le règlement budgétaire et comptable ;

Considérant qu'une provision doit être constituée lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé par la Communauté de communes, à partir d'informations communiquées par le comptable public. Les créances irrecouvrables correspondent aux titres émis par une collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable ;

Considérant que le provisionnement constitue l'une des applications du principe comptable de prudence. Les provisions sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque voire d'étaler une charge.

Considérant que les provisions constituent une dépense obligatoire et désignent des charges probables que la collectivité aura à supporter dans un avenir plus ou moins proche, pour un montant estimable mais qui n'est pas encore connu définitivement.

Considérant que le montant de la provision fait l'objet d'ajustements, chaque année, en fonction de l'évolution des sommes restant à recouvrer ;

Considérant que comptablement, elle se traduit par l'émission d'un mandat à un compte 68 pour les dotations et par l'émission d'un titre à un compte 78 pour les reprises.

M. le Président propose au Conseil Communautaire de retenir une méthode progressive de provisionnement, en fonction de l'ancienneté des créances :

- 100% (part de provisionnement), si le titre est ancien (plus de 5 ans) ou si les perspectives de recouvrement sont faibles ;
- 15% pour un titre émis entre un an et moins de 5 ans
-

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'accepter la méthode de provisionnement des créances douteuses, à compter de l'exercice 2024, prenant en compte l'ancienneté de la créance, pour tous les budgets de la collectivité, telle que présentée ci-dessus ;

De constituer en application de cette méthode une provision ;

D'actualiser chaque année le calcul de ces provisions en fonction des créances douteuses et d'inscrire les sommes correspondantes sur les budgets concernés ;

D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces provisions.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°09/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Mise en place du dispositif des dépenses imprévues

La séance ouverte,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5217-12-3 ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M.57 ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté lors du Conseil communautaire du 13 mars 2024 ;

Considérant que l'assemblée délibérante peut voter des dotations d'AP ou d'AE sur des chapitres intitulés « dépenses imprévues », ne comportant pas d'articles, ni de crédits de paiement ;

Considérant que le montant des AP-AE est limité à 2 % des dépenses réelles de chacune des deux sections

M. le Président propose au Conseil Communautaire de voter des dotations, sous forme d'AP ou d'AE, de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

De voter des dotations, sous forme d'AP ou d'AE, de dépenses imprévues dans la limite de 2% des dépenses réelles de chacune des sections.

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 15/04/24

et publication et notification le 15/04/24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°10/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Création d'une autorisation de programme (AP) et crédits de paiement 2024 (CP) pour l'opération Tiers Lieu Culturel de Saint-Pol-sur-Ternoise

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311- 3 et R 2311-9 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

Vu le règlement budgétaire et financier ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Considérant qu'il est proposé de déroger au principe de l'annualité budgétaire et de mettre en place une gestion par AP et CP, pour l'opération tiers-lieu culturel de Saint-Pol-Sur-Ternoise ;

Considérant la nécessité de répartir les crédits de paiement correspondants sur les exercices 2024 à 2026 de l'opération susvisée, selon les modalités prévues au tableau ci-dessous :

BUDGET :	BUDGET PRINCIPAL
Désignation :	Tiers-lieu de St Pol
N° AP/CP :	n°1
N° opération :	933
Gestionnaire de crédits :	Pôle culture

Montant global de l'AP	Initial 2024	HT TTC
	5 000 000,00	

Création OUI
 Modification
 N° de la modification

DEPENSES	Chapitre budgétaire ou opération	2024	2025	2026	TOTAL
		CP prévisionnel	CP prévisionnel	CP prévisionnel	CP
Travaux et ensemble des frais.d'études	5 000 000	1 500 000	3 000 000	500 000	5 000 000
TOTAL AP	5 000 000	1 500 000	3 000 000	500 000	5 000 000

Considérant que l'autorisation de programme intègre les travaux et l'ensemble des frais d'étude et divers ;

Considérant que le montant prévisionnel de l'opération (travaux, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, frais divers...) s'établit à 5 000 000€ TTC.

Montant de l'AP : 5 000 000€

- CP 2024 : 1 500 000€
- CP 2025 : 3 000 000€
- CP 2026 : 500 000€

Outre les financements attendus provenant de l'Etat (DSIL), du Département, de la DRAC, du fonds vert et LEADER, le financement de l'opération sera assuré par l'autofinancement, le FCTVA et l'emprunt.

M. le Président propose au conseil communautaire d'approuver la création d'une AP-CP n°1 d'un montant global de 5 000 000€ pour l'opération « tiers lieu culturel de Saint-Pol-Sur-Ternoise » et d'accepter l'ouverture de crédits de paiement (CP).

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver la création d'une AP-CP n°1 d'un montant global de 5 000 000€ pour l'opération « tiers lieu culturel de Saint-Pol-Sur-Ternoise » ;

D'accepter l'ouverture de crédits de paiement (CP) ;

D'autoriser la répartition des crédits de paiement correspondants, selon l'échéancier prévisionnel, mentionné au tableau ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Marc BRIDOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°11/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quœux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Modification du tableau des effectifs

La séance ouverte,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu le Décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
Vu le Décret n°91-843 du 2 septembre 1991 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
Vu le Décret n°2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine,
Vu le Décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
Vu le Décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
Compte-tenu des besoins des services de la Collectivité,

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant et qu'il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,
Sous réserve de l'avis du Comité Social Territorial,

M. Le Président propose au conseil communautaire de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit à compter du 1^{er} juin 2024 :

- ⇒ Création d'un emploi de gestionnaire ressources humaines, à temps complet, cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C - filière administrative)
- ⇒ Création d'un emploi de gestionnaire administrative pour le service collecte, à temps complet, cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C - filière administrative)
- ⇒ Création d'un emploi d'agent de collecte (ripeur), à temps complet, cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C - filière technique)
- ⇒ Création d'un emploi d'agent de collecte (chauffeur), à temps complet, cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C - filière technique)
- ⇒ Création d'un emploi d'agent polyvalent des espaces verts, à temps complet, cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C - filière technique)
- ⇒ Création d'un emploi d'Educateur/trice de jeunes enfants en EAJE, à temps complet, cadre d'emplois des EJE territoriaux (catégorie A – filière médico-sociale)
- ⇒ Modification de l'emploi de médiateur/trice culturel/le, à temps complet, créé initialement sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C – filière culturelle) en permettant le recrutement sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B – filière administrative)

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

1/ de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit à compter du 1^{er} juin 2024 :

- ⇒ Création d'un emploi de gestionnaire ressources humaines, à temps complet, cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C - filière administrative)
- ⇒ Création d'un emploi de gestionnaire administrative pour le service collecte, à temps complet, cadre d'emplois des adjoints administratifs (catégorie C - filière administrative)
- ⇒ Création d'un emploi d'agent de collecte (ripeur), à temps complet, cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C - filière technique)
- ⇒ Création d'un emploi d'agent de collecte (chauffeur), à temps complet, cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C - filière technique)
- ⇒ Création d'un emploi d'agent polyvalent des espaces verts, à temps complet, cadre d'emplois des adjoints techniques (catégorie C - filière technique)
- ⇒ Création d'un emploi d'Educateur/trice de jeunes enfants en EAJE, à temps complet, cadre d'emplois des EJE territoriaux (catégorie A – filière médico-sociale)
- ⇒ Modification de l'emploi de médiateur/trice culturel/le, à temps complet, créé initialement sur le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (catégorie C – filière culturelle) en permettant le recrutement sur le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B – filière administrative)

2/ De charger le Président de recruter les agents qui seront affectés à ces emplois, de mettre en œuvre la procédure nécessaire aux recrutements et de signer toutes les pièces et documents s'y rapportant.

3/ D'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois.

4/ D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les emplois ci-dessus sont en priorité pourvus par un agent fonctionnaire et seront susceptibles d'être pourvus par un agent contractuel en application des dispositions de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction Publique qui, autorise le recrutement d'un agent contractuel (toute catégorie) lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code.

L'agent sera ainsi recruté par contrat à durée déterminée d'une durée maximale de trois ans. Ces contrats sont renouvelables par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Si, à l'issue de cette durée, ces contrats sont reconduits, ils ne peuvent l'être que par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Le niveau de rémunération de l'agent contractuel sera défini sur la base de la grille indiciaire de la fonction publique territoriale correspondant au grade de recrutement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°12/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de Le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en vue du transfert de la compétence eau à la Communauté de Communes du Ternois à la date du 01/01/2026

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi NOTRe du 7 août 2015 ;

Vu la loi relative à la mise en œuvre du transfert des compétences assainissement et eau du 3 août 2018 ;

Vu la loi n° 2022-217 en date du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3 DS ;

Vu les études antérieures portant sur la réalisation d'un schéma directeur de l'eau potable visant à la sécurisation de la ressource eau ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Exposé :

La loi n° 2018- 702 du 3 août 2018 susvisée a aménagé les modalités de transfert de l'eau, sans remettre en cause le caractère obligatoire.

La Communauté de communes fait le choix de mener des études techniques et financières préalables au transfert effectif, avant le 1 janvier 2026.

Compte tenu de la complexité du dossier et de la nécessité de compléter les études préalables existantes (schéma directeur pour la sécurisation de la ressource en eau), il est envisagé de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO).

L'AMO assistera et accompagnera la Communauté de communes dans toutes les phases préparatoires jusqu'à la prise de compétence de l'eau potable.

Les études préalables permettront de définir les modalités et les conséquences administratives, financières, techniques, juridiques et humaines du transfert de la compétence eau, à la Communauté de communes du Ternois.

La mission préalable permettra notamment de :

- caractériser les services gestionnaires existants : collecte de données, état des lieux, phase de **diagnostic de l'organisation du service** (au niveau financier, tarifaire, patrimonial...)
- travailler sur **différents scénarii d'organisation** de la compétence de l'eau (rappel des différents modes de gestion de la compétence eau, soit en régie, soit externalisée)
- définir un **projet de service** en précisant les conséquences techniques, financières juridiques du transfert
- définir l'**impact du transfert** sur le prix du service et de l'eau
- planifier et préparer au mieux les modalités de transfert et accompagner les structures gestionnaires actuelles
- engager la démarche de communication auprès des usagers du service
- arrêter un **calendrier de la mise en œuvre du transfert**, selon le scénario retenu

Au regard de ce qui précède, M. le Président propose au Conseil communautaire de valider la mise en œuvre d'une mission AMO et d'autoriser le Président à lancer une consultation pour un assistant à maîtrise d'ouvrage.

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

De valider la mise en œuvre d'une mission AMO ;

D'autoriser le Président à lancer une consultation pour un assistant à maîtrise d'ouvrage ;

D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la procédure de recours à une AMO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Marc BRIDOUX



37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°13/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation des plans de zonage d'assainissement après enquête publique pour 18 communes

La séance ouverte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R2224-8 et 9,
Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 dite loi sur l'eau,
Vu le code de l'Urbanisme et notamment les articles L123-1 et suivants,
Vu l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5,
Vu les délibérations des conseils municipaux approuvant le choix d'une des 2 solutions proposées, avant enquête publique :

Aumerval en date du 11 mars 2022	Pernes en date du 11 mars 2022
Bailleul-les-Pernes en date du 14 mars 2022	Pressy-les-Pernes en date du 24 février 2022
Bours en date du 4 février 2022	Ramecourt en date du 17 février 2022
Floringhem en date du 8 mars 2022	Roëllecourt en date du 3 mars 2022
Fontaine-les-Hermans en date du 14 février 2022	Sachin en date du 2 mars 2022
Gauchin-Verloingt en date du 23 février 2022	Sains-les-Pernes en date du 16 mars 2022
Hestrus en date du 28 février 2022	Saint-Michel-sur-Ternoise en date du 11 février 2022
La Thieuloye en date du 10 mars 2022	Tangry en date du 28 février 2022
Marest en date du 1 ^{er} mars 2022	Valhuon en date du 4 mars 2022
Nédon en date du 7 avril 2022	
Nédonchel en date du 16 mars 2022	

Vu la délibération du 18 octobre 2022 approuvant le projet de zonage assainissement de 20 communes du territoire de la Communauté de Communes du Ternois et la mise à enquête publique,

Vu l'arrêté de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) du 7 Mars 2023 concernant les communes d'Aumerval, Bailleul-les-Pernes, Bours, Floringhem, Fontaine-les-Hermans, Gauchin-Verloingt, Hestrus, La Thieuoye, Marest, Nédon, Nédonchel, Pernes, Pressy-les-Pernes, Roëllecourt, Sachin, Sains-les-Pernes, Tangry et Valhuon concernées par la révision de zonage d'assainissement,

Vu l'arrêté de la MRAE daté du 07 mars 2023 concernant la commune de Saint-Michel-sur-Ternoise,

Vu l'arrêté de la MRAE daté du 07 mars 2023 concernant la commune de Ramecourt,

Vu l'ordonnance de Monsieur le Président du tribunal administratif de Lille du 25 Juillet 2023 désignant Madame Chantal CARNEL en qualité de commissaire-enquêtrice, ainsi que Monsieur Michel REUMAUX en qualité de commissaire-enquêteur suppléant,

Vu l'arrêté communautaire du 1^{er} septembre 2023 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique,

Vu le rapport et mémoire en réponse aux observations du public en date du 8 novembre 2023,

Vu les conclusions suivantes de la commissaire enquêtrice, transmises aux communes concernées pour observations éventuelles :

Aumerval	Avis favorable	Nédon	Avis favorab
Bailleul-les-Pernes	Avis favorable	Nédonchel	Avis favorab
Bours	Avis favorable	Pernes	Avis favorab
Floringhem	Avis favorable	Pressy-les-Pernes	Avis favorab
Fontaine-les-Hermans	Avis favorable	Roëllecourt	Avis favorab
Gauchin-Verloingt	Avis favorable	Sachin	Avis favorab
Hestrus	Avis favorable	Sains-les-Pernes	Avis favorab.
La Thieuoye	Avis favorable	Tangry	Avis favorabl
Marest	Avis favorable	Valhuon	Avis favorabl

M. le Président propose au Conseil Communautaire d'approuver les plans de zonage de l'assainissement des 18 communes tels qu'ils sont présentés et annexés à la présente délibération.

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver les plans de zonage de l'assainissement des 18 communes tels qu'ils sont présentés et annexés à la présente délibération ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté de Communes du Ternois durant un mois et d'une mention légale dans un journal local.

Les plans de zonage de l'assainissement définitifs et approuvés sont tenus à la disposition du public :

- au siège de la Communauté de Communes du Ternois aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;
- en Préfecture du Pas de Calais.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



Pour extrait certifié conforme
Le Président,


Marc BRIDOUX

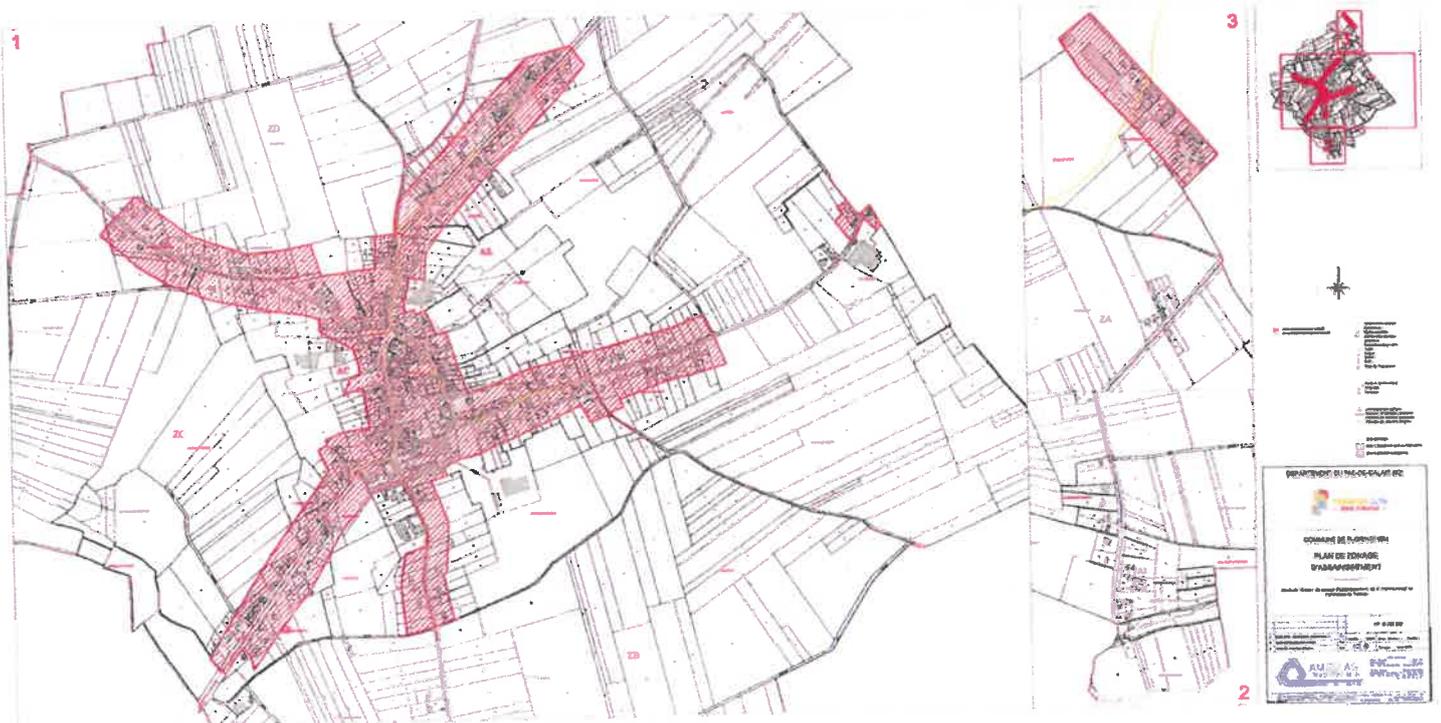
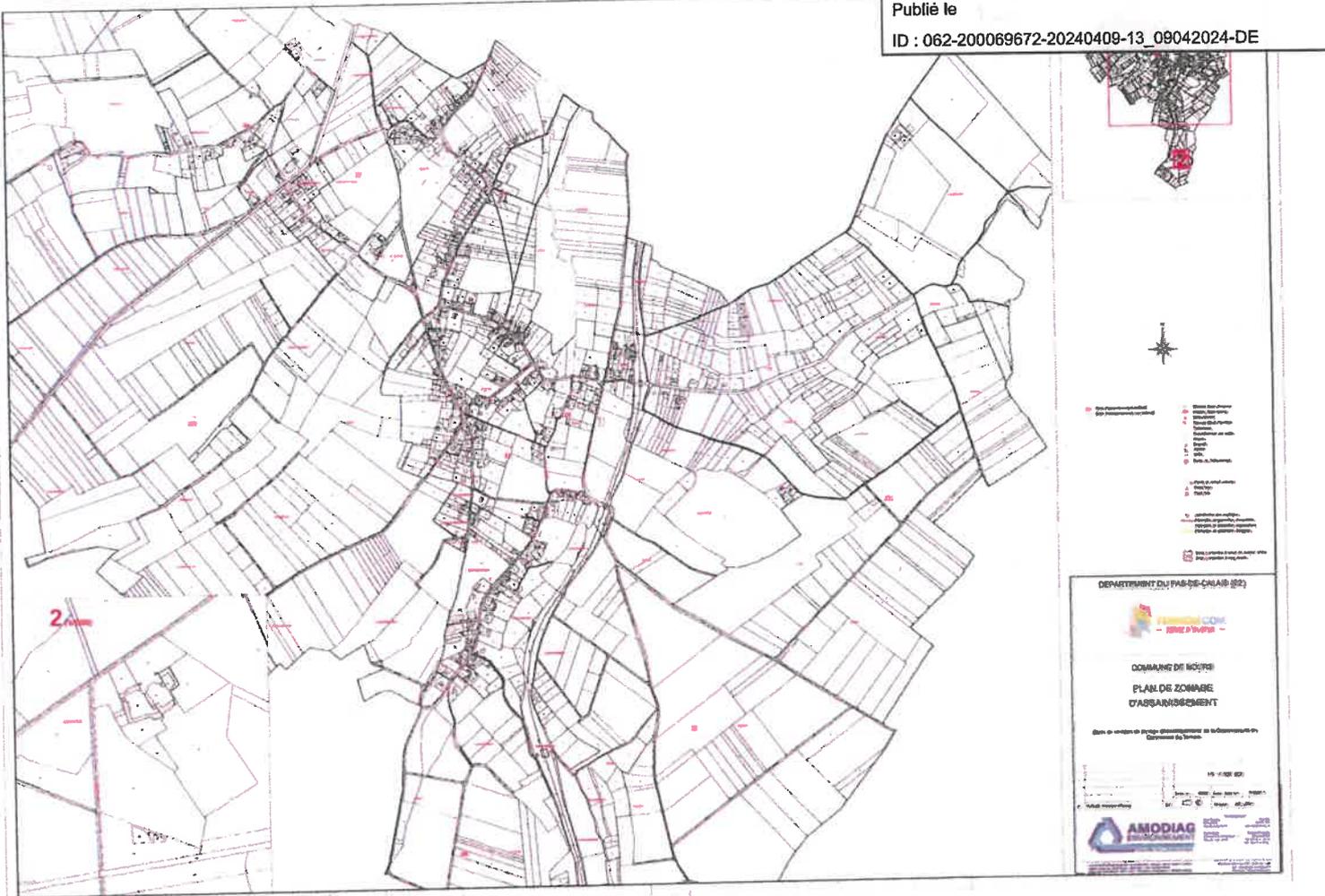


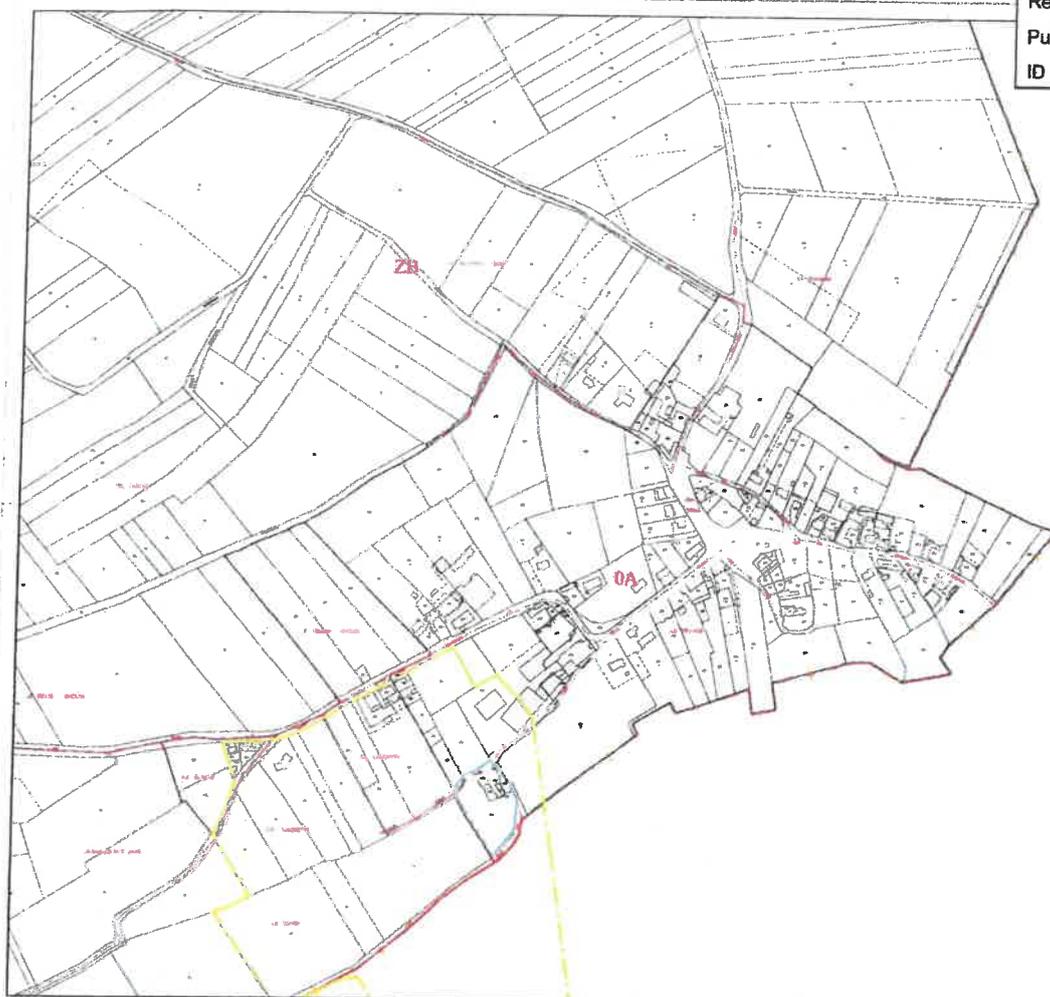
Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 062-200069672-20240409-13_09042024-DE





Zone d'assainissement collectif
Zone d'assainissement individuel

- Parcelles des zones

Parcelles des zones

Parcelles des zones

Parcelles des zones

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS (62)



COMMUNE DE FONTAINE-LES-HERMS

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Etat de révision de zonage d'assainissement de la Communauté de Communes du Ternois

Projet de zonage d'assainissement	1000	1000	1000	1000
Parcelles des zones	1000	1000	1000	1000
Parcelles des zones	1000	1000	1000	1000
Parcelles des zones	1000	1000	1000	1000
Parcelles des zones	1000	1000	1000	1000



Zone d'assainissement collectif
Zone d'assainissement individuel

- Parcelles des zones

Parcelles des zones

Parcelles des zones

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS (62)



COMMUNE DE CALCHEN-VERLANKET

PLAN DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Etat de révision de zonage d'assainissement de la Communauté de Communes du Ternois

Projet de zonage d'assainissement	1000	1000	1000	1000
Parcelles des zones	1000	1000	1000	1000
Parcelles des zones	1000	1000	1000	1000
Parcelles des zones	1000	1000	1000	1000
Parcelles des zones	1000	1000	1000	1000

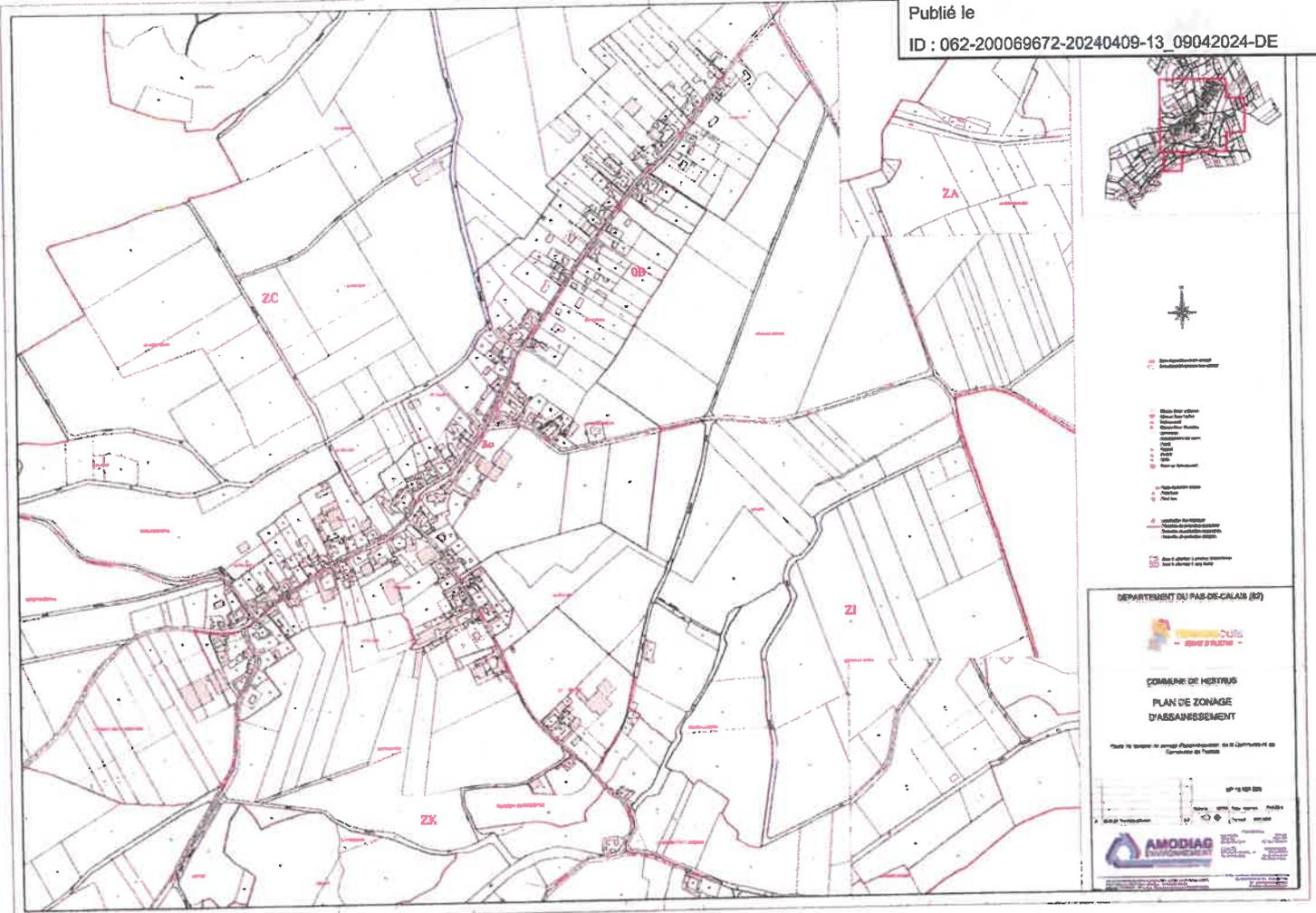


Envoyé en préfecture le 15/04/2024

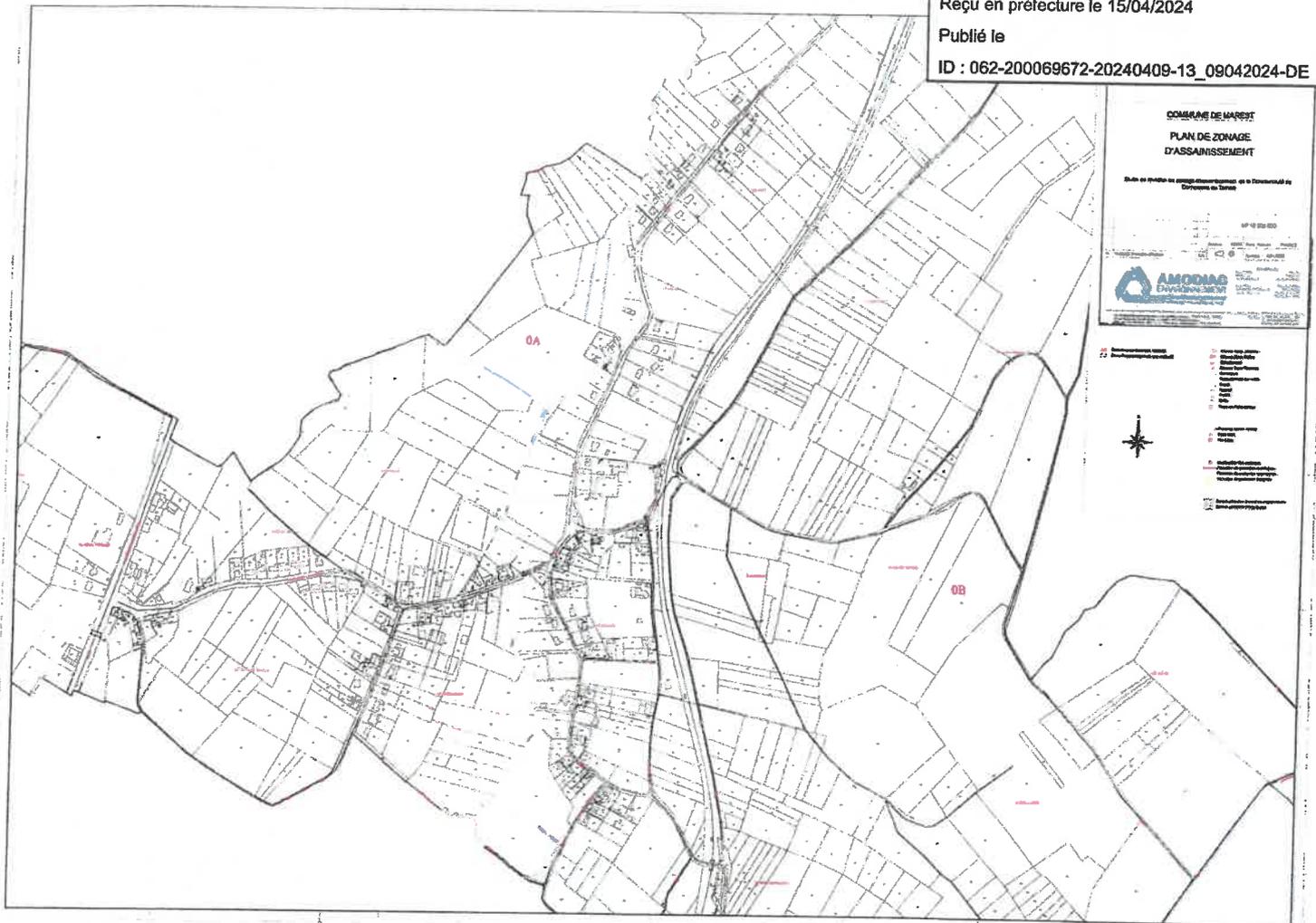
Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 062-200069672-20240409-13_09042024-DE



44



COMMUNE DE MAREST
PLAN DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

Etude de réajustement du zonage d'assainissement de la Commune de Marest

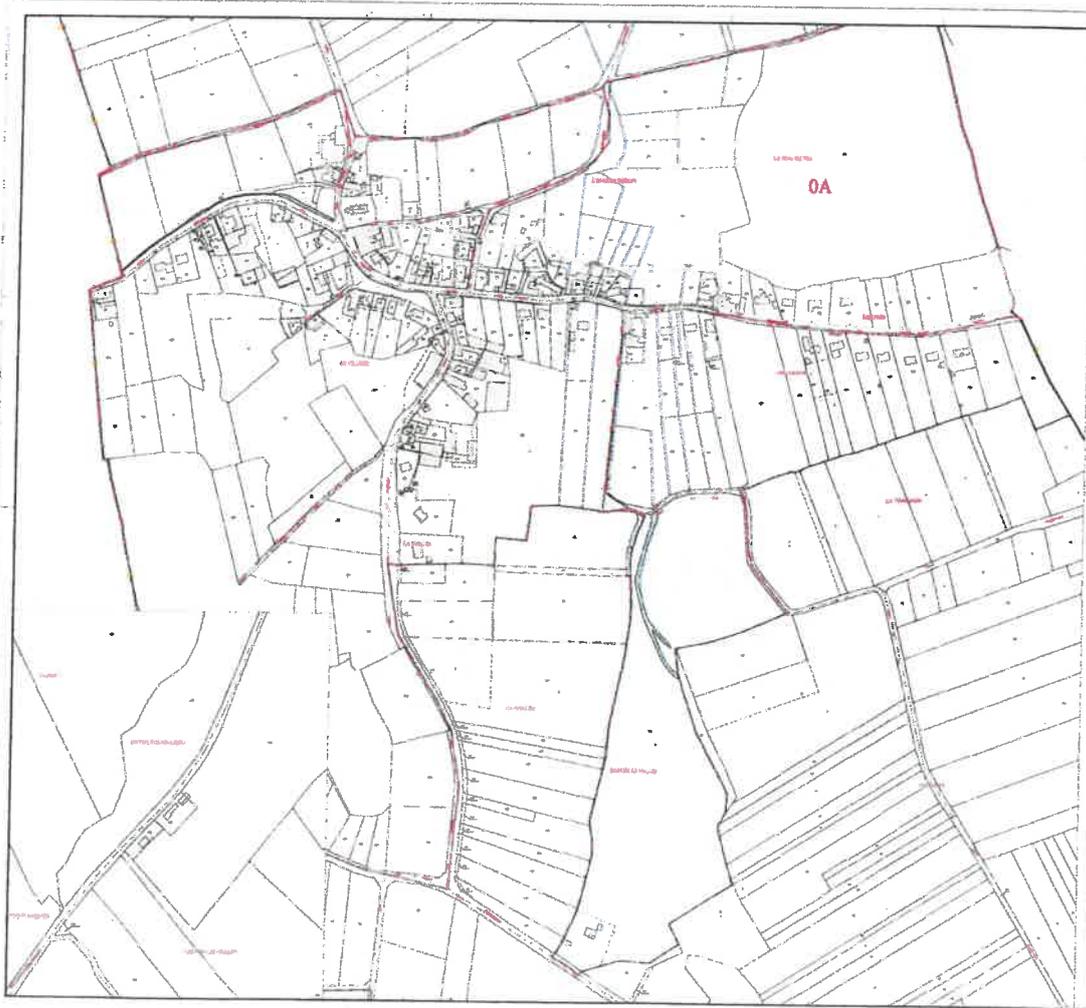
AP 18 035 030

AMODIAG ENVIRONNEMENT

Legend and scale information:

- Zone d'assainissement existant
- Zone d'assainissement en projet
- Parcelles classées en zone d'assainissement individuel
- Parcelles classées en zone d'assainissement collectif
- Parcelles classées en zone d'assainissement individuel
- Parcelles classées en zone d'assainissement collectif
- Parcelles classées en zone d'assainissement individuel
- Parcelles classées en zone d'assainissement collectif

Scale: 1:1000



Legend and scale information:

- Zone d'assainissement existant
- Zone d'assainissement en projet
- Parcelles classées en zone d'assainissement individuel
- Parcelles classées en zone d'assainissement collectif
- Parcelles classées en zone d'assainissement individuel
- Parcelles classées en zone d'assainissement collectif
- Parcelles classées en zone d'assainissement individuel
- Parcelles classées en zone d'assainissement collectif

Scale: 1:1000

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS (62)

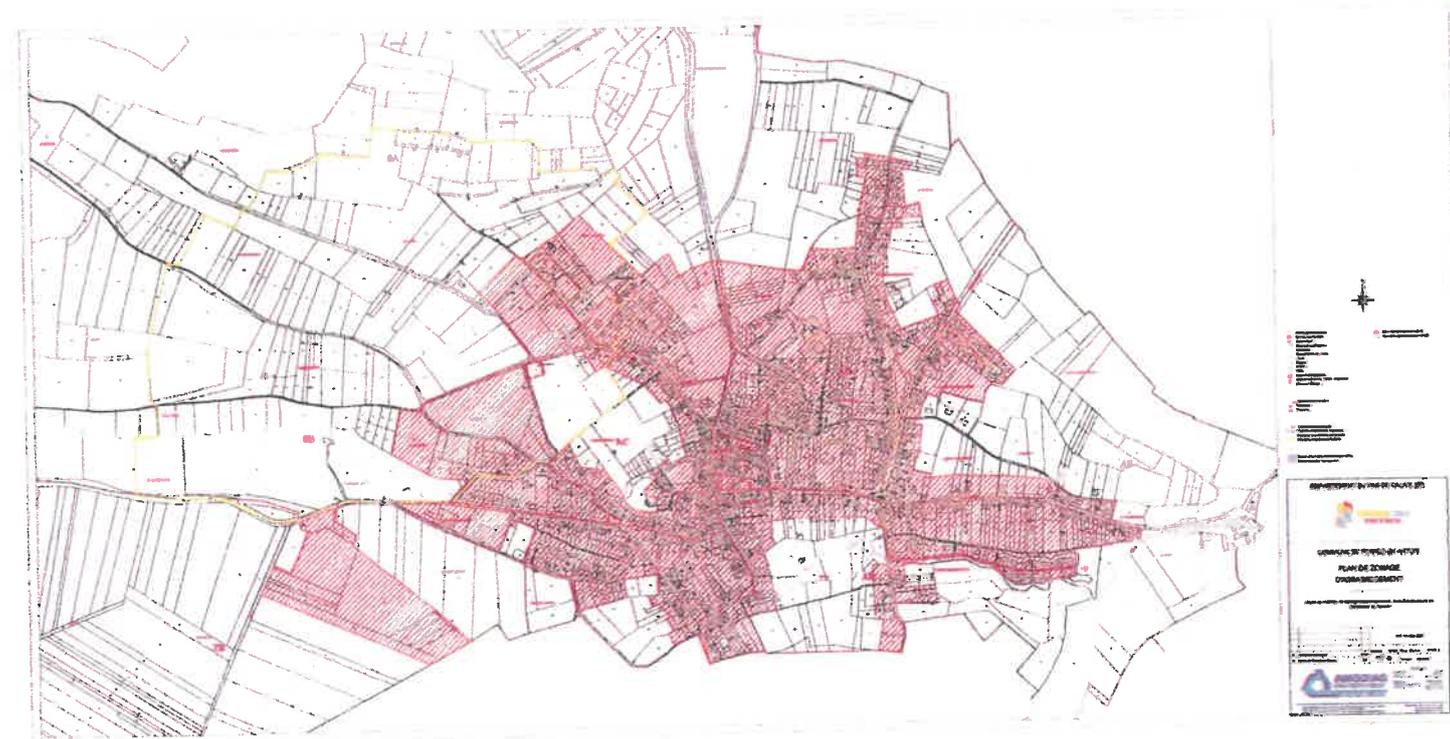
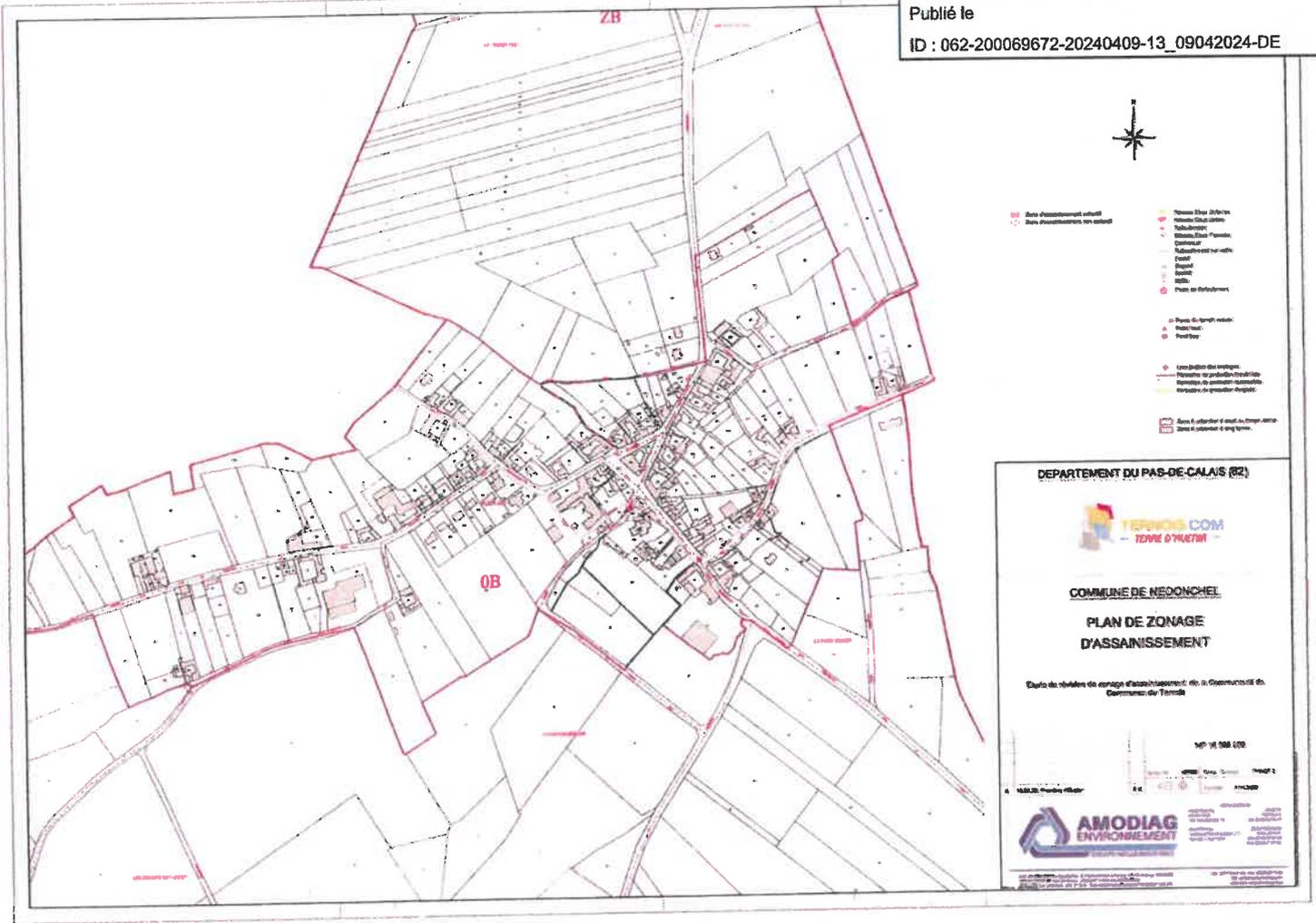
TERMOIS.COM
 TERRE & TAUX

COMMUNE DE NEDON
PLAN DE ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT

Etude de réajustement du zonage d'assainissement de la Commune de Nedon

AP 18 035 030

AMODIAG ENVIRONNEMENT





127

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°14/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Révision des conditions du dispositif VAZY 2024 -2025

La séance ouverte, M. Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et suite au bilan et à l'analyse du dispositif mis en place en 2023, il semble important de proposer aux jeunes du territoire un accès aux loisirs à moindre coût et de les informer de l'existence de ces loisirs pour dynamiser la vie locale. Le « Pass loisirs des jeunes » a été nommé « VAZY » en 2022. Le dispositif VAZY est reconduit pour l'année 2024-2025. Le budget est réévalué et quelques modifications sont proposées (*Voir les modifications en italiques et soulignées*) :

DIAGNOSTIC INITIAL

De nombreuses infrastructures existent pour les jeunes de 7 à 25 ans (associations, services publics). Les offres sont diversifiées : culture, sport, détente. Certaines activités ne sont pas représentées sur l'intégralité du territoire.

En 2023, 1016 jeunes de 7 à 25 ans ont retiré la carte VAZY. Ce dispositif a été une vraie réussite. 48 associations sont partenaires de ce dispositif.

PROBLEMATIQUES REPEREES

- Mobilité sur le territoire.
- Méconnaissance de la part des jeunes des offres culturelles, sportives ou autres possibles sur le territoire.
- Baisse d'adhésions et des participations dans les associations.

-Peu de participation et d'implication des jeunes sur les actions locales.

-Afin de permettre au plus de monde possible de profiter du dispositif, la communication et la distribution doivent être anticipées par rapport à l'année 2023.

-En 2023, beaucoup de jeunes n'ont pas pu profiter du dispositif, compte tenu du nombre limité de chèques disponibles.

ATTENTES

-Proposer le dispositif à davantage de jeunes sur le territoire.

-Proposer une offre de loisirs attractive aux jeunes (communication, mobilité, réduction, gratuité...).

OBJECTIFS GENERAUX ET OPERATIONNELS

-Favoriser les jeunes à participer à la vie locale

-Faire connaître les offres de services et associatives existantes

-Inciter les jeunes à diversifier leurs loisirs

-Proposer une politique tarifaire accessible/préférentielle

-Travailler la mobilité avec les jeunes sur l'ensemble du territoire

PUBLIC CONCERNE

-Les 7-25 ans habitant Ternoiscom.

DESCRIPTION DU DISPOSITIF

Sur la plateforme « achetezternois.com », une page permettra d'accéder au détail du dispositif.

Afin de souscrire au dispositif, les associations conventionneront avec la Communauté de Communes pour adhérer à la plateforme « achetezternois.com ». Cette adhésion permettra notamment la création d'un espace sur la plateforme et d'activer le remboursement des chèques qui leur auront été versés. L'adhésion à la plateforme pour les associations est GRATUITE. Les frais de commission et de création des chèques sont à la charge de TernoisCom. Pour retirer les chèques et la carte VAZY GRATUITEMENT, un jeune pourra se rendre en agence de proximité ou au service jeunesse (jusqu'à deux chèques d'une valeur de 10€ et une carte d'adhérent).

Chaque chèque permet de payer une partie de la cotisation dans une ou plusieurs associations (les 2 chèques peuvent être utilisés pour une seule et même association s'il y a un reste à charge sur la cotisation du jeune après avoir utilisé tout autre dispositif national ou local (CAF, département, etc.)

La carte permet au jeune détenteur de celle-ci de la présenter dans certains lieux lui proposant des avantages.

AUTRES AVANTAGES DE LA CARTE

L'objectif des avantages de la carte est de proposer aux jeunes de découvrir de nouveaux loisirs grâce à une offre adaptée et ainsi de l'amener à participer à une activité vers laquelle il ne serait pas allé sans celle-ci (essais et/ou services privilégiés). Ces avantages peuvent être proposés par des services de Ternoiscom mais aussi par les communes ou encore par les associations qui le souhaitent.

Propositions d'avantages par Ternoiscom :

-ludothèque : 1 année d'adhésion gratuite (pour une 1^{ère} adhésion).

-donjon : 1 entrée gratuite.

-culture : 1 entrée gratuite de spectacle dans l'année.

-piscine : 1 entrée gratuite.

-école de musique : 1 remise de 20€ sur une 1^{ère} inscription nouvelle à l'école de musique.

-fablab : fabrication gratuite d'un objet dans la limite de 10€.

BUDGET

Le budget prévisionnel du dispositif est de 26 900€. Il est ventilé de la manière suivante :

- 1 700€ pour la création des chèques et le paiement des commissions sur la plateforme.
- 1 200€ pour la communication.
- 24 000€ à destination des jeunes du territoire. Soit 20€ pour 1 200 jeunes (2 chèques de 10€ x 1000 jeunes). En cas de reliquat de l'enveloppe 2023 (plateforme), elle pourra être utilisée à destination des jeunes du territoire.

ECHEANCIER DU DISPOSITIF

-lancement de la communication à partir de fin mai 2024.

-le dispositif avec le retrait des chèques et des cartes 2024-2025 démarrera le lundi 19 août 2024.

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver les nouvelles modalités du dispositif VAZY pour 2024-2025, comme détaillées ci-dessus.

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°15/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Mise en place d'un règlement intérieur pour le service de portage de repas à domicile

La séance ouverte, M. Le Président expose aux Délégués Communautaires que le Service de Portage de repas à domicile ne dispose pas de règlement intérieur à fournir à l'adhésion du client.

Un projet de règlement intérieur ci-annexé a été établi détaillant le fonctionnement du service, les droits et obligations de chaque partie pour que toutes ces données soient claires et précises pour tous, préservant ainsi les intérêts de la Communauté de Communes, du personnel et des clients.

Ce règlement intérieur sera signé par chaque bénéficiaire qui renverra le coupon d'acceptation.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le règlement intérieur du service des repas à domicile qui sera révisé en fonction des marchés publics, du fonctionnement de service et du prestataire

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 15/04/24

et publication et notification le 15/04/24

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Marc BRIDOUX



REGLEMENT INTERIEUR du Service de Portage de Repas à Domicile

ARTICLE 1 : PUBLIC CONCERNE ET INSCRIPTION

1.1 Public et territoire concerné

Seules les personnes domiciliées sur l'une des 103 communes membres de la Communauté de Communes du Ternois peuvent bénéficier du portage de repas à domicile à condition d'être âgé de + de 60 ans ou être temporairement souffrant ou handicapé ne pouvant plus préparer les repas pour raison de santé, d'handicap ou d'autres situations difficiles.

1.2 Inscription

Pour bénéficier de ce service, l'utilisateur ou le tuteur doit en faire la demande auprès du service de portage soit par téléphone au 03.21.41.98.45 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par mail à repasdom@ternoiscom.fr

Une fiche de renseignements et le règlement intérieur doivent être dûment complétés et signés puis retournés au service de Portage de repas : cette procédure conditionnera la finalisation de l'inscription.

En cas d'urgence, nous pourrions mettre en place les 3 premiers repas : le service doit réceptionner les documents dans les 48h suivant la première livraison, autrement, le dispositif sera suspendu.

ARTICLE 2 : MENUS ET COMPOSITION DES REPAS

2.1 Menus

Ils sont élaborés par une diététicienne en partenariat avec le prestataire qui fournit les repas. Ces types de menus peuvent varier, notamment pour tenir compte des nouvelles réglementations en vigueur.

A ce jour, il est préparé le choix suivant :

- 2 menus standards
- 1 menu régime **sans sel**
- 1 menu régime **sans sucre**

Ce choix est amené à évoluer en fonction du prestataire retenu après mise en concurrence.

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 062-200069672-20240409-15_09042024-DE

2.2 Composition des repas

Chaque repas est composé ainsi :

- Potage
- Entrée
- Plat principal (viande, œuf, poisson...)
- Légume et/ou féculent
- Fromage
- Dessert (pâtisserie, laitage ou fruit)



Le réchauffage peut se faire au micro-onde avec les barquettes, au four traditionnel dans un autre contenant ou à la casserole.

La composition d'un repas pourra évoluer en fonction du prestataire retenu après chaque nouvelle mise en concurrence.

ARTICLE 3 : COMMANDES ET ANNULATION DES REPAS

3.1 Distribution des menus

Les propositions de menus établies par la Société en charge de la fabrication des repas sont distribuées aux usagers du service par l'agent Ternoiscom en charge des livraisons du portage de repas à domicile

- en version papier
- ou par mail à la demande du client.

Les menus sont également disponibles sur le site internet de TernoisCom www.ternoiscom.fr, à l'accueil du Siège à Herlin-le-Sec ou encore dans les Agences Ternoiscom situées à Frévent, Auxi-le-Château et Pernes.

Ces propositions de menus pour le mois suivant doivent être complétées par le bénéficiaire et remis à l'agent TernoisCom au moment des livraisons des repas.

3.2 Commandes et annulations

Les commandes et les annulations se font par téléphone au 03.21.41.98.45 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h ou par mail à repasdom@ternoiscom.fr.

Il n'y a aucune obligation de commander des repas 7j/7, le service s'adapte à vos besoins.

La seule obligation est de prendre **3 repas au minimum dans le mois.**

Anticipez vos commandes et annulations (48h en semaine et 72h avant le week-end)

Les repas du lundi → commandes passées le vendredi précédent avant 9 heures

Les repas du mardi et du mercredi → commandes passées le lundi précédent avant 9 heures

Les repas du jeudi et du vendredi → commandes passées le mercredi avant 9 heures

Les repas du samedi et du dimanche → commandes passées le jeudi avant 9 heures

Tout repas commandé non annulé dans les délais sera facturé à l'utilisateur.

ARTICLE 4 : LIVRAISON DES REPAS

4.1 Organisation des livraisons

Les livraisons sont assurées toute l'année le matin entre 6h45 et 12h30, comme suit :

- Lundi → Repas du **Lundi**
- Mardi → Repas du **Mardi** et du **Mercredi**
- Mercredi → **AUCUNE LIVRAISON**
- Jeudi → Repas du **Jeudi** et du **Vendredi**
- Vendredi → Repas du **Samedi** et du **Dimanche**.

4.2 Jours fériés

Les repas correspondant à un jour férié seront distribués selon le planning défini en amont et l'utilisateur sera informé par une note de service au moins une semaine à l'avance. Les horaires de livraison seront susceptibles d'être modifiés.

Cette organisation pourra être modifiée en cas de changement de prestataire et en cas de force majeure.

ARTICLE 5 : LIVRAISON ET CONSERVATION DES REPAS : RESPONSABILITES DE CHAQUE PARTIE

5.1- Les responsabilités de chaque partie

Tous les moyens humains et matériels sont mis en œuvre pour livrer l'utilisateur dans les conditions de respect de la chaîne du froid.

La Communauté de Communes du Ternois se dégage de toute responsabilité à compter de la livraison chez l'utilisateur.

L'utilisateur est seul responsable de la bonne conservation de son plateau repas.

Les dates de péremption figurent sur les emballages.

Il est également impératif de ne pas congeler vos barquettes.

Le plateau sera récupéré lors de la prochaine livraison

5.2.- En cas d'absence

Il convient de prévenir le service de repas à domicile et de prévoir le cas échéant une organisation avec un proche ou un voisin pour la réception du plateau repas. La livraison n'interviendra que si les conditions sont garanties pour le respect de la chaîne du froid.

Si aucune solution n'est trouvée, l'agent repartira avec le plateau repas et celui-ci sera représenté à la prochaine livraison si les dates de péremption le permettent ou il vous faudra venir le retirer à la Communauté de Communes du Ternois à Herlin-le-Sec, dès 14h le jour même.

En cas d'impossibilité de livraison, tout repas commandé sera facturé à l'utilisateur.

En cas de non-réponse à votre porte :

- Les responsables contacteront l'utilisateur par téléphone et si besoin, composeront les numéros des référents indiqués sur la fiche de renseignements.
- Si aucun contact n'est joignable, le voisinage sera interrogé.

● Enfin, si la situation s'avère préoccupante (suspicion de chute, de personnes âgées, de personnes à mobilité réduite, de personnes souffrant de troubles de la vue, de personnes souffrant de troubles de l'audition, de personnes souffrant de troubles de la parole, de personnes souffrant de troubles de la mémoire, de personnes souffrant de troubles de l'équilibre, de personnes souffrant de troubles de la coordination, de personnes souffrant de troubles de la motricité fine, de personnes souffrant de troubles de la motricité globale, de personnes souffrant de troubles de la motricité globale et fine, de personnes souffrant de troubles de la motricité globale et fine et de personnes souffrant de troubles de la motricité globale et fine), ils pourront être appelés (sapeur pompiers).

ARTICLE 6 : ENGAGEMENTS DES PARTIES

6.1 Engagements du service de portage de repas à domicile

Le personnel du service s'engage à être respectueux vis-à-vis de l'utilisateur bénéficiaire.

Le personnel a interdiction de percevoir quelque rémunération de la part de l'utilisateur.

De plus, le personnel est tenu au respect du secret professionnel et à l'obligation de discrétion professionnelle pour tout ce qui concerne les faits et informations dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions. Il est également soumis aux obligations suivantes : neutralité, laïcité, réserve, probité et dignité.

6.2 Engagements de l'utilisateur

L'utilisateur s'engage à être accueillant et respectueux vis-à-vis du personnel de service de portage de repas, de lui faciliter l'accès au logement. Il devra également veiller à la sécurité du personnel :

- Tenir à l'écart les animaux de compagnie pour éviter tous risques de fuite ou de morsure.
- L'accès à votre domicile doit être dégagé et praticable pour faciliter et favoriser la sécurité de l'agent et du véhicule.

L'utilisateur s'engage notamment à ne pas porter atteinte à la santé et/ou à la dignité du personnel du service par des propos ou des gestes déplacés.

Une fiche d'émargement sera à signer à chaque livraison par l'utilisateur pour prouver la réception du ou des plateaux repas déposés.

L'utilisateur s'engage à régler le coût des repas à réception de la facture.

Le non-respect de ces engagements pourra donner lieu à un rappel par courrier avec accusé de réception et en cas de problèmes persistant une suspension de la livraison des repas pourra intervenir.

ARTICLE 7 : TARIFS ET FACTURATION

7.1 Tarif

Le prix du repas est fixé par délibération de la Communauté de Communes du Ternois.

Il est au tarif unique de 7€ par repas depuis le 02/03/2023 et jusqu'à décision d'évolution du conseil communautaire.

7.2 Facturation

La Trésorerie adressera les avis de sommes à payer mensuellement à votre domicile ou à celle d'un tuteur ou d'un proche désigné via la fiche de renseignements.

Le règlement pourra être effectué par différents moyens :

- Chèque
- Prélèvement automatique

ARTICLE 8 : AIDES ET CREDIT D'IMPOT

8.1 Aides

Le CIAS est à votre disposition pour vous informer sur d'éventuelles aides.

Contact du CIAS: 03.21.41.88.01 .

8.2 DEDUCTION FISCALE

Conformément à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts, les sommes versées correspondantes aux frais de livraison des repas à domicile ouvrent droit à un crédit d'impôt.

Une attestation fiscale des frais liés au transport vous sera fournie, avant le mois de mars de l'année suivante.

Le Président de la Communauté
de Communes du Ternois

ACCEPTATION DU REGLEMENT INTERIEUR
(Coupon pour la Communauté de communes)

Je soussigné(e), déclare avoir pris connaissance du
règlement intérieur du portage de repas à domicile applicable à compter du 2024.

Date et signature :

Votre choix : MENUS PAR MAIL OU VERSION PAPIER

MAIL :

Charte de protection des données

Conformément au règlement n° 2016-679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Le « RGPD » (ci-après ensemble dénommés la « réglementation »), TernoisCom agissant en qualité de responsables de traitement, attache une grande importance à la protection et au respect de votre vie privée.

La présente charte de protection des données (ci-après dénommée « la Charte ») vise à vous informer de nos pratiques concernant la collecte, l'utilisation et le partage des informations que vous êtes amenés à nous fournir.

La Charte a pour but de vous informer sur les catégories de données personnelles que nous pourrions recueillir ou détenir sur vous, comment nous les utilisons, avec qui nous les partageons, comment nous les protégeons, et les droits dont vous disposez sur vos données personnelles conformément à la réglementation en vigueur.

I- Les données que nous collectons

En vous inscrivant auprès du service portage à domicile, vous êtes amenés à nous transmettre des informations, dont certaines sont de nature à caractère personnel c'est-à-dire que ces données permettent de vous identifier. C'est notamment le cas lorsque vous :

- Inscrivez au service de portage à domicile
- Contactez en cas d'hospitalisation, absence ou décès de votre proche

Ces informations contiennent notamment les données suivantes :

- Données identitaires : nom, prénom, adresse, e-mail, numéro de téléphone, adresse postale et numéro du code de boîte aux lettres, RIB
- Données juridiques : document justifiant la mise sous curatelle de la personne

II- A Quelles fins utilisons-nous les données que nous collectons ?

Nous utilisons les données que nous recueillons afin de :

- Livrer vos repas
- Organiser les tournées de portage de repas
- Facturer la prestation
- Gérer les plannings des agents au vu des absences ou présences
- Gérer les obligations alimentaires de certains usagers

III- Qui sont les destinataires des données que nous collectons et pour quelles raisons leur transmettons-nous ces données ?

Le service portage à domicile collabore avec plusieurs autres services :

- Le service informatique pour la sécurisation des données
- Le service archives pour la conservation des données
- Le service comptabilité pour le suivi financier lié à la prestation

Le service portage à domicile collabore avec des prestataires externes pour la facturation et livraison des repas. Certains de vos données peuvent être transmises pour permettre la finalité principale développée ci-dessus.

IV- Combien de temps conservons-nous vos données ?

Dossier de bénéficiaire	10 ans et tri des données	Il s'agit de pièce justificatif comptable.
-------------------------	---------------------------	--

Portage de repas, menus hebdomadaires	5 ans et tri des données	
---------------------------------------	--------------------------	--

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le
ID : 062-200069672-20240409-15_09042024-DE

V- Quels sont vos droits sur vos données ?

Conformément aux lois et règlements applicables en matière de protection des données personnelles, vous bénéficiez d'un certain nombre de droits relatifs à vos données, à savoir :

Un droit d'accès et d'information : vous avez le droit d'être informé de manière concise, transparente, intelligible et facilement accessible de la manière dont vos données sont traitées. Vous avez également le droit d'obtenir la confirmation que des données vous concernant sont traitées et, le cas échéant, d'accéder à ces données et d'en obtenir une copie.

Un droit de rectification : vous avez le droit d'obtenir la rectification des données inexacts vous concernant. Vous avez également le droit de compléter les données incomplètes vous concernant, en fournissant une déclaration complémentaire. En cas d'exercice de ce droit, nous nous engageons à communiquer toute rectification à l'ensemble des destinataires de vos données.

Un droit d'effacement : dans certains cas, vous avez le droit d'obtenir l'effacement de vos données. Cependant, ceci n'est pas un droit absolu et nous pouvons pour des raisons légales ou légitimes conserver ces données.

Un droit à la limitation du traitement : dans certains cas, vous avez le droit d'obtenir la limitation du traitement sur vos données.

Un droit à la portabilité des données : vous avez le droit de recevoir vos données que vous nous avez fournies, dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine, pour votre usage personnel ou pour les transmettre à un tiers de votre choix.

Ce droit ne s'applique que lorsque le traitement de vos données est basé sur votre consentement, sur un contrat ou que ce traitement est effectué par des moyens automatisés.

Un droit d'opposition au traitement : vous avez le droit de vous opposer à tout moment au traitement de vos données pour les traitements basés sur notre intérêt légitime, une mission d'intérêt public et ceux à des fins de prospection commerciale. Ceci n'est pas un droit absolu et nous pouvons pour des raisons légales ou légitimes refuser votre demande d'opposition.

Le droit de retirer votre consentement à tout moment : vous pouvez retirer votre consentement au traitement de vos données lorsque le traitement est basé sur votre consentement. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait.

Pour exercer les droits susmentionnés, vous pouvez contacter directement le délégué à la protection des données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpomutu@cdg62.fr.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°16/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Cession des goodies « Réseau Escapades Médiévales » par la Communauté de Communes du Ternois à la SPL Arras Pays d'Artois Tourisme

La séance ouverte, M. Le Président rappelle aux Délégués Communautaires que par délibération en date du 13 décembre 2022, il a été décidé de confier la gestion et l'animation du Donjon de Bours, de ses abords et de la maison d'accueil à la SPL Arras Pays d'Artois Tourisme.

Parallèlement, la communauté de communes du Ternois, par le biais de l'office de tourisme 7 vallées – Ternois, aujourd'hui nommé *office de tourisme Vallées d'Opale*, est actuellement engagée dans un accord de coopération dans le cadre de la « Création d'un réseau médiéval à l'échelle des GALs 7 Vallées-Ternois et du Pays du Montreuillois ».

Ce réseau, nommé « Réseau Escapade Médiéval » travaille ainsi à la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à mettre en valeur le patrimoine médiéval des territoires. A ce titre, l'une des actions consiste en la production de goodies dédiés à la vente dans les équipements membres du réseau médiéval.

Le Donjon de Bours est intégré à ce réseau médiéval. La Maison du Donjon disposant d'une boutique composée de divers produits en lien avec le site historique et l'époque médiévale, les goodies détaillés ci-dessous sont donc destinés à y être mis en vente :

	Quantité	Prix de vente public TTC
Porte clé en forme de heaume	165	7,50€
Stylo BIC 'Logo EM'	426	4,50€
Stylo BIC 'Blasons'	428	4,50€
Edition 'Découverte du patrimoine médiéval'- Catalogue n°1	276	5€
Passeport 'EM'	600	Délivré gratuitement avec l'achat d'une première entrée plein tarif sur l'un des 6 sites (donne droit à des tarifs réduits sur les 5 autres sites)

Aussi, la Communauté de Communes du Ternois se propose de céder ce stock à la SPL Arras Pays d'Artois Tourisme afin qu'il puisse procéder à la mise en vente.

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'autoriser le Président à céder l'ensemble des goodies destinés à être mis en vente dans la boutique du Donjon de Bours à la SPL Arras Pays d'Artois Tourisme.

D'autoriser le Président à signer l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 15/04/24
et publication et notification le 15/04/24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°17/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeulle, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget principal de la Communauté de Communes du Ternois au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 5211-1 à L 5211-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget principal ci-annexé ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Vu l'exposé du Président,

M. Le Président demande aux Conseillers Communautaires d'approuver le budget primitif du budget principal au titre de l'exercice 2024 et de confirmer que la Communauté de communes du Ternois a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec la M.57.

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget principal au titre de l'exercice 2024 ;

De confirmer que la Communauté de Communes du Ternois a décidé de voter son budget par nature, accompagné d'une présentation par fonction, avec définition d'opérations en investissement, en conformité avec la M.57 ;

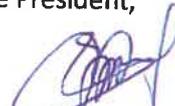
D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/04/24
et publication et notification le 19/04/24



PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le **budget principal** retrace les activités de nature administrative de l'EPCI, non assujetties à la TVA. Il est soumis à la nomenclature M57. Il s'agit d'un budget exprimé en montants TTC récupérant la TVA grevant ses investissements au travers du FCTVA.

Un certain nombre d'activités sont retracées et individualisées dans le cadre de **budgets annexes (BA)**. Les nomenclatures comptables dépendent de la nature de l'activité : les services publics industriels et commerciaux (SPIC) appliquent la M4, tandis que les services publics administratifs (SPA) retracent leurs opérations budgétaires, selon la nomenclature M57.

Construit dans le respect des objectifs présentés lors du **débat d'orientation budgétaire** qui s'est tenu le 13 mars dernier, le budget primitif 2024 repose sur la recherche d'un équilibre entre une trajectoire politique volontariste et la préservation des équilibres financiers.

Le contexte budgétaire incertain impose une certaine prudence au moment d'élaborer ce budget 2024.

Le budget reprend les résultats de l'exercice antérieur ainsi que les restes à réaliser en investissement.

La construction budgétaire 2024 intègre les différents paramètres développés dans le rapport d'orientations budgétaires :

- **Ceux liés aux objectifs politiques et stratégiques**

Les objectifs politiques et stratégiques qui ont présidé à la construction du budget 2024 s'articulent autour des axes prioritaires suivants :

- **Maintien des taux d'imposition ménages et entreprises,**
- **Pas de hausse de la TEOM,** alors que la TGAP continue à évoluer,
- **Poursuite de la maîtrise de l'évolution des dépenses** de fonctionnement hors mesures nouvelles et postes de dépenses incompressibles (gaz, électricité, chauffage, carburant, etc..., soit des postes impactés par l'inflation), tout en préservant la qualité des services proposés aux habitants,
- Une politique de gestion des **ressources humaines** pour répondre aux besoins de la collectivité en termes d'ingénierie et de renforts,
- Mise en place d'une programmation pluriannuelle d'investissement (**PPI**) et une **optimisation des taux d'exécution** en section d'investissement,
- La recherche systématique de financements externes pour toute action ou projet d'investissement, la mobilisation de tous dispositifs de financements potentiels « culture de la recette »,

- La solidarité avec les communes : les fonds de concours,
- Les subventions aux associations

▪ **Ceux liés au contexte**

Le contexte budgétaire 2024 est notamment marqué par :

✓ **Contexte exogène :**

La préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un contexte incertain, du fait d'une inflation persistante et d'une croissance atone. Les contraintes qui pèsent sur l'économie appellent à la plus grande prudence et conduit à poursuivre la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement. Les principaux paramètres sont :

- Le moindre dynamisme des bases fiscales (+3,9 % en lieu et place des 7,1% de 2023),
- Les fractions de TVA en remplacement de la CVAE et de la suppression de la taxe d'habitation de la résidence principale,
- La dotation de compensation, qui est l'une des composantes de la DGF des EPCI, une nouvelle fois impactée à la baisse

✓ **Contexte endogène :**

2024 se traduit par la poursuite de la mise en œuvre des priorités de la collectivité pour son territoire et ses habitants. Les domaines ci-après guident notre action :

- Mise en place d'actions opérationnelles, dans le cadre de la politique d'accompagnement à la transition énergétique et aux mobilités en lien avec le contrat d'objectif territorial, après la réécriture en 2023 du PCAET et l'élaboration du plan de mobilité simplifié,
 - La poursuite de la construction du PLUi HM, à l'échelle du territoire,
 - Le développement de la politique jeunesse,
 - La lutte contre les inondations et l'érosion : GEMAPI,
 - L'engagement de la réalisation du tiers-lieu culturel à Saint-Pol et du projet du jardin médiéval,
 - Une politique d'attractivité de l'ensemble du territoire (santé, économie...),
 - L'ouverture de nouveaux équipements structurants (salle de sport de Frévent, Hôtel de formation, piscine...),
 - de nouveaux dispositifs d'aides directes
- Au 1^{er} janvier 2024, le cadre comptable du référentiel M57 est mis en place en lieu et place de la M14. Les budgets en M4 ne sont pas concernés

La M57 introduit de nouvelles règles d'imputation comptable, la **fongibilité des crédits**, la **gestion pluriannuelle** des crédits, une gestion des **dépenses imprévues en AP et AE**, l'**amortissement des biens selon la règle du *prorata temporis***, à compter de leur mise en service, de nouvelles modalités liées aux subventions d'équipement versées, la suppression de la notion de charges et de produits exceptionnels.

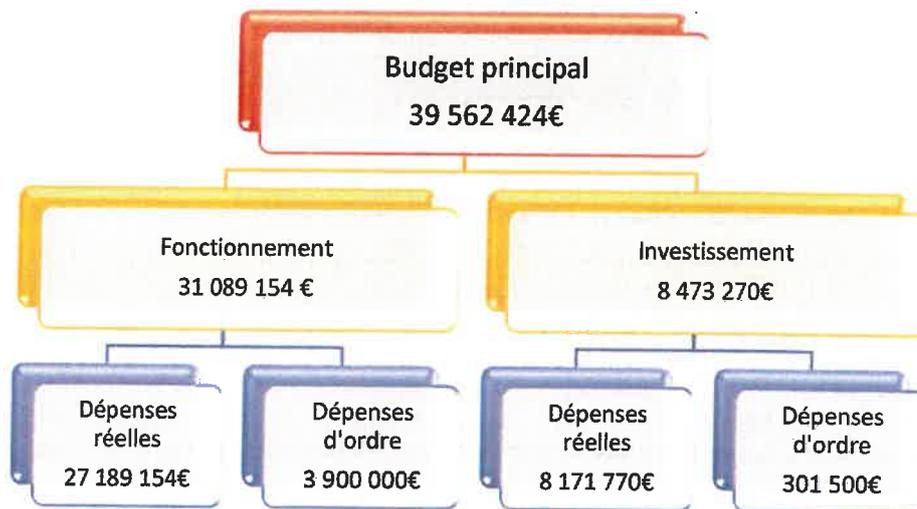
Aussi, des retraitements seront nécessaires pour pouvoir comparer certains chapitres de 2024 avec ceux de 2023.

1ère Partie : Présentation générale du budget primitif 2024

Le budget principal fait l'objet d'une présentation détaillée, contrairement aux budgets annexes, dans la mesure où il représente la part la plus importante des dépenses réelles de la Communauté de Communes.

1.1. Le budget principal

Le schéma ci-dessous présente une vue d'ensemble des dépenses du budget principal en mouvements budgétaires.¹



Les dépenses se répartissent comme suit :

- 78,6% de dépenses de fonctionnement
- 21,4% de dépenses d'investissement (hors RAR).

¹ Il s'agit des mouvements réels et des mouvements d'ordre (amortissements, virement à la section d'investissement...).

LE BUDGET PRINCIPAL DANS SES GRANDES MASSES				
	DEPENSES		RECETTES	
FONCTIONNEMENT	Dépenses d'ordre	3 900 000	Recettes d'ordre	120 000
	Dépenses réelles	27 189 154	Recettes réelles	23 305 055
			Excédent de fonct reporté	9 477 359
		31 089 154		32 902 414
			1 813 260	
INVESTISSEMENT	Dépenses d'ordre	301 500	Recettes d'ordre	4 081 500
	Déficit d'inv reporté	-	1068	-
			Excédent d'inv reporté	839 258
	Dépenses réelles	6 944 770	Recettes réelles	589 347
	<i>dont dépenses d'équipement</i>	6 007 240	<i>dont subventions (chap 13)</i>	73 347
	<i>dont subventions d'éqpt versées</i>	485 410	<i>dont FCTVA</i>	400 000
	<i>Opérations pour compte de tiers</i>	50 000	<i>Cautionnement</i>	2 000
	<i>dont immobilisations corporelles</i>	402 120	<i>Autres immobilisations financières</i>	114 000
			<i>(dont rembt par BA capital emprunt)</i>	
	Capital de la dette	1 227 000	Mobilisation emprunt	3 160 027
	Total DRI	8 171 770	Total RRI	3 749 374
	Total (dépenses réelles et ordre)	8 473 270	Total (recettes réelles et ordre)	7 830 874
RAR		5 352 764		5 155 901
		13 826 034		13 826 034

LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL

Les recettes réelles de fonctionnement prévues au budget primitif 2024 s'élèvent à 23 305 055€, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1. L'excédent de fonctionnement reporté de 2023 s'élève à 9 477 359 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent, quant à elles, à 27 189 154€.

Globalement, la section de fonctionnement est proposée en suréquilibre.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	5 189 623	Excédent de fonct reporté	9 477 359
soit près de % des DRF	19,1%		
Atténuations de produits	4 502 000	Impôts et taxes :	
AC aux communes	0	(Ac négatives, FNGIR, fractions de TVA)	6 650 447
soit près de % des DRF	16,6%		
Charges brutes personnel	9 150 000	Fiscalité locale :	
soit près de % des DRF	33,7%	(TFB, TFNB, THRS, CFE) TASCOM, IFER, TEOM, GEMAPI, Taxe de séjour)	10 112 238
Autres charges de gestion courante	8 049 531	Dotations et participations :	
soit près de % des DRF	29,6%	DGF, FCTVA, Département, allocations compensatrices, DCRT, CAF, MSA...	4 701 320
dont contribution au SDIS	1 224 500	Produits des services :	
dont TEOM reversée au budget collecte	4 089 730	MAD, redevances culturelles, loisirs, social, repas à domicile...	1 643 000
dont participation PETR, SYMCEA, SYMSAGEL	302 986	Atténuations de charges	90 000
dont subventions aux associations	916 083	Autres produits de gestion courante	73 050
dont subv. équilibre Budgets annexes	798 400	Produits financiers	
Maison de santé Anvin	46 650	(remboursement intérêts de dette BA)	35 000
Pépière Frévent	50 610		
ZAL Auxi	170 225		
ZAL Pemes	530 914		
dont indemnités élus, retraite et formation	249 117		
dont autres	468 715		
Charges financières (dont ICNE)	295 000		
Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000		
TOTAL DEPENSES REELLES	27 189 154	TOTAL RECETTES REELLES	23 305 055
		(excédents de fonct. reportés inclus)	32 782 414

a. Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 27 189 154€, soit une évolution de 3,8% par rapport à l'exercice précédent (+ 1 M€).

(En M€)	BP 2023	Prév BP 2024	% Evolution
Charges à caractère général	4 967 852	5 189 623	4,5%
Charges de personnel	8 572 651	9 150 000	6,7%
Reversements aux communes (AC)	4 502 000	4 502 000	-
Subventions aux associations	891 036	916 083	2,8%
Contributions au SDIS	1 179 000	1 224 500	3,9%
TEOM reversée au BA	3 933 033	4 089 730	4,0%
Autres charges de gestion courante	805 365	1 020 818	26,8%
Charges financières	336 150	295 000	-12,2%
Subventions BA	687 433	798 400	16,1%
Autres	307 100	3 000	NS
Total	26 181 620	27 189 154	3,8%

Les **charges à caractère général** représentent 19,1% des dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit des dépenses liées au fonctionnement courant de la collectivité. Ce poste intègre les postes sur lesquels, l'établissement public dispose de peu de marge de manœuvre (dépenses énergétiques d'électricité, de gaz, d'eau, de chauffage, carburant, assurances... impactées par l'inflation) mais aussi les **frais de séjour et de fourniture de repas** pour les accueils de loisirs et à domicile, les **prestations de service, les impôts et taxes**.

Les **dépenses brutes de personnel** sont estimées à **9 150 000€**, soit + 6,7%, par rapport à 2023. En dépenses nettes², elles s'élèvent à **7 795 991€**, soit + 3,6%.

Cette évolution prévisionnelle prend essentiellement en compte l'impact de l'attribution de 5 points d'indice majoré, au 1^{er} janvier 2024, l'incidence en année pleine des recrutements intervenus en 2023, le glissement vieillesse technicité (GVT) à 2% traduisant l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents (avancements de grades et d'échelons...), les créations de postes et la modification du tableau des effectifs (délibération séance tenante).

Les autres facteurs explicatifs sont :

- le taux de la cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) relevé de 1 point. Cette décision devrait faire l'objet d'une compensation de la part de l'Etat,
- le taux de cotisation d'assurance maladie passe de 9,88% à 8,88%,
- l'application et la mise en œuvre des réformes statutaires : augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2024 (+1,13%) et la revalorisation du minimum de traitement,
- l'augmentation des assurances statutaires, CNAS, des cotisations AST,
- les impacts financiers et organisationnels des arrêts maladie : remplacement des agents en arrêt de travail, paiement effectif d'heures complémentaires/supplémentaires...,
- l'adaptation des recrutements aux besoins de la collectivité en termes de compétences, technicité et expertise, selon les objectifs fixés et les contraintes règlementaires et législatives (évolution des compétences, développement des services aux usagers, métiers en tension...),
- le renfort des équipes des services à haute technicité et expertise : recrutement d'un chargé de mission habitat/logement, recrutement d'un technicien GEMAPI, recrutement de personnel pour le tiers lieu de St Pol,
- La poursuite du développement des services mutualisés auprès des communes du territoire : secrétaires de mairie³, brigades vertes...,
- La poursuite du déploiement des services intercommunaux et des nouveaux projets sur le territoire avec un renforcement des équipes (école de musique intercommunale, CISPD...),
- des renforts saisonniers en nombre constant pour les services techniques et collecte,
- le renforcement des équipes au service jeunesse pour les accueils de loisirs.

Il convient de rappeler que le budget principal rémunère directement une partie du personnel des budgets annexes et autres puis refacture, en fin d'année, les montants à affecter auxdits budgets.

² Les dépenses nettes de personnel correspondent à la masse salariale (salaires + charges), retraitées des refacturations opérées sur les budgets annexes, des mises à disposition des structures (communes, syndicats, SPL...) et déduction de remboursements (SFT, Sécurité sociale, prévoyance...).

³ 45 communes et syndicats ont recours à la mise à disposition de secrétaires de mairie.

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
 Reçu en préfecture le 19/04/2024
 Publié le
 ID : 062-200069672-20240409-17_09042024-BF

FOCUS sur la masse salariale tous budgets confondus

	Dépenses de personnel prévisionnelles BP 2024									Recettes de personnel (refacturations et remboursements) prévisionnelles BP 2024					Evolution 2024/2023 des dépenses nettes de masse salariale
	Chap 012 : charges de personnel et frais assimilés	dont remboursement charges de personnel BA vers BG (6215)	dont autre personnel extérieur (6218)	dont assurances statutaires (6435)	Versement au FNC (6456)	dont versements aux autres œuvres sociales (6474)	dont médecine du travail (6475)	dont autres charges sociales diverses (6478)	Dont dépenses brutes de masse salariale (salaires bruts + charges patronales)	MAD de personnel aux communes (70845) : Secrétaires de mairie, brigades vertes, archiviste, informaticien (mutualisation)	Remboursement sur rémunération du personnel (6419) : contrats aidés, USS, assurances statutaires, SFT	MAD de personnel auprès d'autres organismes (70848) (SPL, Trois Bassins, syndicats)	Remboursement de frais par les BA (70872) (collecte et assainissement) au BG	Dépenses nettes de masse salariale	
2024-Budget principal	9 150 000	-	73 000	211 000	-	45 000	27 000	-	8 794 000	560 000	90 000	154 000	194 000	7 795 991	3,6%
2023-Budget principal	8 572 651	-	60 000	208 000	-	38 000	25 000	-	8 241 651	420 000	-	258 470	35 000	7 528 181	
2024-BA collecte	1 634 000	100 000	-	49 000	-	11 000	7 500	-	1 466 500	-	30 000	-	-	1 436 500	-0,6%
2023-BA collecte	1 569 150	37 000	-	39 780	-	9 000	7 500	-	1 475 870	-	30 000	-	-	1 445 870	
2024-CIAS	181 640	23 000	-	7 000	-	1 100	600	-	149 940	-	1 500	-	-	148 440	-4,0%
2023-CIAS	187 780	22 000	-	7 000	800	1 200	800	-	155 980	-	1 424	-	-	154 556	
2024-TOTAL	10 965 640	123 000	73 000	267 000	-	57 100	35 100	-	10 410 440	560 000	121 500	154 000	194 000	9 380 931	2,8%
2023-TOTAL	10 329 581	59 000	60 000	254 780	800	48 200	33 300	-	9 873 501	420 000	31 424	258 470	35 000	9 128 607	

Dépenses de personnel prévisionnelles BP 2024		
Chap 012 : charges de personnel et frais assimilés	dont remboursement charges de personnel BA vers BG (6215)	dont autre personnel extérieur (6218)
2024-BA assainissement	69 000	4 000
2023-BA assainissement	81 000	-
2024-BA assainissement industriel	16 140	-
2023-BA assainissement industriel	17 500	-
2024-BA SPANC	12 869	-
2023-BA SPANC	13 899	-

Les atténuations de produits (4 502 000€) comprennent exclusivement les attributions versées aux communes.

Les autres charges de gestion courante à hauteur de 8 049 531€ se répartissent entre les subventions aux associations, la contribution obligatoire versée aux SDIS⁴, les participations versées aux organismes (PETR, SYMCEA, SYMAGEL...), les indemnités aux élus et le reversement de la TEOM au budget annexe collectes, les subventions d'équilibre aux budgets annexes.⁵

Les frais financiers liés aux intérêts de la dette⁶ représentent une somme de 295 000€⁷ (ICNE inclus), en diminution de 41 150€.

Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de dette du budget principal s'élève à 12 M €, en diminution par rapport à 2023.

Le financement des dépenses de fonctionnement est assuré par les principales recettes ci-après (fiscalité directe, indirecte, dotations et participations de l'Etat, compensations et autres...).

b. Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 23 305 055€ (hors excédents de fonctionnement reportés n-1), en évolution de 8,3% par rapport au BP 2023.

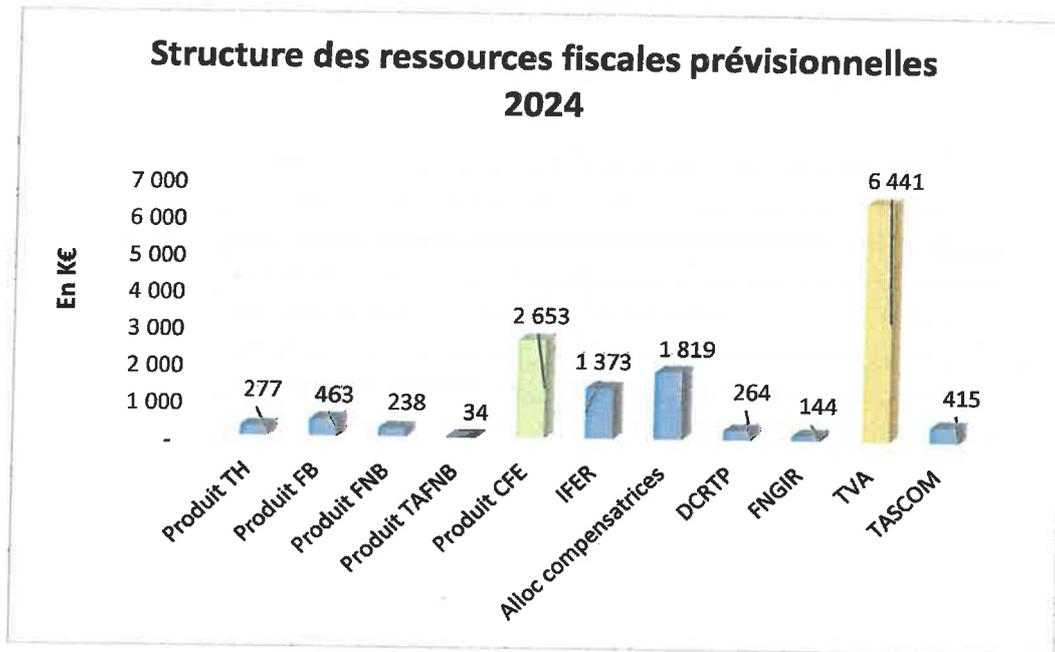
(En M€)	BP 2023	Prév BP 2024	% Evolution
Atténuations de charges	-	90 000	NS
Produits services	1 454 170	1 643 000	13,0%
Impôts et taxes	15 947 736	16 762 685	5,1%
Dotations et participations	4 023 725	4 701 320	16,8%
Autres produits de gestion	47 500	73 050	53,8%
Produits financiers	39 000	35 000	-10,3%
Produits exceptionnels	10 000		
Total	21 522 131	23 305 055	8,3%

⁴ La contribution au SDIS du Pas-de-Calais est de 31,96€ par habitant en 2024.

⁵ En 2023, poste budgété en charges exceptionnelles.

⁶ Il convient de noter la hausse des taux de marché et des marges bancaires : les taux d'intérêts ont grimpé en moyenne de 2,07% en 2022 à 3,79% en 2023. Deux ans plus tôt, ils se situaient à un niveau historiquement bas de 0,62% (source : Finances Active).

⁷ Ce montant s'entend hors incidence liée à la souscription de nouveaux emprunts.



La **fiscalité directe locale**⁸ (avec taux votés) représente 25,7% du total des ressources fiscales prévisionnelles 2024. Il s'agit principalement du foncier bâti, du foncier non bâti, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

Les **autres ressources fiscales** (indépendants des taux votés) dont la **TVA reversée** en remplacement de la taxe d'habitation depuis 2021 et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) depuis 2022 représentent 74,3 % du total des ressources prévisionnelles.

Depuis le « big bang fiscal », on constate un réel tournant dans la structuration des ressources de la Communauté de Communes. En effet, l'Etat a fait glisser le modèle de financement des collectivités locales vers un régime de fiscalité nationale transférée ou vers l'attribution de dotations nationales de plus en plus complexes.

Focus sur l'évolution des principales recettes

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Impôts directs locaux	3 146 111 €	3 199 267 €	3 631 555 €
TASCOM	441 546 €	415 576 €	414 900 €
IFER	1 285 841 €	1 339 555 €	1 373 053 €
Autres impôts locaux	0 €	10 632 €	34 216 €
TEOM	3 933 033 €	3 932 149 €	4 089 728 €
GEMAPI	585 000 €	585 139 €	585 000 €
Sous.total	9 391 531 €	9 482 318 €	10 128 452 €

La politique fiscale de la Communauté de communes reste marquée par la décision de **maintenir les taux d'imposition** (*délibération séance tenante*), inchangés depuis la fusion.

Il convient également de rappeler le coefficient de revalorisation des bases cadastrales en lien avec l'IPCH, soit + 3,9 % en 2024.

⁸ Selon état 1259.

Le produit de la **GEMAPI** reste inchangé, soit **585 000 €** (délibération séance tenante).

S'agissant de la **TEOM**, le produit est estimé à **4 089 728 €**, en fonction des bases notifiées et du maintien du taux à 14,30%.

➤ **Quote-part de TVA : 6 440 592 €**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Fraction de TVA	6 331 350 €	6 153 755 €	6 440 592 €

En définitive, la TVA 2023 attribuée en compensation de la suppression de la THRS et de la CVAE est moindre que celle déjà versée, soit 6 140 510 € au lieu de 6 153 755 € constatés au CA 2023. Une reprise du trop-perçu a été effectuée sur les avances de fiscalité locale du mois de mars.

Au titre de l'exercice 2024, la fraction de TVA nationale est estimée à **6 440 592 €** répartie comme suit :

- TVA prévisionnelle en compensation de la suppression de la Taxe d'habitation sur les résidences principales : 4 559 427 €
- TVA prévisionnelle en compensation de la suppression de la CVAE : 1 881 165 €

➤ **Les dotations de l'Etat : DGF**

La DGF de la Communauté de communes, composée de la dotation d'intercommunalité et de la dotation de compensation est prévue à hauteur de 2 M€, quasi-stable.

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Dotation d'intercommunalité	855 352 €	855 352 €	840 000 €
Dotation de compensation EPCI	1 181 414 €	1 181 414 €	1 180 000 €
Sous.total	2 036 766 €	2 036 766 €	2 020 000 €

➤ **Les allocations compensatrices et la DCRTP (suite à la réforme de la TP)**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
Compensation TP (DCRTP)	270 963 €	270 963 €	263 752 €
Compensations CFE	1 336 659 €	1 385 296 €	1 772 037 €
Compensations TF	44 337 €	8 316 €	46 618 €
Sous.total	1 651 959 €	1 664 575 €	2 082 407 €

Depuis 2021, les produits de taxe foncière bâtie et de CFE ont été impactés par la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels. En contrepartie, les EPCI perçoivent des **allocations compensatrices**. Pour 2024, elles s'élèvent à **1 818 655 €**.

➤ **FNGIR, AC et taxe de séjour : 227 855 €**

	BP 2023	CA 2023	BP 2024
FNGIR	144 257 €	144 257 €	144 257 €
FPIC	-	515 402 €	-
Taxe de séjour	15 000 €	21 230 €	18 000 €
AC	65 598 €	65 598 €	65 598 €
Sous.total	224 855 €	746 488 €	227 855 €

S'agissant du FPIC, aucune somme n'a été notifiée, à ce stade de l'élaboration du projet de budget.

- **Les autres participations** (Etat, département et autres organismes (CAF, MSA, ARS) sont estimées à près de 600 000 €.
- **Les autres ressources de fonctionnement** du budget principal sont estimées à 1 643 000 €. Ce poste comprend les produits des services (redevances culturelles, socio-éducatives, loisirs...), les mises à dispositions de personnel...
- **Autres produits de gestion** : revenus des immeubles, FCTVA, produits financiers (intérêts de dette remboursés par BA) : 113 000 €

LES DEPENSES ET LES RECETTES REELLES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Déficit d'inv reporté	-	1068	-
Opérations d'équipement	6 007 240	Excédent d'inv reporté	839 258
Subventions d'équipement versées	485 410	Subv d'inv reçues et autres	73 347
<i>dont fonds de concours aux communes</i>	<i>350 000</i>		
<i>dont subventions d'équilibre Budgets annexes</i>	<i>135 410</i>	Autres ressources (FCTVA)	400 000
<i>Maison de santé Anvin</i>			
<i>Bâtiment relais</i>		Mobilisation emprunt	3 160 027
<i>Pépinière de Frévent</i>			
Immobilisations corporelles	402 120	Caution	2 000
Capital de dette et caution	1 227 000	Autres immob financières	114 000
		<i>dont rembt par BA capital emprunt</i>	
Opérations pour compte de tiers		<i>Bâtiment relais</i>	<i>41 000</i>
<i>(Hôtel de formation)</i>	<i>50 000</i>	<i>ZAL de Pernes</i>	<i>36 000</i>
		<i>MSP Anvin</i>	<i>37 000</i>
TOTAL DEPENSES REELLES	8 171 770	TOTAL RECETTES REELLES	3 749 374
<i>RAR inclus</i>	13 524 534	<i>RAR inclus</i>	8 905 276

a. Les dépenses réelles d'investissement

Les propositions nouvelles de dépenses d'équipement (hors RAR) estimées à 6 M€ portent essentiellement sur :

- La réhabilitation et la modernisation de la piscine de Frévent : 1,3 M€
- Le tiers lieu culturel de St-Pol, opération gérée en AP-CP, dont 1,5 M€ de CP 2024
- Le jardin médiéval : 0,6 M€
- La salle de sport de Frévent : 0,2 M€
- L'action économique et l'acquisition foncière : 0,5 M€
- L'environnement (GEMAPI et lutte contre l'érosion) : 0,7 M€
- La feuille de route numérique : 0,3 M€
- Les achats du service technique dont les véhicules électriques : 0,3 M€

Des crédits sont également prévus pour les fonds de concours versés aux communes, à hauteur de 350 000€.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à 1,2 M€.

Les dépenses d'investissement prévues au BP s'établissent à 13,5 M€, RAR inclus.

b. Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'établissent à 3,7 M€, hors RAR.

Elles proviennent principalement des subventions reçues, du FCTVA et du remboursement du capital de dette par les budgets annexes.

Les dépenses d'investissement prévues au budget primitif du budget principal seront financées par un recours à l'emprunt.

Le besoin prévisionnel d'emprunt au titre du budget principal 2024 s'établit à 3,1 M€.

Il s'avère, en effet, pertinent de recourir un peu plus aux **financements externes** pour réduire le prélèvement sur le fonds de roulement et préserver davantage cette ressource pour les années ultérieures.

1.2. La présentation générale des budgets annexes

Les budgets annexes de la Communauté de communes font l'objet d'une analyse séparée.

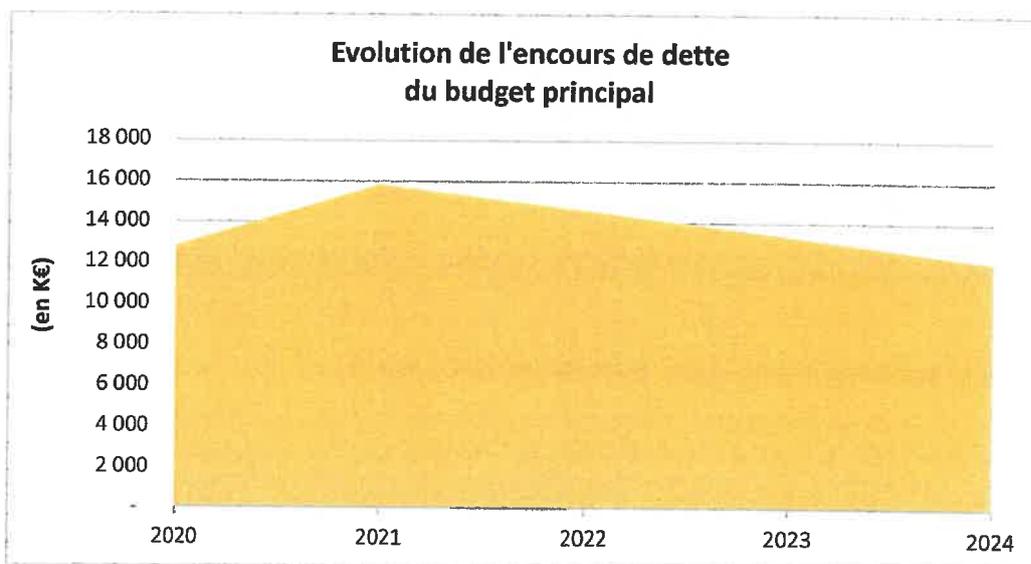
L'équilibre financier de certains budgets annexes nécessitent le versement de subventions d'équilibre provenant du budget principal.

2ème Partie : La dette de la Communauté de communes (tous budgets cumulés)

Au 1er janvier 2024, l'encours de dette cumulé sur l'ensemble des budgets s'élève à **24,4 M€**, en diminution de 1,1 M€. Ces emprunts sont essentiellement à taux fixe.

Evolution de l'encours de dette consolidé					
	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette cumulée	24 404 772	29 002 482	26 755 348	25 553 597	24 405 965
Dette budget M57	17 435 468	20 078 083	18 432 339	16 746 993	15 086 705
<i>dette budget principal (*)</i>	12 809 060	15 856 010	14 621 959	13 346 748	12 095 135
<i>dette BA ordures ménagères</i>	2 865 691	2 561 274	2 256 241	1 950 583	1 644 290
<i>dette ZAL Auxi</i>	324 138	306 130	283 621	265 613	252 107
<i>dette pépinière de Frévent</i>	296 463	269 565	241 326	211 677	180 549
<i>dette budget maison de santé Vinci</i>	1 140 116	1 085 103	1 029 193	972 371	914 624
Dette budget assainissement	6 969 305	8 924 399	8 323 009	8 806 604	9 319 260
<i>dette assainissement industriel</i>	219 773	2 286 989	2 175 506	3 089 275	3 482 265
<i>dette assainissement collectif</i>	6 749 532	6 637 410	6 147 503	5 717 329	5 836 995
<i>selon extractions logiciel JVS. Données au 1er janvier N</i>					
<i>(*) dont dette supportée par budget principal remboursée par budgets annexes (bâtiment relais, MSP Anvin, ZAC de Pernes)</i>					

La structure d'exposition de la dette propre de la Communauté de Communes du Ternois présente un profil très sécurisé.



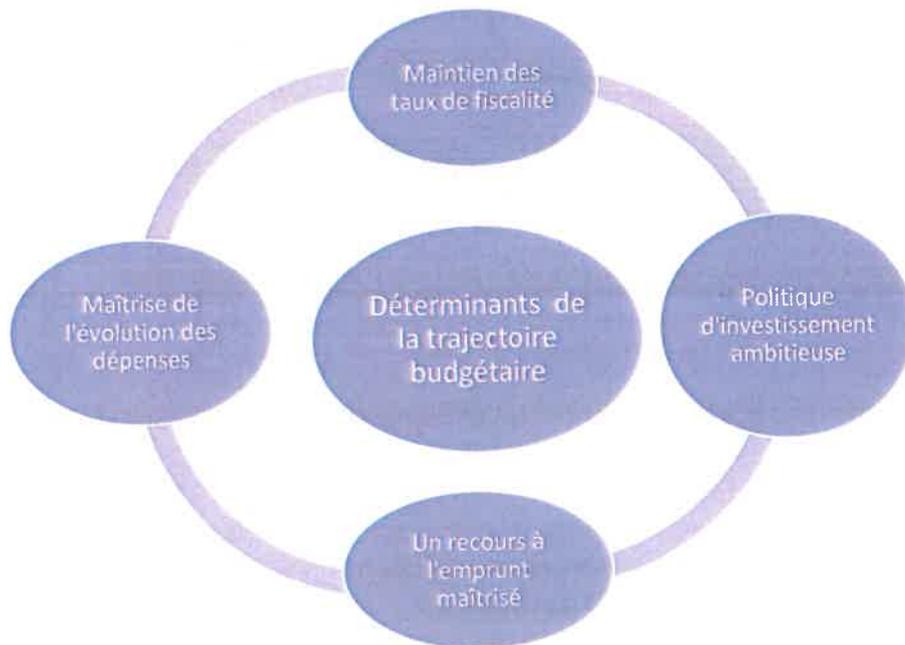
En conclusion, le budget 2024 a été construit autour de 4 axes :

- **Maintien des taux de fiscalité**
- **Implication forte de tous les services pour maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement**
- **Politique d'investissement soutenue et ambitieuse**
- **Des subventions aux associations (délibération séance tenante)**

Cela se traduit par :

- **Une situation financière saine, malgré un contexte économique difficile.**

Les déterminants de la trajectoire budgétaire



Les facteurs d'incertitude :

De plus en plus de signes pour que les collectivités soient associées au redressement des comptes publics.

Un déficit public initialement prévu à 4,9% du PIB et qui ressort à 5,6%.

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice **133**
 Nombre de membres présents : **86 + 12 pouvoirs**
 Nombre de suffrages exprimés : **98**

VOTES :

Pour : **98**
 Contre : **0**
 Abstentions : **0**

Date de convocation : **02/04/24**

Présenté par (1), **Marc BRIDOUX, Président**
A. St Pol/Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A. St Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le . et de la publication le

Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

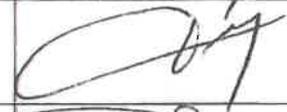
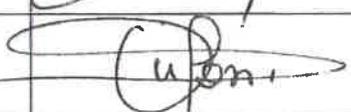
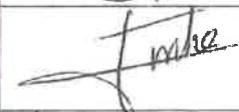
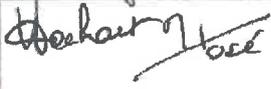
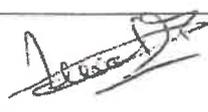
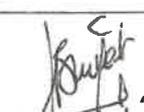
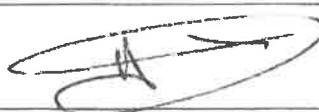
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoëux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Teras, M. Régis BEZU de Toilent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.



ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TERRE
Les Membres du Conseil Communautaire,

N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir à TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	

ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TERME
Les Membres du Conseil Communautaire,

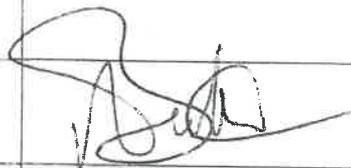
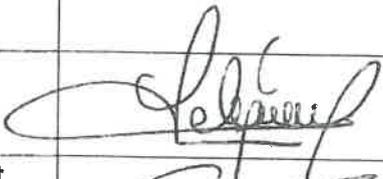
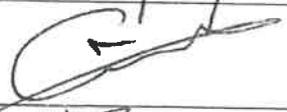
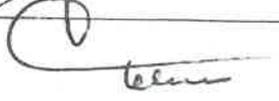


54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hautecloque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>cahier Régis (suppléant)</i>	Maire	<i>Collier</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	<i>[Signature]</i>
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis (Nouvelle au Cornet)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	<i>[Signature]</i>
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	<i>[Signature]</i>
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoît <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	<i>[Signature]</i>
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	<i>[Signature]</i>
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir à CHAMPAGNE R. (Nouvel)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Cœuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>



90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Hélène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



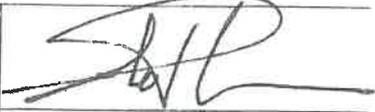
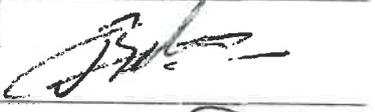
108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Héliène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	

ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TERNOIS

Les Membres du Conseil Communautaire,



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°18/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de Le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe BATIMENT RELAIS A HERLIN LE SEC au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instructions budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe BATIMENT RELAIS à Herlin le Sec ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe Bâtiment Relais à Herlin le Sec pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe BATIMENT RELAIS à Herlin le Sec au titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/04/24
et publication et notification le 19/04/24



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE BATIMENT RELAIS

(SIRET 200 069 672 00059 - 205.04)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fongibilité des crédits**.

Ce budget annexe **BATIMENT RELAIS** entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement s'équilibre à **170 500 €**, en dépenses et en recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
o11 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	7 900,00 €	8 100,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	4 400,00 €	7 500,00 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	1 000,00 €	1 700,00 €
	63..	Impôts et taxes..	3 300,00 €	3 000,00 €
TOTAL CHAPITRE O11			16 600,00 €	20 300,00 €
65 Autres charges de gestion courante	65888	Droit d'utilisation informatique nuage, créances admises en non-valeur et autres (arrondis centimes TVA)	10,00 €	10,00 €
66 Charges financières	661133	Remb des intérêts Etablissement de rattachement	12 000,00 €	10 000,00 €
Total des dépenses réelles			28 610,00 €	30 310,00 €
O23 Virement à la section d'investissement			96 715,00 €	98 190,00 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Ecritures des cessions et amortissements des immobilisations	40 300,00 €	42 000,00 €
Total des dépenses d'ordre			137 015,00 €	140 190,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			165 625,00 €	170 500,00 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du bâtiment (diverses, assurance, maintenance, alarme, taxe foncière).

Chapitre 66 : Remboursement au budget principal des intérêts de l'emprunt contracté pour la construction du bâtiment relais

Chapitre 023 (=021/RI) : virement à la section d'investissement

Chapitre 042 : Crédits pour l'amortissement des immobilisations (= RI 040)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
70..	70878	Remb de frais	- €	500,00 €
75..	752	Revenus des immeubles	14 000,00 €	10 000,00 €
Total des dépenses réelles			14 000,00 €	10 500,00 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	quote-part sub investissement	151 625,00 €	160 000,00 €
Total des dépenses d'ordre			151 625,00 €	160 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			165 625,00 €	170 500,00 €

Chapitres 70 et 75 : Ces chapitres reprennent essentiellement l'ensemble des loyers payés par les locataires du Bâtiment Relais ainsi que le remboursement de la TEOM.

Chapitre 042 : Crédits inscrits pour l'amortissement des subventions perçues pour la construction du bâtiment ainsi que des subventions d'équilibre d'investissement versées par le budget principal les années antérieures (638 021.10 € versées de 2018 à 2021 et amorties sur 5 ans) (= DI 040)

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement s'équilibre à 315 811.76 €, en dépenses et en recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
21..	21838-218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00 €	5 000,00 €
	165	Dépôts et cautionnement	2 300,00 €	2 000,00 €
16..	168751	Dettes GFP de rattachement	38 200,00 €	40 500,00 €
Total des dépenses réelles			42 500,00 €	47 500,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			151 625,00 €	160 000,00 €
Total des dépenses d'ordre			151 625,00 €	160 000,00 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			194 125,00 €	207 500,00 €
001 DEFICIT REPORTE			93 268,27 €	108 311,76 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			287 393,27 €	315 811,76 €

Chapitre 21 : Des crédits sont inscrits pour divers travaux ou achats.

Chapitre 16 : Le remboursement au budget principal du capital de l'emprunt contracté pour la construction du bâtiment relais et cautions versées par les nouveaux locataires.

Chapitre 040 : Il s'agit de la reprise des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= RF 042)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
13 Subventions d'investissement	13151	Subvention transf. GFP de rattachement	57 110,00 €	67 310,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	93 268,27 €	108 311,76 €
16..	165	Dépôts et cautionnement	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES			150 378,27 €	175 621,76 €
021 Virement de la section de fonctionnement			96 715,00 €	98 190,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			40 300,00 €	42 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			137 015,00 €	140 190,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			287 393,27 €	315 811,76 €

Chapitre 10 : L'excédent de fonctionnement capitalisé pour 108 311.76 (1068) pour financer le déficit n-1.

Chapitre 13 : Il s'agit de la subvention d'équilibre d'investissement versée par le budget principal.

Chapitre 040 : Crédits inscrits pour l'amortissement des immobilisations (= DF 042).

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98

VOTES :

Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1). Marc BRIDOUX, Président
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Marc BRIDOUX

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

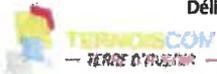
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYER d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoëux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoît DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hautecloque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir à TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	

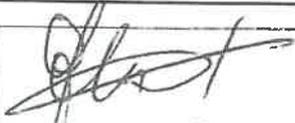
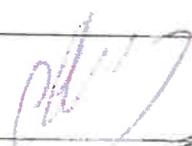
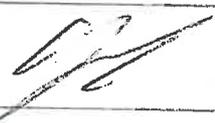
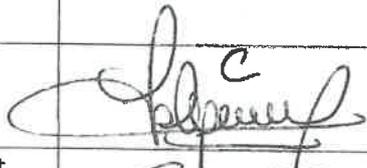
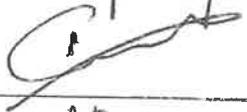
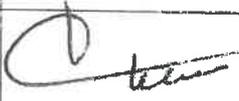
ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TER

Les Membres du Conseil Communautaire,



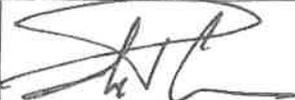
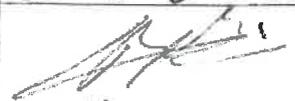
72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>co vice Régionale (Suppléante)</i>	Maire	<i>Bobheir</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUE Régis (Neuville au Cornet)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHRISTOPHE C (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>

90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Héléne Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Fouffin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°19/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe PEPINIERE D'ENTREPRISES A FREVENT au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe PEPINIERE D'ENTREPRISES DE FREVENT ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe PEPINIERE D'ENTREPRISES DE FREVENT pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe PEPINIERE D'ENTREPRISES DE FREVENT au titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/04/24
et publication et notification le 19/04/24



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE PEPINIERE DE FREVENT

(SIRET 200 069 672 00133 - 205.12)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fongibilité des crédits**.

Ce budget annexe PEPINIERE DE FREVENT entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement s'équilibre à **78 710 €**, en dépenses et en recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	29 400,00 €	17 200,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	6 100,00 €	7 200,00 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	4 100,00 €	4 100,00 €
	63..	Impôts et taxes..	7 500,00 €	8 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 011			47 100,00 €	36 500,00 €
65 Autres charges de gestion courante	6541/65888	Droit d'utilisation informatique nuage, créances admises en non-valeur et autres (arrondis centimes TVA)	2 000,00 €	2 010,00 €
66 Charges financières	66111	Remboursement des intérêts de l'emprunt	10 600,00 €	10 000,00 €
	66112	ICNE	6 310,00 €	5 200,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			66 010,00 €	53 710,00 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Dotations aux amortissements	24 900,00 €	25 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			24 900,00 €	25 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			90 910,00 €	78 710,00 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement et l'entretien du bâtiment (eau, électricité, fournitures diverses, assurance, maintenance, téléphone, frais de nettoyage de la vitrerie, taxe foncière).

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts de l'emprunt contracté par

Chapitre 042 : L'amortissement des immobilisations (= RI 040)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
75..	752	Revenus des immeubles	24 000,00 €	5 000,00 €
77..	774	Subvention exceptionnelle du budget principal	48 910,00 €	50 610,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			72 910,00 €	55 610,00 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	quote-part sub investissement	18 000,00 €	23 100,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			18 000,00 €	23 100,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			90 910,00 €	78 710,00 €

Chapitre 75 : Ce chapitre reprend essentiellement l'ensemble des loyers payés par les locataires de la pépinière.

Chapitre 77 : Il s'agit de la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget principal de l'intercommunalité.

Chapitre 042 : L'amortissement des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= DI 040)

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement s'équilibre à 61 100 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
21..	21838	mat de bureau et autres immob	4 500,00 €	3 000,00 €
16..	1641	Remboursement du capital de l'emprunt	31 500,00 €	33 000,00 €
	1645	Dépôts et cautionnement	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			38 000,00 €	38 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			18 000,00 €	23 100,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			18 000,00 €	23 100,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			56 000,00 €	61 100,00 €

Chapitre 21 : Des crédits sont prévus pour l'achat de matériel informatique.

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement du capital de l'emprunt contracté pour la construction du bâtiment et des remboursements de cautions aux locataires qui quittent la pépinière.

Chapitre 040 : La reprise des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= RF 042)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
13 Subventions d'investissement	13151	Subvention transf. GFP de rattachement	31 100,00 €	36 100,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			31 100,00 €	36 100,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			24 900,00 €	25 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			24 900,00 €	25 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			56 000,00 €	61 100,00 €

Chapitre 13 : Il s'agit de la subvention d'équilibre d'investissement versée par le budget principal de l'intercommunalité.

Chapitre 040 : L'amortissement des immobilisations (= DF 042).

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98
 VOTES :
 Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A. ST Pol/Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A. ST Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Marc BRIDOUX

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marc Bridoux, Président de la Communauté de Communes du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Berguenseuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Vertoingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pemes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoex Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pemes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoît DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Reymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Toitent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



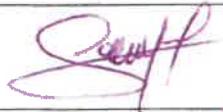
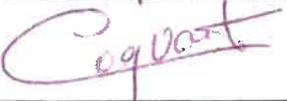
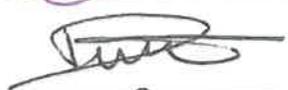
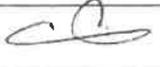
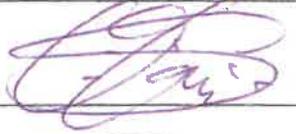
18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	

ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TERRE

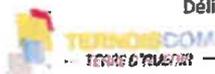
Les Membres du Conseil Communautaire,



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir à TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>Collègue Régis (Supp Éléante)</i>	Maire	<i>Collègue</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis (Nouvelle au tour)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R (Nouvelle au tour)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>

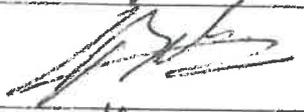
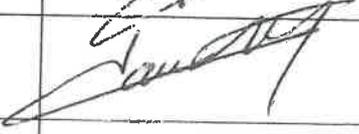


90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Hélène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°20/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gaüchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de Le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe HOTEL D'ENTREPRISES DE PERNES au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe HOTEL D'ENTREPRISES DE PERNES ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe HOTEL D'ENTREPRISES DE PERNES pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;
APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe HOTEL D'ENTREPRISES DE PERNES au titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/04/24
et publication et notification le 19/04/24


Marc BRIDOUX



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES DE PERNES

(SIRET 200 069 672 00166 - 205.15)

Le budget annexe HOTEL D'ENTREPRISES DE PERNES a été créé en 2021.

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fongibilité des crédits**.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté de Communes accompagne les porteurs de projets dans leur démarche de création d'entreprises, en leur mettant à disposition des locaux à tarifs attractifs, pour démarrer leur activité. Après la Pépinière d'Entreprises de Frévent et le Bâtiment Relais à Herlin, Il a été décidé de construire une troisième structure au nord du territoire, sur les terrains de la ZAC de la Fontaine Bleue à Pernes. Cela s'est traduit par la création du budget annexe HOTEL D'ENTREPRISES DE PERNES.

Il s'agit d'un budget qui entre dans le champ de la TVA.

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **8 496,00 €**

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
O23		Virement à la section d'investissement	- €	8 496,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE				8 496,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			- €	8 496,00 €

Il s'agit exclusivement de crédits pour procéder à un virement de 8 496 €, au profit de la section d'investissement.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **69 775,31 €**

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	quote-part sub investissement	24 141,00 €	24 141,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			24 141,00 €	24 141,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			24 141,00 €	24 141,00 €
OO2 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			21 493,31 €	45 634,31 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			45 634,31 €	69 775,31 €

Chapitre 042 (=040/DI) : L'amortissement de la subvention d'équilibre d'investissement versée en 2021 (sur 5 ans).

Le OO2 : Il s'agit de l'excédent reporté de 45 634,31 €.

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement est votée en équilibre à hauteur de **24 141 €**, en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
Opération 900			- €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			- €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections article 139151			24 141,00 €	24 141,00 €
		Restes à réaliser	270,00 €	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			24 411,00 €	24 141,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			24 411,00 €	24 141,00 €

Il s'agit d'une écriture d'ordre qui reprend l'amortissement de la subvention d'équilibre d'investissement versée en 2021 (sur 5 ans) au **chapitre 040 (=042/RF)**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	CA 2023	BP 2024
	O21	Virement de la section de fonctionnement		8 496,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			- €	8 496,00 €
OO1 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			40 056,00 €	15 645,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			40 056,00 €	24 141,00 €

Il s'agit (hors excédents reportés) du virement provenant de la section de fonctionnement.

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98
 VOTES :
 Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de
 Communes du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Flefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hastrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoëux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Temas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffies	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Fiers	GAILLARD Ingrid	Maire	



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir de TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	

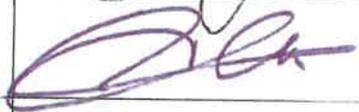
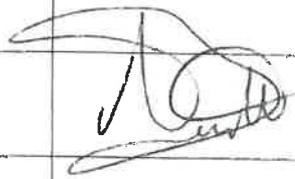
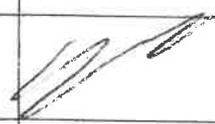
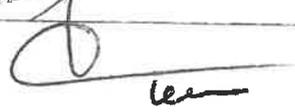


54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>coui ee Régane (suppléante)</i>	Maire	<i>Collier</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard <i>(suppléant au Maire)</i>	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuille au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHARRISNE C.</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>

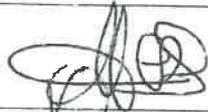
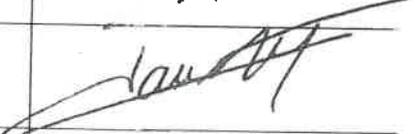


90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Héléne Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne ..	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Héléne (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollént	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°21/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe ZAL d'Auxi le Château au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe ZAL D'AUXI LE CHATEAU ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe ZAL D'AUXI LE CHATEAU pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe ZAL D'AUXI LE CHATEAU au titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 19/04/24

et publication et notification le 19/04/24



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE ZAL D'AUXI

(SIRET 200 069 672 00125 - 205.11)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe d'*annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe d'*unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe d'*universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe de *spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fongibilité des crédits**.

Il est important de rappeler que le budget annexe ZAL d'Auxi est un budget de lotissement soumis à une comptabilité de stock. C'est un budget qui entre dans le champ de la TVA.

Toutes les dépenses sont inscrites au départ en section de fonctionnement.

A chaque fin d'exercice, des opérations d'ordre budgétaire entre sections sont passées, aux chapitres 040 en investissement et 042 en fonctionnement.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 759 274,00 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	60..	Achats de matériel, équipements et travaux et frais accessoires sur terrains en cours	8 200,00 €	10 400,00 €
TOTAL CHAPITRE 011			8 200,00 €	10 400,00 €
65 Autres charges de gestion courante	65888	Autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €
66 Charges financières	66111	Remboursement des intérêts de l'emprunt	13 000,00 €	13 000,00 €
	66112	ICNE		2 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			21 210,00 €	25 410,00 €
023 Virement à la section d'investissement			732 835,36 €	772 804,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355	Variations stocks de terrains aménagés	928 030,00 €	946 050,00 €
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	608	Frais accessoires sur terrains en cours	13 010,00 €	15 010,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			1 673 875,36 €	1 733 864,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 695 085,36 €	1 759 274,00 €

Chapitre 011 : Il regroupe l'ensemble des dépenses à caractère général (électricité pour la station de relevage et pour l'éclairage public ainsi que l'entretien des espaces verts).

Chapitre 65 : Le budget de la ZAL étant soumis à TVA, à l'article 65888, il s'agit des crédits prévus pour les arrondis de TVA.

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement des intérêts de la dette.

Chapitre 023 (=021/RI) : Virement à la section d'investissement

Chapitre 042 (=040/RI) : Ce chapitre reprend les écritures d'ordre budgétaire liées aux écritures de stocks.

Chapitre 043 (=043/RF) : Ce chapitre reprend les dépenses de l'exercice au titre des chapitres 65 et 66.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
75..	7588	autres produits div de gestion courante	- €	
	757368	sub d'équilibre du budget principal		170 224,84 €
77..	774	subvention exceptionnelle	129 996,20 €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES			129 996,20 €	170 224,84 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	71355	variation stocks terrains aménagés	949 500,00 €	971 460,00 €
O43 Opérations d'ordre intérieur de la section	796	transferts charges financières	13 010,00 €	15 010,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			962 510,00 €	986 470,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 092 506,20 €	1 156 694,84 €
OO2 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			602 579,16 €	602 579,16 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 695 085,36 €	1 759 274,00 €

Chapitre 77 : Il s'agit de la subvention d'équilibre provenant du budget principal.

Chapitre 042 (=040/DI) : Ce chapitre reprend les écritures d'ordre budgétaire liées aux écritures de stocks.

Chapitre 043 (=043/DF) : Ce chapitre reprend les dépenses de l'exercice au titre des chapitres 65 et 66.

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement s'équilibre à **1 718 854,00 €**, en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
16..	1641	Remboursement du capital de l'emprunt	20 000,00 €	19 999,93 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			20 000,00 €	19 999,93 €
O40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3551	Terrains	949 500,00 €	971 460,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			949 500,00 €	971 460,00 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			969 500,00 €	991 459,93 €
OO1 DEFICIT ANTERIEUR REPORTE			691 365,36 €	727 394,07 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 660 865,36 €	1 718 854,00 €

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement du capital de la dette. Un seul emprunt a été contracté sur ce budget en 2016 (renégocié).

Chapitre 040 (=042/RF) : Ce chapitre reprend les écritures d'ordre budgétaire liées aux écritures de stocks.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
021 Virement de la section de fonctionnement			732 835,36 €	772 804,00 €
O40 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3555	terrains aménagés	928 030,00 €	946 050,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 660 865,36 €	1 718 854,00 €

Chapitre 021 (=023/DF) : Virement de la section de fonctionnement

Chapitre 040 (=042/DF) : Ce chapitre reprend les écritures d'ordre budgétaire liées aux écritures de stocks.

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98

VOTES :

Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2024

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A. St Pol / Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A. St Pol / Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Marc BRIDOUX	
--------------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes
 du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoieux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	

ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TERNOIS

Les Membres du Conseil Communautaire,

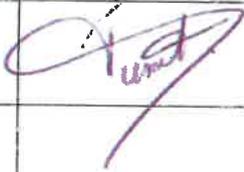
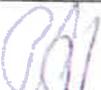
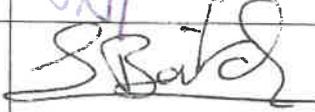
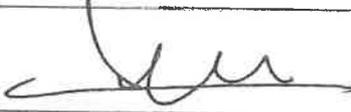


18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Étalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir à TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALLOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>couleur Régane (Suppléante)</i>	Maire	<i>E. Cretel</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>J. Delmotte</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>J. Fourdinier</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	<i>W. Gallet</i>
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à TARQUET Régis (Neuville au Cornet)</i>	Maire	<i>R. Champagne</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	<i>B. Helleboid</i>
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>N. Brunet</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>J. Hertaault</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	<i>B. Cleret</i>
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>N. Godart</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>B. Hogue</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	<i>F. Deleau</i>
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	<i>A. Tavernier</i>
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>F. Diaz</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R.</i>	Maire	<i>R. Marquet</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>D. Melin</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>A. Pruvost</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>E. Roussel</i>

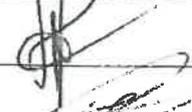
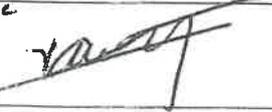
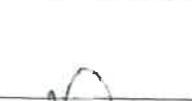


90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Héliène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Fouffin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffies)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°22/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe ZAL de Pernes au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe ZAL DE PERNES ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe ZAL DE PERNES pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

412

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe ZAL DE PERNES au titre de l'exercice 2024 ;
D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/04/24
et publication et notification le 19/04/24


Marc BRIDOUX



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES PERNES

(SIRET 200 069 672 00083 - 205.07)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fongibilité des crédits**.

Ce budget annexe ZAL de Pernes est un budget de lotissement soumis à une comptabilité de stocks. C'est un budget qui entre dans le champ de la TVA.

Toutes les dépenses sont inscrites au départ en section de fonctionnement.

A chaque fin d'exercice, des opérations d'ordre budgétaire entre sections sont passées aux chapitres 040 en investissement et 042 en fonctionnement.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement s'équilibre à 765 084.08 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	60..	achats de matériel, équipements et travaux et frais accessoires sur terrains en cours	8 150,00 €	20 150,00 €
TOTAL CHAPITRE 011			8 150,00 €	20 150,00 €
65 Autres charges de gestion courante	65888	autres charges de gestion courante	10,00 €	10,00 €
66 Charges financières	661133	Remboursement des intérêts au budget principal	17 000,00 €	20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			25 160,00 €	40 160,00 €
O23 Virement à la section d'investissement			451 592,19 €	516 101,09 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	Variations stocks de terrains aménagés	160 000,00 €	174 000,00 €
O43 Opérations d'ordre intérieur de la section	608	Frais accessoires sur terrains en cours	17 010,00 €	20 010,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			628 602,19 €	710 111,09 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			653 762,19 €	750 271,09 €
OO2 Déficit de fonctionnement reporté n-1			14 812,99 €	14 812,99 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			668 575,18 €	765 084,08 €

JLH

Chapitre 011 : Il regroupe l'ensemble des dépenses à caractère général. Etant donné la reprend également les dépenses de travaux sur la ZAL.

Chapitre 023 (=021/RI) : Virement à la section d'investissement

Chapitre 65 : Ce budget étant soumis à TVA, à l'article 65888, il s'agit des crédits prévus pour les arrondis de TVA.

Chapitre 66 : Ce chapitre reprend le remboursement des intérêts de la dette. Deux emprunts ont été contractés par l'intercommunalité sur le budget principal. En fin d'exercice, des écritures sont passées (en fonctionnement et en investissement) permettant au budget annexe de rembourser le budget principal.

Chapitres 042 (=040/RI) : Ce chapitre reprend les écritures d'ordre budgétaire, liées aux écritures de stocks.

Chapitres 043 (=043/RF) : Ce chapitre reprend les dépenses de l'exercice au titre des chapitres 65 et 66.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
77..	774	subvention exceptionnelle du budget principal	466 565,18 €	530 914,08 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			466 565,18 €	530 914,08 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	7133	Variation des en cours de productions de biens	185 000,00 €	214 160,00 €
	71355	variation stocks terrains aménagés	- €	- €
043 Opérations d'ordre intérieur de la section	796	transferts charges financières	17 010,00 €	20 010,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			202 010,00 €	234 170,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			668 575,18 €	765 084,08 €

Chapitre 70 : 774 : Il s'agit de la subvention exceptionnelle provenant du budget principal.

Chapitre 042 (=040/DI) : Ce chapitre reprend les écritures d'ordre budgétaire liées aux écritures de stocks.

Chapitre 043 (=043/DF) : Ce chapitre reprend les dépenses de l'exercice au titre des chapitres 65 et 66.

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement s'équilibre à 690 101.09 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
16..	168751	Remboursement du capital au budget principal	35 000,00 €	35 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			35 000,00 €	35 000,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	33581	Frais accessoires	185 000,00 €	214 160,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			185 000,00 €	214 160,00 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			220 000,00 €	249 160,00 €
001 Solde d'exécution négatif reporté de n-1			391 592,19 €	440 941,09 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			611 592,19 €	690 101,09 €

Chapitre 16 : Ce chapitre reprend le remboursement du capital de la dette au budget principal.

Chapitres 040 (=042/RF) : Ce chapitre reprend les écritures d'ordre budgétaire liées aux écritures de stocks.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
021 Virement de la section de fonctionnement			451 592,19 €	516 101,09 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	3551	Terrains	- €	- €
	3354	Études et prestations de services	- €	- €
	3355	Travaux	- €	- €
	33581	Frais accessoires	160 000,00 €	174 000,00 €
	3555	Terrains aménagés	- €	- €
041 Opérations patrimoniales			- €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			611 592,19 €	690 101,09 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			611 592,19 €	690 101,09 €

Chapitre 021 (=023/DF) : Virement de la section de fonctionnement

Chapitres 040 (=042/DF) : Ce chapitre reprend les écritures d'ordre budgétaire liées aux écritures de stocks.

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98

VOTES :

Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/2024

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A St Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Marc BRIDOUX

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Vertolingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de la Ponchet, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marast, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoieux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.



ARRETE ET SIGNATURE

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TER

Les Membres du Conseil Communautaire,



N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hautecloque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	

ARRETE ET SIGNATURE

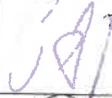
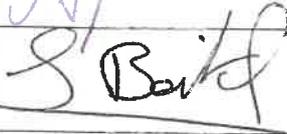
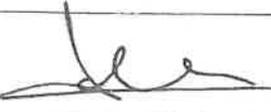
Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TER

Les Membres du Conseil Communautaire,



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Étalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir de TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>couleur Régane (suppléante)</i>	Maire	<i>Collier</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à TARQUET Régis</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard <i>(Pouvoir au Maire)</i>	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R.</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>

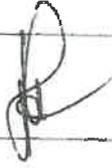
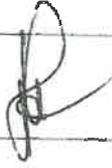


90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Hélène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Héléne (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°23/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe Commerce et Local professionnel de Floringhem au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe COMMERCE ET LOCAL PROFESSIONNEL DE FLORINGHEM ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe COMMERCE ET LOCAL PROFESSIONNEL DE FLORINGHEM pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe COMMERCE ET LOCAL PROFESSIONNEL DE FLORINGHEM titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 19/04/24

et publication et notification le 19/04/24



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE COMMERCE DE FLORINGHEM

(SIRET 200 069 672 00109 - 205.09)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fongibilité des crédits**.

Ce budget annexe COMMERCE ET LOCAL PROFESSIONNEL FLORINGHEM entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement est votée en suréquilibre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **8 910 €**

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	300,00 €	300,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	300,00 €	300,00 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	300,00 €	300,00 €
TOTAL CHAPITRE 011			900,00 €	900,00 €
65 Autres charges de gestion courante	65888	Autres contributions obligatoires	10,00 €	10,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			910,00 €	910,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Amortissement des Immobilisations	7 310,00 €	8 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			7 310,00 €	8 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			8 220,00 €	8 910,00 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du bâtiment (vérification des extincteurs, assurance, ...)

Chapitre 65 : Ce budget étant assujéti à la TVA, à l'article 65888, des crédits sont p TVA.

Chapitre 042 : Crédits prévus pour l'amortissement des immobilisations (= RI 040).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **9 360.00 €** (hors excédents reportés)

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
75..	752	Revenus des immeubles	6 700,00 €	6 700,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			6 700,00 €	6 700,00 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	quote-part sub investissement	2 660,00 €	2 660,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			2 660,00 €	2 660,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			9 360,00 €	9 360,00 €
OO2 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			5 838,02 €	7 777,38 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			15 198,02 €	17 137,38 €

Chapitre 75 : Il s'agit des loyers payés par le locataire.

Chapitre 042 : L'amortissement des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= DI 040).

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement est votée en suréquilibre.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à **18 960.00 €**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
21..	2188	immobilisations corporelles	36 607,62 €	15 000,00 €
16..	165	Dépôts et cautionnement	1 300,00 €	1 300,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			37 907,62 €	16 300,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			2 660,00 €	2 660,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			2 660,00 €	2 660,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			40 567,62 €	18 960,00 €

Chapitre 21 : Des crédits sont prévus pour d'éventuels travaux dans le local.

Chapitre 16 : Il s'agit de crédits prévus pour le remboursement de caution.

Chapitre 040 : La reprise des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= RF 042)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à **45 915.18 €**

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			7 310,00 €	8 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			7 310,00 €	8 000,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			7 310,00 €	8 000,00 €
OO1 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			33 257,62 €	37 915,18 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			40 567,62 €	45 915,18 €

Chapitre 040 : Crédits prévus pour l'amortissement des immobilisations (= DF 042)

Envoyé en préfecture le 19/04/2024
Reçu en préfecture le 19/04/2024
Publié le
ID : 062-200069672-20240409-23_09042024-BF

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
Nombre de suffrages exprimés : 98

VOTES :
Pour : 98
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
A St Pol/Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
A St Pol/Ternois, le 09/04/24
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Marc BRIDOUX

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes
du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernas, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir à TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	

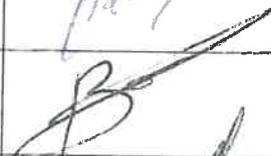
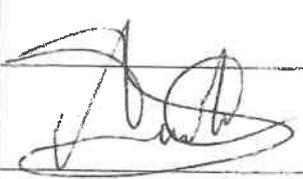
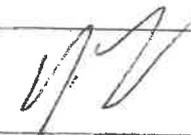
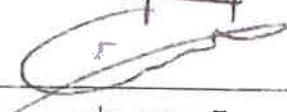
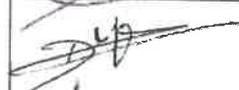
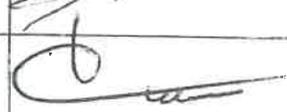


54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>couleur Régane (Suppléante)</i>	Maire	
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à TARQUET Régis (Nouvellement au Conseil)</i>	Maire	
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoît <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R</i>	Maire	
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	

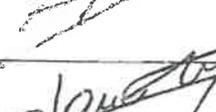
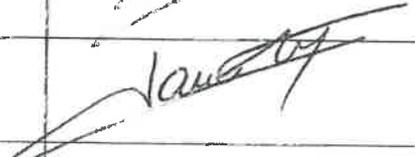
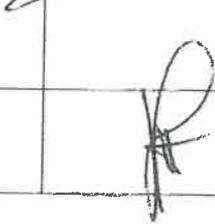
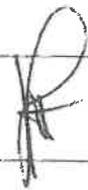


90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Hélène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Héléne (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffies)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°24/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe Maison de Santé les Vertes Collines à Anvin au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe MAISON DE SANTE LES VERTES COLLINES A ANVIN ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe MAISON DE SANTE LES VERTES COLLINES A ANVIN pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;
APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe MAISON DE SANTE LES VERTES COLLINES A ANVIN titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/04/24
et publication et notification le 19/04/24



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE MSP ANVIN

(SIRET 200 069 672 00026 - 205.01)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fongibilité des crédits**.

Ce budget annexe MAISON DE SANTE ANVIN entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement est votée en équilibre à hauteur de 111 550 €, en dépenses et en recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
o11 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	13 950,00 €	10 850,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	7 500,00 €	7 700,00 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	10 500,00 €	10 500,00 €
	63..	Impôts et taxes..	7 000,00 €	7 500,00 €
TOTAL CHAPITRE O11			38 950,00 €	36 550,00 €
65 Autres charges de gestion courante	65888	Droit d'utilisation informatique nuage, créances admises en non-valeur et autres (arrondis centimes TVA)	10,00 €	7 000,00 €
66 Charges financières	661133	Remb des intérêts Etablissement de rattachement	10 000,00 €	8 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			48 960,00 €	51 550,00 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Ecritures des cessions et amortissements des immobilisations	58 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			58 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			106 960,00 €	111 550,00 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général. La collectivité assume les (chauffage, électricité et frais de nettoyage des locaux) et les récupère auprès des locataires.

Chapitre 66 : Il s'agit du remboursement, au budget principal, des intérêts de 2 emprunts contractés en 2012 pour la construction de la MSP d'Anvin.

Chapitre 042 : L'amortissement des immobilisations (= RI 040)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
70.	70878	Remb de frais par d'autres redevables	5 000,00 €	5 000,00 €
75..	752	Revenus des immeubles	18 000,00 €	18 000,00 €
74.	74751	Subvention exceptionnelle du BP	41 960,00 €	46 650,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			64 960,00 €	69 650,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	quote-part sub investissement	42 000,00 €	41 900,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			42 000,00 €	41 900,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			106 960,00 €	111 550,00 €

Chapitres 70 et 75 : Il s'agit des loyers acquittés par les locataires de la Maison de Santé ainsi que les charges. Depuis le 1^{er} février 2024, des baux individuels ont été établis avec la Communauté de Communes.

Chapitre 74 : Il s'agit de la subvention d'équilibre de fonctionnement versée par le budget principal de l'intercommunalité.

Chapitre 042 : L'amortissement des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= DI 040)

– SECTION D'INVESTISSEMENT –

La section d'investissement est votée en équilibre à hauteur de 92 200 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
21..	2132-2188	Immeuble de rapport et autres	17 000,00 €	12 000,00 €
16..	165	Dépôts et cautionnement	1 300,00 €	1 300,00 €
	168751	Remboursement du capital au budget principal	35 000,00 €	37 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			53 300,00 €	50 300,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			42 000,00 €	41 900,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			42 000,00 €	41 900,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			95 300,00 €	92 200,00 €

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement, au budget principal, du capital de 2 emprunts contractés en 2012 pour la construction de la MSP d'Anvin.

Chapitre 040 : La reprise des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= RF 042)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
13 Subventions d'investissement	13151	Subvention d'équilibre du budget principal	36 000,00 €	32 200,00 €
16..	165	Dépôts et cautionnement	1 300,00 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES			37 300,00 €	32 200,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			58 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			58 000,00 €	60 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			95 300,00 €	92 200,00 €

Chapitre 13 : Il s'agit de la subvention d'équilibre d'investissement versée par le budget principal

Chapitre 040 : L'amortissement des immobilisations (= DF 042)

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98

VOTES :
 Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

M. MARC BRIDOUX	
Marc BRIDOUX	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étaon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de la Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoex Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir de TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>couille Régis (Suppléant)</i>	Maire	<i>Bohier</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Malsnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis (Neuvilly au Cornet)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>Godart</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoît <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R.</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>

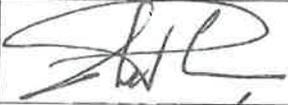
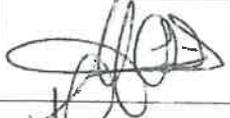


90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Héliène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1er Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1er Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°25/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe de la Maison de Santé Léonard de Vinci à Gauchin Verloingt au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe MAISON DE SANTE LEONARD DE VINCI A GAUCHIN VERLOINGT ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe MAISON DE SANTE LEONARD DE VINCI A GAUCHIN VERLOINGT pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe MAISON DE SANTE LEONARD DE VINCI A GAUCHIN VERLOINGT titre de l'exercice 2024 ;

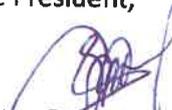
D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,


Marc BRIBOUX

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 19/04/24

et publication et notification le 19/04/24



BUDGET PRIMITIF 2024

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 062-200069672-20240409-25_09042024-BF

BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE LEONARD DE VINCI

(SIRET 200 069 672 00075 - 205.06)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe de *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe de *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe de *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe de *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fonctibilité des crédits**.

Ce budget annexe MAISON DE SANTE LEONARD DE VINCI entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **217 383,48 €**

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	500,00 €	22 500,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	7 500,00 €	19 750,00 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	3 000,00 €	30 000,00 €
	63..	Impôts et taxes..	20 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 011			31 000,00 €	72 250,00 €
65 Autres charges de gestion courante	65888	Arrondis centimes TVA	10,00 €	10,00 €
66 Charges financières	66111	Intérêts des emprunts	15 500,00 €	15 000,00 €
	66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	130,00 €	123,48 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			58 640,00 €	87 383,48 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Amortissements des immobilisations	125 260,00 €	130 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			125 260,00 €	130 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			183 900,00 €	217 383,48 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du bâtiment.

12/4

Chapitre 66 : Ce chapitre reprend le remboursement des intérêts de la dette (emprunt c

Chapitre 042 : amortissement des immobilisations (= RI 040)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à 168 750 € (hors excédent reporté de 48 633.48 €)

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
70.	70878	Remb de frais par d'autres redevables	28 000,00 €	21 000,00 €
75..	752	Revenus des immeubles	70 000,00 €	70 700,00 €
77..	7788	produits exceptionnels	- €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES			98 000,00 €	91 700,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	quote-part sub investissement	77 100,00 €	77 050,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			77 100,00 €	77 050,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			175 100,00 €	168 750,00 €
002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			36 331,05 €	48 633,48 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			211 431,05 €	217 383,48 €

Chapitre 70 : Ce montant correspond au remboursement de la taxe foncière par les locataires (Centre Hospitalier d'Arras, Mutualité Française et professionnels de santé)

Chapitre 75 : Il s'agit des loyers payés par les locataires de la Maison de Santé

Chapitre 042 : Amortissement des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= DI 040)

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement est en suréquilibre.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 158 000 €

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
21..	2132/2188	Immeuble de rapport et autres	12 000,00 €	22 000,00 €
16..	1641	Remboursement du Capital au budget principal	28 000,00 €	58 950,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			40 000,00 €	80 950,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			77 100,00 €	77 050,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			77 100,00 €	77 050,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			117 100,00 €	158 000,00 €

Chapitre 21 : Des crédits ont été prévus pour divers travaux.

Chapitre 16 : Ce chapitre reprend le remboursement du capital de la dette (emprunt contracté en 2017).

Chapitre 040 : Reprise des subventions perçues pour la construction du bâtiment (= RF 042)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes prévisionnelles d'investissement s'élèvent à 130 000 € (hors excédent reporté de 161 892.46 €)

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			125 260,00 €	130 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			125 260,00 €	130 000,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			125 260,00 €	130 000,00 €
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			171 475,02 €	161 892,46 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			296 735,02 €	291 892,46 €

Chapitre 040 : amortissement des immobilisations (= DF 042)

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98

VOTES :

Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A St Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Marc BRIDOUX	
--------------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoieux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoît DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.



[Handwritten signature]



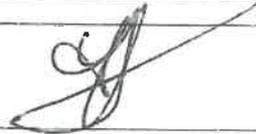
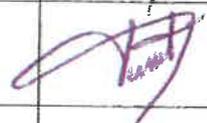
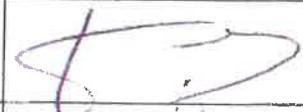
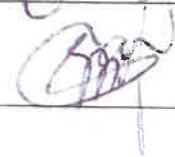
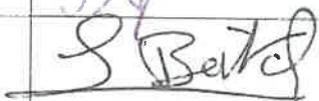
N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	



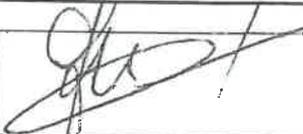
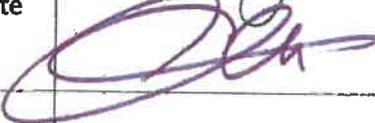
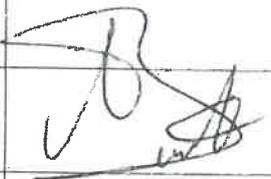
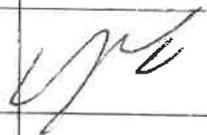
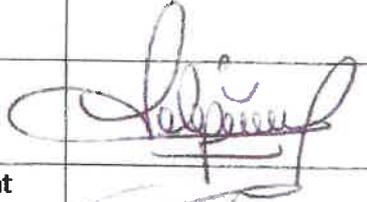
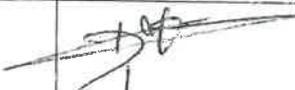
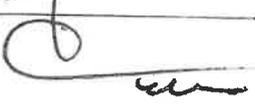
36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir à TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	

54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hautecloque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALLOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>Comice Régane (suppléante)</i>	Maire	<i>Collier</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis (Neuville au Cornet)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>



90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Hélène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danièle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°26/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 19/04/24

et publication et notification le 19/04/24



Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Marc BRIDOUX



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL

(SIRET 200 069 672 00158 - 205.14)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe d'*annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe d'*unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe d'*universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes.
- Le principe de *spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre.

Ce budget annexe ASSAINISSEMENT INDUSTRIEL entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement est équilibrée à 392 952.07 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
o11 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	500,00 €	2 200,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	50,00 €	50,00 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	1 200,00 €	1 200,00 €
TOTAL CHAPITRE O11			1 750,00 €	3 450,00 €
O12 Charges et frais de personnel	6215	Personnel affecté par la Com de Com	16 600,00 €	16 140,00 €
TOTAL CHAPITRE O12			16 600,00 €	16 140,00 €
65 Autres charges de gestion courante	658	(arrondis centimes TVA)	10,00 €	50,00 €
66 Charges financières	66111	Intérêts des emprunts	18 900,00 €	46 000,00 €
	66112	ICNE	2 200,00 €	2 700,00 €
67 Charges exceptionnelles	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	- €	173 500,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			21 110,00 €	241 840,00 €
O23 Virement à la section d'investissement			243 095,53 €	99 112,07 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Ecritures des cessions et amortissements des immobilisations	53 000,00 €	52 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			296 095,53 €	151 112,07 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			317 205,53 €	392 952,07 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du service (coût copies, frais d'affranchissement).

Chapitre 012 : Il s'agit du remboursement, au budget principal, de la quote-part des salaires et charges des agents relevant du service assainissement industriel.

Chapitre 66 : Crédits prévus pour le remboursement des intérêts des emprunts contractés.

Chapitre 042 : Crédits pour l'amortissement des immobilisations (= RI 040).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
70..	70611	Redevances assainissement collectif	243 220,00 €	385 000,00 €
75..	7588	Autres produits	3 000,00 €	3 150,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			246 220,00 €	388 150,00 €
OO2 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			89 335,53 €	4 802,07 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			335 555,53 €	392 952,07 €

Chapitre 70 : Il s'agit du montant de la surtaxe assainissement reversée par Véolia.

Chapitre 75 : A l'article 7588, il s'agit des frais de contrôle.

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement est équilibrée à 1 123 279.58 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
21..	2157	Aménagements matériels industriels	2 845,00 €	- €
	2317	Immob corporelles reçues mise à dispo	2 006 643,21 €	4 000,00 €
23..	238	Avances commandes immob incorporelles	139 700,00 €	- €
	1641	Remb capital des emprunts	105 000,00 €	120 000,00 €
16..	1678	Autres dettes (avances)	102 720,00 €	102 720,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			2 356 908,21 €	226 720,00 €
041 Immob corporelles reçues mise à dispo au 2317			200 000,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			200 000,00 €	- €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 556 908,21 €	226 720,00 €
RESTES A REALISER				896 559,58 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			2 556 908,21 €	1 123 279,58 €

Chapitre 23 : L'article 2317 traduit les dépenses liées au marché de travaux pour la réhabilitation de la STEP ainsi que les missions annexes.

Chapitre 16 : Crédits prévus pour le remboursement du capital des emprunts contractés pour financer les travaux de la STEP.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
10	1068	Autres réserves	- €	246 662,51 €
13..	13111	Sub d'équipement Agence de l'Eau	145 088,40 €	- €
	13118	Autres subventions Equip Etat	350 000,00 €	- €
16..	1641	Emprunt prévisionnel	600 828,34 €	75 607,93 €
	1678	Avances	205 437,60 €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES			1 301 354,34 €	322 270,44 €
021 Virement de la section de fonctionnement			243 095,53 €	99 112,07 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			53 000,00 €	52 000,00 €
041 Opérations patrimoniales			200 000,00 €	- €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			496 095,53 €	151 112,07 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 797 449,87 €	473 382,51 €
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			759 458,34 €	432 543,95 €
RESTES A REALISER				217 353,12 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			2 556 908,21 €	1 123 279,58 €

Chapitre 10 : A l'article 1068, il s'agit de crédits prévus pour atténuer le déficit d'investissement, après prise en compte des RAR.

Chapitre 16 : Emprunt prévisionnel afin d'équilibrer la section d'investissement.

Chapitre 040 : Il s'agit des amortissements des immobilisations (= DF 042).

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98
 VOTES :
 Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A (1), ST Pol/Ternois, le 09/04/24

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A ST Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Marc BRIDOUX

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant :

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoëux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoît DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



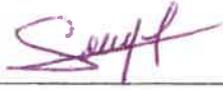
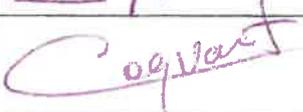
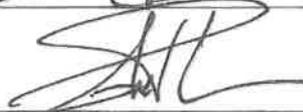
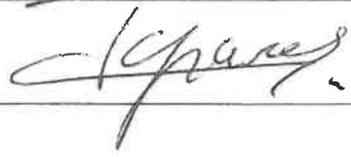
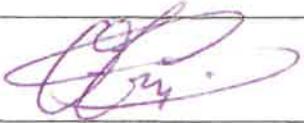
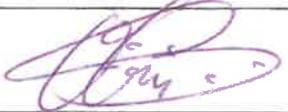
18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	

ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TER

Les Membres du Conseil Communautaire,



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir de TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



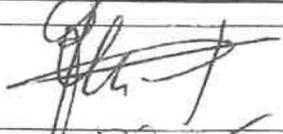
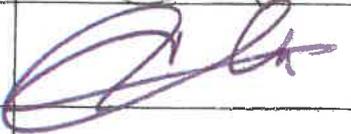
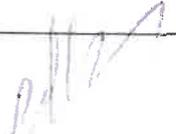
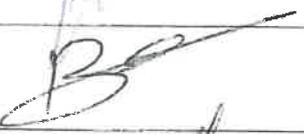
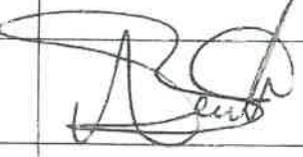
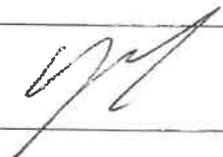
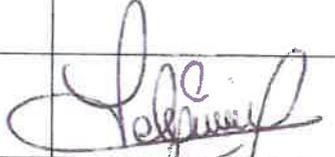
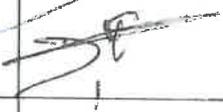
72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>coui ee Régane (Suppléant)</i>	Maire	<i>Collier</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis (Nouvelle au Cornet)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOÏD Bernard	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoît <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuille au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>

ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TERNOISE

Les Membres du Conseil Communautaire,



90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Héléne Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danièle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°27/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;
APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie
dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture le 19/04/24
et publication et notification le 19/04/24



BUDGET PRIMITIF 2024

BUDGET ANNEXE SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) (SIRET 200 069 672 00042 - 205.03)

Note de présentation brève et synthétique

INTRODUCTION

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes.
- Le principe *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre.

Ce budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement s'équilibre à 16 164,19 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
o11 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	200,00 €	200,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	250,00 €	250,00 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	2 500,00 €	2 450,00 €
TOTAL CHAPITRE O11			2 950,00 €	2 900,00 €
O12 Charges et frais de personnel	6215	Personnel affecté par CL de rattachement	13 899,26 €	12 869,19 €
TOTAL CHAPITRE O12			13 899,26 €	12 869,19 €
65 Autres charges de gestion courante	658	(arrondis centimes TVA)	10,00 €	10,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			16 859,26 €	15 779,19 €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Amortissement des immobilisations	400,00 €	385,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			400,00 €	385,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			17 259,26 €	16 164,19 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du service (coût copies, frais d'affranchissement...).

Chapitre 012 : Il s'agit du remboursement, au budget principal, des salaires et charges pour un agent du service ANC.

Chapitre 042 : Crédits prévus pour l'amortissement des immobilisations (= RI 040)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
70..	7062	Redevances assainissement non collectif	17 220,00 €	8 870,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			17 220,00 €	8 870,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			17 220,00 €	8 870,00 €
OO2 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			39,26 €	7 294,19 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			17 259,26 €	16 164,19 €

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement s'équilibre à 1 635.21 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
21..	2183	Matériel de bureau et informatique	1 266,20 €	1 635,21 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 266,20 €	1 635,21 €

Il s'agit d'une acquisition de matériel informatique.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
040		Opérations d'ordre de transfert entre sections	400,00 €	385,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			400,00 €	385,00 €
OO1 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			866,20 €	1 250,21 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 266,20 €	1 635,21 €

Les recettes d'investissement de l'exercice s'élèvent à 385.00 € (hors excédents reportés) et concernent uniquement l'amortissement des immobilisations (article 28183).

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98
VOTES :
 Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A, St Pol/Ternoise, le 09/04/24

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A, St Pol/Ternoise, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



Marc BRIDOUX

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Hérbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Vertoingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POLLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de la Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Mareat, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramécourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoît DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	

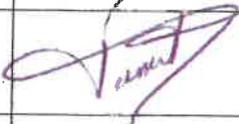
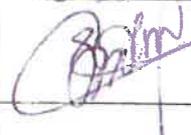
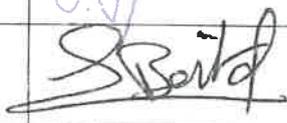


18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Etalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir de TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hautecloque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>coulee Régine (Suppléante)</i>	Maire	<i>Collier</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis (Maire de Corneil)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	<i>[Signature]</i>
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>



90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Héliène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°28/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 97 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1	Approbation du budget primitif du budget annexe assainissement collectif gestion déléguée au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DELEGUEE ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DELEGUEE pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à la majorité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DELEGUEE titre de l'exercice 2024 ;

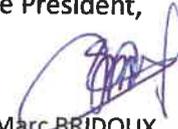
D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Marc BRIDOUX

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 19/04/24

et publication et notification le 19/04/24



BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DELEGUEE
(SIRET 200 069 672 00091 - 205.08)****Note de présentation brève et synthétique****INTRODUCTION**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe de *d'annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe de *d'unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe de *d'universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes.
- Le principe de *de spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre.

Ce budget annexe ASSAINISSEMENT COLLECTIF GESTION DELEGUEE entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 447 268.06 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	2 500,00 €	2 500,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	209 800,00 €	90 565,00 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	27 500,00 €	26 000,00 €
	63..	Impôts et taxes..	250,00 €	250,00 €
TOTAL CHAPITRE 011			240 050,00 €	119 315,00 €
012 Charges et frais de personnel	6215	Personnel affecté par la Com de Com	81 000,00 €	65 000,00 €
	6218	Autre personnel extérieur	4 000,00 €	
TOTAL CHAPITRE 012			85 000,00 €	65 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	6518	Autres charges de gestion courante		1 500,00 €
	6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00 €	500,00 €
	6588	Charges diverses (arrondis centimes TVA)	50,00 €	50,06 €
66 Charges financières	66111	Intérêts des emprunts	185 000,00 €	220 000,00 €
	66112	ICNE	43 000,00 €	40 800,00 €
67 Charges exceptionnelles	6718	Autres charges exceptionnelles	157 500,00 €	105 000,00 €
	673	Titres annulés sur ex antérieurs	10 000,00 €	
022 Dépenses imprévues				20 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			741 800,00 €	552 165,06 €
023 Virement à la section d'investissement			321 057,58 €	360 103,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	6811	Ecritures des cessions et amortissements des immobilisations	530 000,00 €	535 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			851 057,58 €	895 103,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			1 592 857,58 €	1 447 268,06 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du copieur : location du matériel et coût copies, frais d'affranchissement, achat divers) ; des et des frais d'études (étude pour la révision de zonage d'assainissement et pour l'étude environnementale).

Chapitre 012 : Il s'agit du remboursement, au budget principal, de la quote-part des salaires et charges des agents du service assainissement collectif.

Chapitre 66 : Crédits prévus pour le remboursement des intérêts des emprunts contractés.

Chapitre 67 : Dans le cadre de l'avenant d'homogénéisation de la DSP Véolia, il s'agit de la participation de la collectivité (105 000 € en 2024) au financement des travaux réalisés par Véolia.

Chapitre 042 : Crédits prévus pour l'amortissement des immobilisations (= RI 040).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
70.. Ventes produits fabriqués, prestations	704	Travaux	70 000,00 €	70 000,00 €
	70611	Redevances d'assainissement collectif	710 000,00 €	710 000,00 €
74.. Subvention d'exploitation	741	Primes d'épuration	30 000,00 €	28 000,00 €
	748	Autres subventions d'exploitation	6 000,00 €	- €
75.. Autres produits de gestion courante	7588	Autres produits	8 300,00 €	300,00 €
77.. Produits exceptionnels	778	Autres produits exceptionnels	18 000,00 €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES			842 300,00 €	808 300,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote-part subv invest transf cpte résultat	50 000,00 €	4 000,00 €
	7811	Reprise amortissement immob corporelles et incorporelles		2 361,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			50 000,00 €	6 361,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			892 300,00 €	814 661,00 €
OO2 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			700 557,58 €	632 607,06 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 592 857,58 €	1 447 268,06 €

Chapitre 70 : A l'article 704, il s'agit de la participation des particuliers au raccordement au réseau d'assainissement et à l'article 70611, du reversement de la surtaxe assainissement par Véolia, pour 710 000 €.

Chapitre 74 : Il s'agit du montant de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau (28 000 €).

Chapitre 75 : Il s'agit du règlement des frais de contrôle (SIVU de St Pol) par Véolia.

Chapitre 042 : il s'agit de la reprise du montant des subventions.

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement s'équilibre à 1 808 154.90 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
Dont OPERATIONS				
21 Immob corporelles	21532	réseaux assainissement	1 800,00 €	3 000,00 €
800	PERNOIS		399 150,00 €	640 665,00 €
801	RAMECOURT		7 500,00 €	1 776,00 €
802	SAINT MICHEL		6 100,00 €	- €
806	BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS		70 000,00 €	70 000,00 €
807	ST POL SUR TERNOISE		12 000,00 €	5 200,00 €
808	CROIX EN TERNOIS		- €	- €
809	NUNCQ HAUTECOTE		390 800,00 €	369 000,00 €
810	BONNIERES		- €	17 500,00 €
812	BOUBERS		- €	30 000,00 €
814	CROISETTE		- €	80 075,00 €
815	FREVENT		82 800,00 €	1 400,00 €
817	CONCHY SUR CANCHE		3 000,00 €	5 300,00 €
818	ROELLECOURT		1 200,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT			974 350,00 €	1 223 916,00 €
13 Sub d'investissement	13111	Subv équip Agence de l'Eau	7 233,00 €	- €
16.. Emprunts et dettes assimilées	1641	Remb capital des emprunts	295 000,00 €	320 000,00 €
	1678	Autres dettes conditions particulières	44 000,00 €	45 000,00 €
	1681	Autres emprunts	19 000,00 €	20 000,00 €
4581202401	Subventions Agence de l'Eau pr branchements		- €	15 000,00 €
4581202301	Subventions Agence de l'Eau pr branchements		70 000,00 €	- €
O20 Dépenses imprévues			20 000,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			1 429 583,00 €	1 623 916,00 €
O40 Opération ordre transfert entre sections			50 000,00 €	6 361,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			50 000,00 €	6 361,00 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 479 583,00 €	1 630 277,00 €
RESTES A REALISER			326 940,21 €	177 877,90 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 806 523,21 €	1 808 154,90 €

Chapitre 16 : Il s'agit du remboursement du capital des emprunts contractés et des avances versées par l'Agence de l'eau.

4581202401 : Il s'agit des subventions Agence de l'Eau accordées aux particuliers (= RI 4582202401)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
13.. Subventions d'Investissement	13111	Sub d'équipement Agence de l'Eau	41 871,40 €	76 803,00 €
	1314	Sub d'équipement Communes	33 000,00 €	- €
16.. Emprunt	1641	emprunt prévisionnel	489 841,32 €	182 115,40 €
4582202201	Subventions Agence de l'Eau pr branchements		5 654,00 €	- €
4582202401	Subventions Agence de l'Eau pr branchements		70 000,00 €	15 000,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			640 366,72 €	273 918,40 €
021 Virement de la section de fonctionnement			321 057,58 €	360 103,00 €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			530 000,00 €	535 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			851 057,58 €	895 103,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 491 424,30 €	1 169 021,40 €
001 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE			315 098,01 €	639 133,50 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 806 522,31 €	1 808 154,90 €

Chapitre 13 : Ce chapitre reprend les subventions au titre des différentes opérations ins

Chapitre 16 : Emprunt prévisionnel pour équilibrer la section d'investissement.

4582202301 : Il s'agit des subventions provenant de l'Agence de l'Eau versées aux particuliers (= DI 4581202401).

Chapitre 040 : Crédits prévus pour l'amortissement des immobilisations (= DF 042).

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12
 Nombre de suffrages exprimés : 98
 VOTES :
 Pour : 97
 Contre : 0
 Abstention : 1

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A. St Pol Ternois, le 09/04/24

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A. St Pol Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Marc BRIDOUX

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternols, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Etaton, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoieux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoît DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	

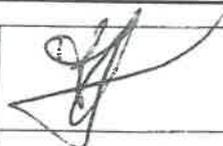
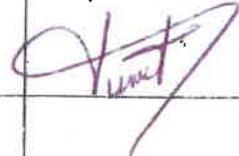
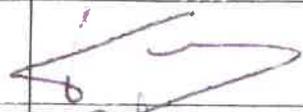
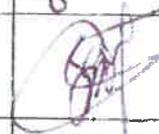
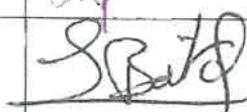
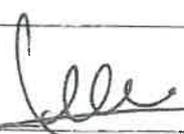
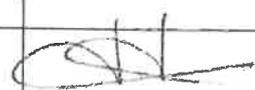
ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TER
Les Membres du Conseil Communautaire,



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Étalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir de TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hautecloque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>couier Régane (suppléante)</i>	Maire	<i>Collin</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis (Neuville au Cornet)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoit <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir de CHAMPAGNE R</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>

ARRETE ET SIGNATURES

Délibéré par le Conseil Communautaire, réunion en session ordinaire à ST POL SUR TERNOISE

Les Membres du Conseil Communautaire,



90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Hélène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffies)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de la convocation : 02/04/2024

Séance du 09 avril 2024
Délibération n°29/09.04.2024

L'an deux mil vingt-quatre et le neuf avril à quatorze heures, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, sous la présidence de Monsieur Marc BRIDOUX.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoeux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.

Secrétaire de Séance : Mme Julie HERTAULT.

<u>NOMBRE DE CONSEILLERS</u>	<u>VOTE</u>	<u>Objet de la Délibération :</u>
EN EXERCICE : 133 PRESENTS : 86 POUVOIRS : 12 VOTANTS : 98	POUR : 98 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0	Approbation du budget primitif du budget annexe collecte tri traitement des déchets au titre de l'exercice 2024

La séance ouverte,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget ;

Vu le débat d'orientations budgétaires en sa séance du 13 mars 2024 ;

Vu le rapport de présentation brève et synthétique du budget annexe COLLECTE TRI TRAITEMENT DES DECHETS ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe COLLECTE TRI TRAITEMENT DES DECHETS pour l'année 2024 ;

Vu l'avis favorable des membres du bureau ;

Au vu de ces éléments donnés, Monsieur le Président demande aux Membres du Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

ENTENDU l'exposé de son Président ;

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents ou représentés ;

DECIDE :

D'approuver le budget primitif du budget annexe COLLECTE TRI TRAITEMENT DES DECHETS titre de l'exercice 2024 ;

D'autoriser le Président à signer tout document s'y rapportant et à transmettre par voie dématérialisée le budget et les documents annexes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture le 19/04/24

et publication et notification le 19/04/24

Marc BRIDOUX



BUDGET PRIMITIF 2024**BUDGET ANNEXE COLLECTE TRI TRAITEMENT**

(SIRET 200 069 672 00141 - 205.13)

Note de présentation brève et synthétique**INTRODUCTION**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les 5 grands principes budgétaires, à savoir :

- Le principe de *l'équilibre réel* se traduit par un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chacune des sections,
- Le principe d'*annualité* impose de voter un budget pour l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable,
- Le principe d'*unité* exige la présentation du budget en un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes,
- Le principe d'*universalité* interdit de contracter une dépense et une recette et d'affecter une recette à une dépense, sauf certaines taxes (taxe de séjour, GEMAPI...)
- Le principe de *spécialité* interdit que les crédits ouverts dans un chapitre budgétaire déterminé puissent être utilisés pour une dépense prévue à un autre chapitre. Cependant, la M 57 a permis d'assouplir ce principe par la **fongibilité des crédits**.

Ce budget annexe COLLECTE TRI TRAITEMENT entre dans le champ de la TVA.

- SECTION DE FONCTIONNEMENT -

La section de fonctionnement s'équilibre à 6 239 321,92 €, en dépenses et recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
011 Charges à caractère général	60..	Eau, électricité, carburant, petites fournitures, fournitures d'entretien et administratives	424 700,00 €	492 900,00 €
	61..	Contrats de prestations de services, locations mobilières, entretien matériel roulant, maintenance, assurance	3 211 900,00 €	3 409 321,92 €
	62..	Entretien et réparations bâtiments, réseaux et biens immobiliers	86 900,00 €	65 700,00 €
	63..	Impôts et taxes..	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 011			3 726 500,00 €	3 970 921,92 €
012 Charges et frais de personnel	62../64..	charges de personnel et frais assimilés	1 569 150,00 €	1 634 000,00 €
TOTAL CHAPITRE 012			1 569 150,00 €	1 634 000,00 €
65 Autres charges de gestion courante	6518 6541-42 65888	Autres créances admises en non-valeur et autres (arrondis centimes TVA)	5 010,00 €	3 500,00 €
66 Charges financières	66..	Intérêts des emprunts et ICNE	57 600,00 €	105 900,00 €
67 Charges exceptionnelles	673	Autres charges exceptionnelles et titres annulés sur exercices antérieurs	11 000,00 €	5 000,00 €
O22 Dépenses imprévues			20 000,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			5 389 260,00 €	5 719 321,92 €
O23 Virement à la section d'investissement			306 680,89 €	- €
O42 Opérations d'ordre de transfert entre sections	67.. et 6811	Ecritures des cessions et amortissements des immobilisations	503 200,00 €	520 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			809 880,89 €	520 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 199 140,89 €	6 239 321,92 €

Chapitre 011 : Il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du (assurance, téléphone, carburant pour tous les véhicules de collecte y compris ceux de domicile, jeunesse...) soit au total 306 000 €, mais également les fournitures administratives, le nettoyage et l'entretien des vêtements de travail des agents, les différents marchés/contrats liés aux différents types de déchets : le traitement par enfouissement, la gestion du quai de transfert, la collecte sélective, le traitement bois et plâtres, le réemploi des objets réutilisables, la collecte de déchets diffus, la valorisation des déchets verts... l'entretien du matériel roulant (121 500 €).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses liées au personnel (salaires et charges, assurances, médecine du travail...)

Chapitre 66 : Crédits prévus pour le remboursement des intérêts des emprunts contractés.

Chapitre 042 : Crédits pour l'amortissement des immobilisations (= RI 040)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
013 Atténuation de charges	64..	Remboursement rémunérations du personnel	30 000,00 €	- €
70 Produits services, domaine et ventes diverses	70..	Ventes de produits résiduels, redevances spéciales ...	689 700,00 €	572 000,00 €
74 Dotations et Participations	744	FCTVA	- €	- €
	74751	Reversement de la TEOM du budget principal	3 933 033,00 €	4 089 730,00 €
	74888	Participations autres organismes	260 000,00 €	450 000,00 €
75 Autres produits de gestion courante	7588	Autres produits divers de gestion courante (arrondis cts de TVA)	- €	30 000,00 €
77 Produits exceptionnels	77..	produits des cessions et autres produits exceptionnels ...	25 000,00 €	- €
TOTAL DES RECETTES REELLES			4 937 733,00 €	5 141 730,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			4 937 733,00 €	5 141 730,00 €
OO2 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			1 261 407,89 €	1 097 591,92 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT			6 199 140,89 €	6 239 321,92 €

Chapitre 70 : Ce chapitre reprend les ventes des produits résiduels (huile, ferraille, carton ondulé, papier, verre, palettes, D3E ..) pour un montant prévisionnel de 270 000 €, les redevances spéciales pour 260 000 €, les redevances camping pour 9 000€, la régie des cartes et composteurs pour 8 000 € et la participation du SMAV pour l'accueil de leurs communes dans nos déchetteries pour 25 000 €.

Chapitre 74 : A l'article 74751, il s'agit du reversement de la TEOM par le budget principal soit 4 089 730 €, et au 747888, des actions mises en place et les performances de tri (CITEO, ECO MOBILIER...) pour un montant estimé de 450 000 €.

- SECTION D'INVESTISSEMENT -

La section d'investissement s'équilibre à 1 227 400 €, en dépenses et en recettes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPERATIONS		LIBELLES	BP 2023	BP 2024
700		DECHETTERIE DE FREVENT	- €	- €
701		QUAI DE TRANSFERT	30 000,00 €	- €
TOTAL OPERATIONS EQUIPEMENT			30 000,00 €	- €
Hors Opération	2033	frais d'insertion	5 500,00 €	- €
Hors Opération	2188	Autres	655 100,00 €	122 600,00 €
	16..	Emprunts et dettes assimilées	310 000,00 €	310 000,00 €
	2313	Constructions	- €	188 200,00 €
	O20	Dépenses imprévues	17 500,00 €	- €
TOTAL DES DEPENSES REELLES			1 018 100,00 €	620 800,00 €
	O41	Opérations patrimoniales	3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			3 000,00 €	3 000,00 €
SOUS-TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 021 100,00 €	623 800,00 €
RESTES A REALISER			- €	603 600,00 €
OO1 DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE			100 124,55 €	0
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			1 121 224,55 €	1 227 400,00 €

Hors opérations : Au chapitre 2188, il s'agit d'achat de bennes, de candélabres, de barrières de sécurité pour un montant de 122 600 €

Chapitre 16 : Crédits prévus pour le remboursement du capital des emprunts contractés.

Chapitre 041 : Crédits nécessaires pour la régularisation d'écritures (passage du 20 au 21) (= RI 041)

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitres	Articles	Libellés	BP 2023	BP 2024
10 Dotations, fonds divers et réserves	10222	FCTVA	204 619,11 €	- €
	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	103 724,55 €	197 992,44 €
O24 Produits des cessions	O24	Revente de véhicules	- €	100 800,00 €
TOTAL DES RECETTES REELLES			308 343,66 €	298 792,44 €
021 Virement de la section de fonctionnement			306 680,89 €	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections			503 200,00 €	520 000,00 €
041 Opérations patrimoniales			3 000,00 €	3 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			812 880,89 €	523 000,00 €
SOUS-TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 121 224,55 €	821 792,44 €
OO1 EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE				405 607,56 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT			1 121 224,55 €	1 227 400,00 €

Chapitre 10 : A l'article 1068, 197 992.44 € sont prévus pour atténuer le déficit d'investissement de l'année 2023.

Chapitre 040 : Crédits inscrits pour les amortissements des immobilisations (= DF 042)

Chapitre 041 : Crédits nécessaires pour la régularisation d'écritures (passage du 20 au 21) (= DI 041)

244

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 133
 Nombre de membres présents : 86 + 12 pouvoirs
 Nombre de suffrages exprimés : 98

VOTES :

Pour : 98
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 02/04/24

Présenté par (1), Marc BRIDOUX, Président
 A. ST Pol/Ternois, le 09/04/24



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A. ST Pol/Ternois, le 09/04/24
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Marc BRIDOUX	
Marc Bridoux	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

Marc BRIDOUX, Président de la Communauté de Communes
 du Ternois

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Présents ou représentés : Tous les membres en exercice à l'exception de : M. Francis FAYE d'Aubrometz, M. Philippe TIQUET de Beauvois, M. Christopher BEHARELLE de Bergueneuse, M. Jean-Marie TINCHON de Boubers sur Canche, M. Jean-Claude HABERT de Conteville en Ternois, M. Régis BERON de Croix en Ternois, M. Philippe MAYEUR d'Eps-Herbeval, M. René CHOQUET de Fiefs, M. Alain TRANNIN de Fontaine l'Étalon, M. Jean-François THERET et Mme Mélanie DEMAZURE de Frévent, Mme Annabelle PRUVOST de Gauchin-Verloingt, M. Léon VISCHERY de Guinecourt, M. Mickaël POILLION d'Héricourt, M. Philippe DUCATEL d'Hestrus, M. Denis GOURDIN d'Humeroeuille, M. Sébastien BOCQUILLON d'Humières, Mme Jacqueline DEWARUMETZ de le Ponchel, M. Willy GALLET de Lisbourg, M. Bernard HELLEBOID de Marest, M. Bertrand CLERET de Monchel sur Canche, M. François DELEAU de Monts en Ternois, Mme Angélique TAVERNIER de Nédon, M. Jérôme JOSSIEN de Pernes, M. Freddy TIRMARCHE de Quoieux Haut Mainil, M. Denis DEQUIDT de Ramecourt, M. Olivier HUCHETTE de Rougefay, Mme Pauline BOETE de Sains les Pernes, M. Bruno GUILBERT, M. Benoit DEMAGNY et M. Maurice LOUF de Saint-Pol-sur-Ternoise, M. Raymond QUENTIN de Sibiville, M. Guillaume GAY de Ternas, M. Régis BEZU de Tollent, M. Luc DELBE de Wavrans sur Ternoise.





N°	COMMUNES	NOM / PRENOM	QUALITE	SIGNATURE
1	Anvin	OLIVIER André	Maire	
2	Aubrometz	FAYE Francis	Maire	
3	Aumerval	COUVREUR François	Maire	
4	Auxi le Château	DEJONGHE Henri	Maire	
5	Auxi le Château	DUFOSSE-FRASER Marie-José	4 ^{ème} Adjointe	
6	Auxi le Château	FINKE Bernard	1 ^{er} Adjoint	
7	Auxi le Château	LEVE-HOCHART Marie-José	2 ^{ème} Adjointe	
8	Auxi le Château	DUVAL Michel	3 ^{ème} Adjoint	
9	Auxi le Château	LACOSTE Bernard	CM	
10	Averdoingt	MONTEL Damien	Maire	
11	Bailleul les Pernes	BRUYANT Jean	Maire	
12	Beauvoir Wavans	FOURDRINIER Marc	Maire	
13	Beauvois	TIQUET Philippe	Maire	
14	Bergueneuse	BEHARELLE Christopher	Maire	
15	Bermicourt	FAUQUEMBERGUE Arnaud	Maire	
16	Blangerval Blangermont	COLIN Xavier	Maire	
17	Boffles	CROISEL Raymond Pouvoir à RIMBAULT Dominique (Villers l'Hôpital)	Maire	



18	Bonnières	FAY Jean Luc Pouvoir à BRIDOUX Marc (Hauteclouque)	Maire	
19	Boubers sur Canche	TINCHON Jean-Marie	Maire	
20	Bouret sur Canche	DELATTRE Jean-Marie	Maire	
21	Bours	BEAUCAMP Bertrand	Maire	
22	Boyaval	VAMBERGUE Marc	Maire	
23	Brias	DEMOULIN Cédric Pouvoir de DERISBOURG Philippe (Buneville)	Maire	
24	Buire au Bois	BASCOUR Thierry	Maire	
25	Buneville	DERISBOURG Philippe Pouvoir à DEMOULIN Cédric (Brias)	Maire	
26	Conchy sur Canche	COQUET Dominique	Maire	
27	Conteville en Ternois	HABERT Jean-Claude	Maire	
28	Croisette	BACHELET Claude	Maire	
29	Croix en Ternois	BERON Régis	Maire	
30	Ecoivres	BRIDOUX Hervé	Maire	
31	Eps Herbeval	MAYEUR Philippe	Maire	
32	Equirre	PRIN Marcel	Maire	
33	Erin	LECLERCQ Cédric	Maire	
34	Fiefs	CHOQUET René	Maire	
35	Flers	GAILLARD Ingrid	Maire	



36	Fleury	VOISEUX Jean-Noël	Maire	
37	Floringhem	COPPIN Christophe	Maire	
38	Floringhem	SAIMPOL Gilles	1 ^{er} Adjoint	
39	Fontaine les Boulans	COQUART Claude	Maire	
40	Fontaine les Hermans	POMART Eric	Maire	
41	Fontaine l'Étalon	TRANNIN Alain	Maire	
42	Fortel en Artois	DOURLENS Dominique	Maire	
43	Foufflin Ricametz	DE PLASSE Philippe Pouvoir à TORCHY Charles (Troisvaux)	Maire	
44	Framecourt	GRARE Jérôme	Maire	
45	Frévent	THERET Jean-François	CM	
46	Frévent	LEGUILLETTE Christine Pouvoir à OBIN Solweig (Frévent)	1 ^{ère} Adjointe	
47	Frévent	RAMON Tony Pouvoir à DELEU Patrick (Frévent)	2 ^{ème} Adjoint	
48	Frévent	CHABE Christine Pouvoir de DELARCHE J.	3 ^{ème} Adjointe	
49	Frévent	DELARCHE Johann Pouvoir à CHABE Christine (Frévent)	Maire	
50	Frévent	OBIN Solweig Pouvoir de LEGUILLETTE Christine (Frévent)	5 ^{ème} Adjointe	
51	Frévent	DELEU Patrick Pouvoir de RAMON Tony (Frévent)	CM	
52	Frévent	MAAS Franck	CM	
53	Frévent	DEMAZURE Mélanie	CM	



54	Gauchin Verloingt	CREPY Dominique	Maire	
55	Gauchin Verloingt	PRUVOST Annabelle	1 ^{ère} adjointe	
56	Gennes Ivergny	HENNO Bernard	Maire	
57	Gouy en Ternois	VANDENTORREN Gérard DUMONT Jean-Paul (Suppléant)	Maire	
58	Guinecourt	VISCHERY Léon	Maire	
59	Haravesnes	VARLET Didier	Maire	
60	Hauteclouque	BRIDOUX Marc Pouvoir de FAY Jean-Luc (Bonnières)	Maire	
61	Hericourt	POILLION Mickaël	Maire	
62	Herlin le Sec	CAPON Jean-Daniel	Maire	
63	Herlincourt	ARMAND Philippe	Maire	
64	Hernicourt	BOITEL Lionel	Maire	
65	Hestrus	DUCATEL Philippe	Maire	
66	Heuchin	PERRIN Angélique	Maire	
67	Huclier	GALIOT Patrick	Maire	
68	Humeroeuille	GOURDIN Denis	Maire	
69	Humières	BOCQUILLON Sébastien	Maire	
70	La Thieuloye	FLAMENT André	Maire	
71	Le Ponchel	DEWARUMETZ Jacqueline	Maire	



72	Ligny Saint Flochel	CRETEL Jean-Marie <i>couier Régane (suppléante)</i>	Maire	<i>Collier</i>
73	Ligny sur Canche	DELMOTTE Jean-Marie	Maire	<i>[Signature]</i>
74	Linzeux	FOURDINIER Jean-Noël	Maire	<i>[Signature]</i>
75	Lisbourg	GALLET Willy	Maire	
76	Maisnil	CHAMPAGNE Robert <i>Pouvoir à MARQUET Régis (Deuxième au 1er tour)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
77	Marest	HELLEBOID Bernard	Maire	
78	Marquay	BRUNET Nadine	Maire	<i>[Signature]</i>
79	Moncheaux les Frévent	HERTAULT Julie	Maire	<i>[Signature]</i>
80	Monchel sur Canche	CLERET Bertrand	Maire	
81	Monchy Breton	GODART Nicole	Maire	<i>[Signature]</i>
82	Monchy Cayeux	HOGUET Benoît <i>Pouvoir à RIGOT Olivier (Tangry)</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
83	Monts en Ternois	DELEAU François	Maire	
84	Nedon	TAVERNIER Angélique	Maire	
85	Nedonchel	DIAZ Frédéric	Maire	<i>[Signature]</i>
86	Neuville au Cornet	MARQUET Régis <i>Pouvoir à CHAMPAGNE R</i>	Maire	<i>[Signature]</i>
87	Noeux les Auxi	MELIN Daniel	Maire	<i>[Signature]</i>
88	Nuncq Hautecôte	PRUVOST Alain	Maire	<i>[Signature]</i>
89	Œuf en Ternois	ROUSSEL Eric	Maire	<i>[Signature]</i>

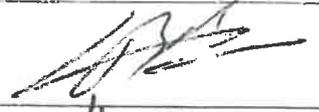
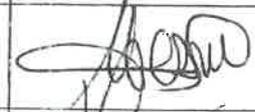
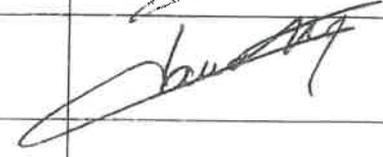
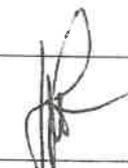


90	Ostreville	MONCHY Christophe	Maire	
91	Pernes en Artois	JANSSOONE Geneviève Pouvoir à LEWANDOWICZ Richard (Pernes)	Maire	
92	Pernes en Artois	LEWANDOWICZ Richard Pouvoir de JANSSOONE Geneviève (Pernes)	1 ^{er} Adjoint	
93	Pernes en Artois	MERLIN Hélène Pouvoir à GENELLE André (Siracourt)	2 ^{ème} Adjointe	
94	Pernes en Artois	JOSSIEN Jérôme	CM	
95	Pierremont	LHOMME Claudy	Maire	
96	Predefin	BRIOIS Jean-Michel	Maire	
97	Pressy	MALLE Bernard	Maire	
98	Quoeux Haut Maisnil	TIRMARCHE Freddy	Maire	
99	Ramecourt	DEQUIDT Denis	Maire	
100	Roëllecourt	BERTHE Alain	Maire	
101	Rougefay	HUCHETTE Olivier	Maire	
102	Sachin	GAROT Dominique	Maire	
103	Sains les Pernes	BOETE Pauline	Maire	
104	Saint Michel s/ Ternoise	DELIGNIERE Fabienne	Maire	
105	Saint Michel s/ Ternoise	DEMANY Michel	1 ^{er} Adjoint	
106	Saint Pol sur Ternoise	VASSEUR Danielle	Maire	
107	Saint Pol sur Ternoise	HOCHART Didier	1 ^{er} Adjoint	



108	Saint Pol sur Ternoise	BELLINGUER Marie-Hélène	2ème Adjointe	
109	Saint Pol sur Ternoise	DUSART Martine	4ème Adjointe	
110	Saint Pol sur Ternoise	RICART Marc	5ème Adjoint	
111	Saint Pol sur Ternoise	DECAMP Nathalie	CM	
112	Saint Pol sur Ternoise	GUILBERT Bruno	CM	
113	Saint Pol sur Ternoise	DEMAGNY Benoît	CM	
114	Saint Pol sur Ternoise	YVART Guillaume	CM	
115	Saint Pol sur Ternoise	LOUF Maurice	CM	
116	Saint Pol sur Ternoise	ROUSSEZ Claude	CM	
117	Saint Pol sur Ternoise	GRANDSIR René	CM	
118	Sericourt	DUCROQUET Sylvain	Maire	
119	Sibiville	QUENTIN Raymond	Maire	
120	Siracourt	GENELLE André Pouvoir de MERLIN Hélène (Pernes)	Maire	
121	Tangry	RIGOT Olivier Pouvoir de HOGUET Benoît (Monchy Cayeux)	Maire	
122	Teneur	MAGNIEZ Serge	Maire	
123	Ternas	GAY Guillaume	Maire	
124	Tilly Capelle	NOURY Francis BYASSON Henri (Suppléant)	Maire	
125	Tollent	BEZU Régis	Maire	



126	Troisvaux	TORCHY Charles Pouvoir à DE PLASSE Philippe (Foufflin Ricametz)	Maire	
127	Vacquerie le Boucq	BELVAS Hugues	Maire	
128	Valhuon	HERNU Karine	1 ^{ère} adjointe	
129	Vaux les Auxi	BRUHIER Claude Pouvoir à HOSTYN Yves	Maire	
130	Villers l'Hôpital	RIMBAULT Dominique Pouvoir de CROISEL Raymond (Boffles)	Maire	
131	Vitz sur Authie	VAN ESLANDER Michel	Maire	
132	Wavrans sur Ternoise	DELBE Luc	Maire	
133	Willencourt	HOSTYN Yves Pouvoir de BRUHIER Claude (Vaux les Auxi)	Maire	